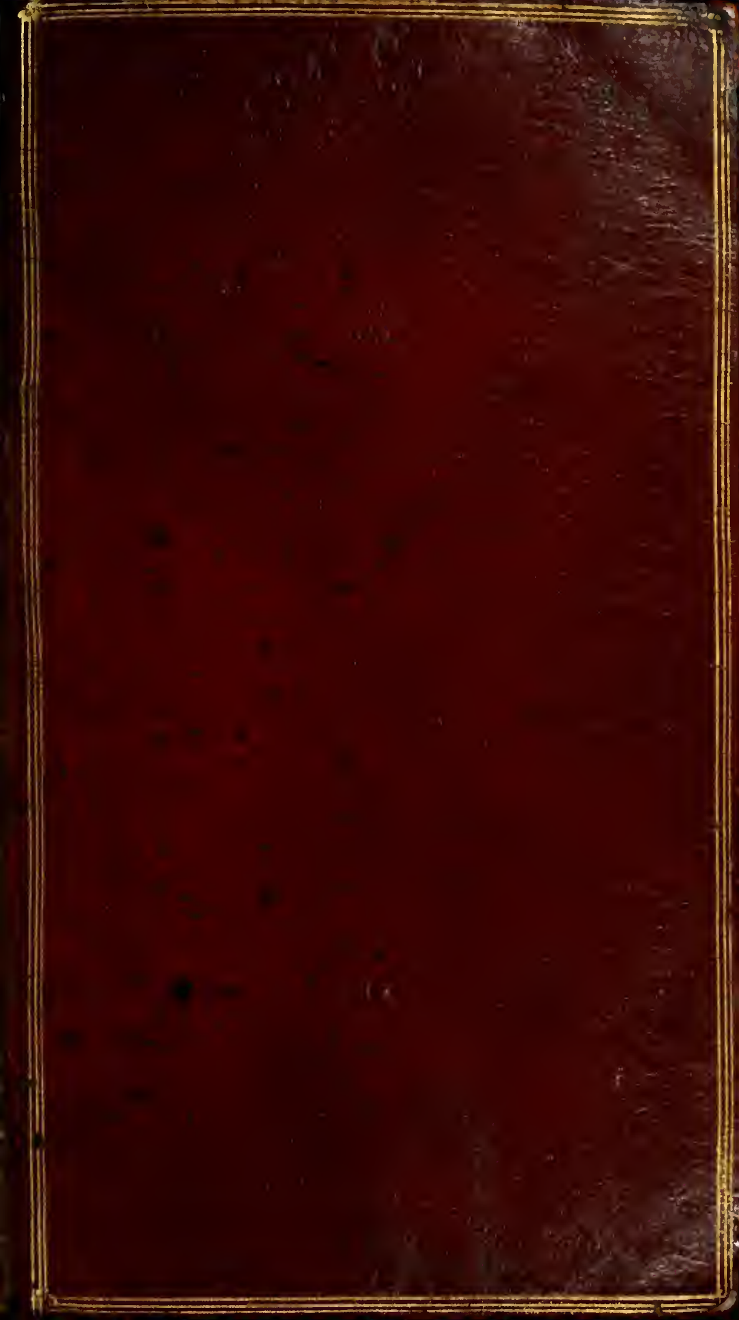
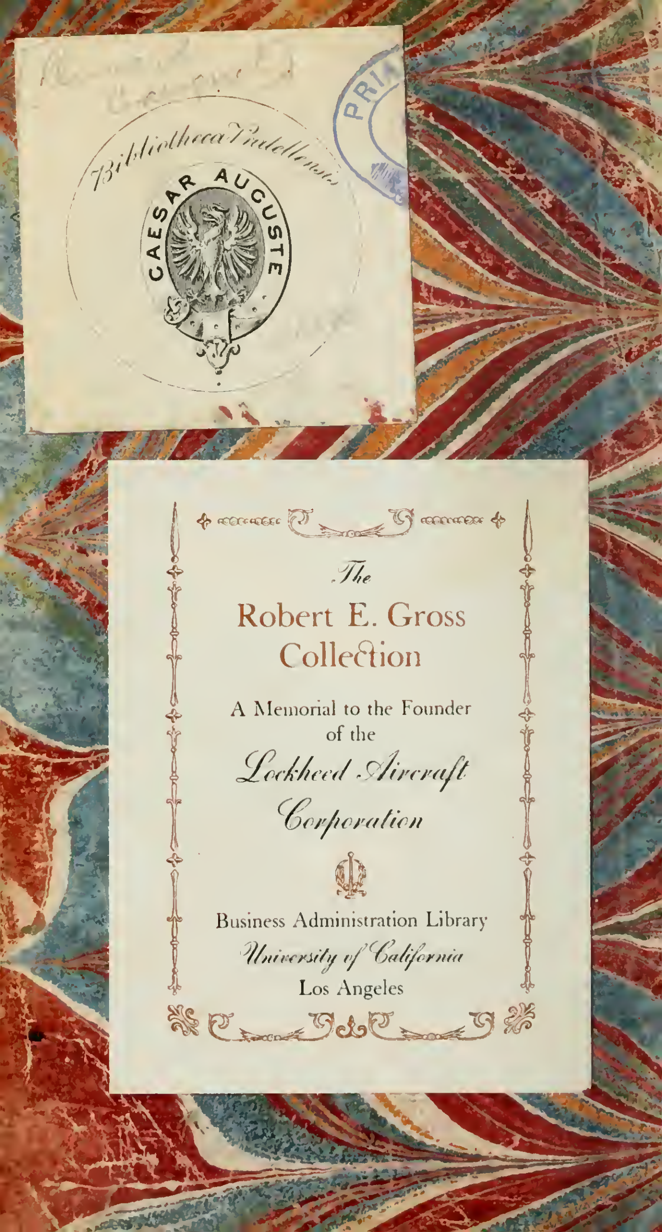




Bibliotheca Lindesiana
CAESAR AUGUSTE
The
Robert E. Gross
Collection
A Memorial to the Founder
of the
Lockheed Aircraft
Corporation
Business Administration Library
University of California
Los Angeles





[illegible]

Boulogne 4th Sept 1834

De la part de M. de Dangeul

maitre des Comptes.

D'Anguil was the translator

if not the author of this work.

I don't think it exists in English.

See an acct. & [illegible] character

of the work in Grimm's Correspond:

I. 147. ... p 319 de. Dangeul

maitre d'hotel du roi is said to

be the author – & the work to be

"[illegible] traduit de l'Anglais"

REMARQUES
SUR
LES AVANTAGES
ET LES DESAVANTAGES
DE LA FRANCE
ET DE
LA GR. BRETAGNE,

Par rapport au Commerce, & aux autres Sources de la Puiſſance des Etats.

TRADUCTION DE L'ANGLOIS
du Chevalier *John Nickolls.*

SECONDE EDITION.



A LEYDE.

1754.

AVIS
DE L'AUTEUR.

PENDANT un séjour de deux ans que j'ai fait en France, le Spectacle de ses Villes n'a point été le seul objet de ma curiosité : le Génie de la Nation & les principes du Gouvernement, par rapport au Commerce & aux autres sources de la puissance des

Etats, ont été quelquefois le ſujet de mes réflexions : de retour en Angleterre, les mêmes objets ont attiré mon attention, & m'ont procuré une comparaiſon ſatisfaiſante à quelques égards ; j'offre ces Remarques à ma Patrie, ſi elles peuvent lui être utiles.

J'eſpére que M. Joſiah Tucker, Miniſtre reſpectable de Briſtoll, & en même-tems excellent Ci-

toyen, rencontrera ſans chagrin quelques-unes de ſes idées parmi les miennes ; j'ai emprunté de ſon Eſſai ſur le Commerce, le titre que j'ai donné à ces Remarques ; j'en ai pris à-peu-près mot pour mot mes ſept premiers Paragraphes, comme une Introduction néceſſaire à mon Ouvrage ; enfin, c'eſt lui qui m'inſpira le deſſein de voyager & d'obſerver, & je lui fais hommage de

mon travail avec plaiſir & reconnoiſſance ;

A Londres, 1752.

JOHN NICKOLLS.

TABLE

DES

ARTICLES ET MATIERES contenues en cet Ouvrage.

AVANTAGES DE LA FRANCE par rapport au Commerce & aux autres ſources de la puiſſance des Etats, compris en VIII Paragraphes, page 1 *à* 14.

DESAVANTAGES DE LA FRANCE par rapport au Commerce & aux autres ſources de la puiſſance des Etats.

I.

Déſavantages par rapport à la Propagation & à l'Emploi des hommes, 15

Des Laboureurs, 20

Des Artisans & Commerçans, 25
Artisans, 26
Commerçans, 29
De la Finance; du Clergé; des Magistrats & Gens de Loi; & du Militaire, 34
De la Finance, 35
Du Clergé, 37
Des Magistrats & Gens de Loi, 39
De l'État Militaire, 41
De la Noblesse en général, 43
Conclusion, 45

II.

Désavantages de la France, quant à l'emploi du génie & de l'esprit de ses habitans, 49

III.

Désavantages de la France dans l'économie de la distribution des richesses, 59

IV.

INTÉREST DE L'ARGENT, plus haut en France qu'en Hollande & en Angleterre, 66

AVANTAGES & DÉSAVANTAGES DE LA GRANDE-BRETAGNE par rapport au Commerce & aux autres sources de la puissance des Etats, 75

I.

De la forme naturelle de la Grande-Bretagne, 76

II.

Productions naturelles de l'Angleterre, 81
Des bleds, & de la culture en général, 82
Des laines & des bestiaux en général, 102
Des richesses intérieures de la terre, métaux, &c. 125
Marnes, &c. 126
Terre à foulon, 127
Charbon de terre, 132
Des Pêcheries, 139

III.

Avantages de la Grande-Bretagne par la conſtitution de ſon Gouvernement, le premier & le plus fécond de tous les principes, 150
De la force de notre conſtitution pour diriger les eſprits vers le bien public, 162
Divers exemples d'eſprit public en Irlande, en Ecoſſe, en Angleterre, 170 à 183
Sur l'utilité d'une Société uniquement occupée de l'étude de la Culture & du Commerce, & des moyens de perfectionner & d'encourager ces deux objets, 184
Agriculture, 185
Commerce, 191

IV.

Des Corps de métier, Communautés de Marchands ; Privileges exclusifs ; Compagnies de Commerce, &c. 203
Monopoles dans le Commerce intérieur ;
Compagnies privilégiées & exclusives de Marchands, d'Artisans, de Fabriquans, 205
Des Privileges, 216
Monopoles dans le Commerce extérieur, 223
Compagnie de la Baye d'Hudson, 225
Compagnies d'Afrique, 230
Compagnie des Indes Orientales, 233
Compagnie de la Mer du Sud, 241
Compagnie du Levant ou de Turquie, 244
Conclusion, 262

Quelques réflexions ſur la Population ; l'Emploi des hommes ; les Pauvres ; les Mariages ; & la Naturaliſation, 266

Dénombrement des terres, 273

Dénombrement des hommes conſidérés quant à la population générale, & quant à la diſtribution locale par Comtés, Villes, Bourgs, Villages & Paroiſſes, 278

Dénombrement des hommes, conſidérés quant à leur emploi, 287

Premiere Claſſe des hommes, 290

Induſtrie, main-d'œuvre, 293

Seconde Claſſe des hommes, 303

Troisiéme Classe des hommes, 304
Pauvres & Mendians, 307
Quelques moyens d'augmenter la Population, 315
Des Mariages & de leur encouragement, ibid.
De la Naturalisation, 326

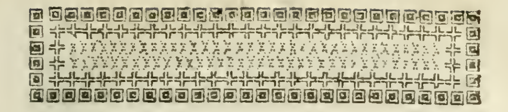
VI.

Des richesses de Circulation; des Dettes publiques; des Taxes, 342
Effets de l'abus du Crédit national, 350
Causes & progrès des Dettes de la nation, 359
Compagnie de la Banque d'Angleterre, 364
Systême de la Compagnie du Sud, 370
Fonds d'Amortissement, 374

Des Taxes, 382
Droits de Douane, 383
D'Excise, 386
Des taxes sur les consommations, 388
Taxe des Terres, 400

Fin de la Table.

AVAN-



AVANTAGES
DE
LA FRANCE,

PAR RAPPORT AU COMMERCE & aux autres ſources de la puiſſance des Etats.

I. LEs Productions naturelles de la Terre.

Les principales dont la France fait commerce, ſont des vins & des eaux-de-vie, des ſoyes, des lins, du chanvre, des huiles, &c. Je ne parle point des bleds, quoiqu'elle en recueille beaucoup; parce que comme les François mangent beaucoup de pain, la grande

conſommation des bleds en laiſſe très-peu pour exportation ; d'ailleurs, leur climat eſt ſujet à de grandes variations, & les moiſſons manquent ſouvent.

II. La ſubordination, la docilité & la ſobriété du commun peuple.

L'yvrognerie & la débauche ne ſont point chez lui, comme chez nous, un vice dominant & favori, qui le détourne du travail : double avantage pour l'Etat ; il y a une plus grande quantité d'ouvrage fait, & la main-d'œuvre en eſt moins chere.

III. La bonté des chemins, le nombre des rivieres & canaux navigables, dont la France eſt coupée.

La commodité des communications, & la facilité du tranſport des productions naturelles & manufactures à la mer, ſont deux

objets bien importans pour un Royaume d'une auſſi grande étendue que la France. Ses principales rivieres, la Seine, la Loire, la Garonne, le Rhône, & les autres qui s'y rendent, ſont un avantage qu'elle doit à la Nature. Son induſtrie y a ajoûté des canaux navigables, admirables pour l'immenſité du travail, & pour les profits que le commerce en retire. Le canal de Languedoc où Riquet établit une communication commode entre Bordeaux & Marſeille, c'eſt-à-dire, entre l'Océan & la Méditerranée; les canaux d'Orléans & de Briare, entre les pays que traverſent la Seine & la Loire. Je ne parle point d'autres canaux & projets de rivieres à rendre navigables, dont l'exécution aura ſes utilités particulieres.

Les grands chemins dont ce

Royaume eſt coupé dans toute ſon étendue, ſont remarquables par leur largeur, la ſolidité de leur conſtruction & leur bon entretien.

Ils ſont tirés en ligne droite, autant que le terrein le permet; leur conſtruction & leur réparation ſont à la charge des Provinces qu'ils traverſent.

IV. La ſage inſtitution d'un Conſeil de Commerce, compoſé de différens Membres, à qui l'adminiſtration du commerce intérieur & extérieur eſt confiée.

C'eſt lui qui veille ſur les diverſes Manufactures du Royaume, & leur procure les encouragemens, la liberté, & les franchiſes qui les ont fait naître & les conſervent; qui dirige le commerce réciproque entre la France & ſes Colonies, au plus grand avantage commun. Inſtruit de l'état du

commerce du Royaume, par la comparaiſon des importations & exportations annuelles, il voit les branches qui ont beſoin de protection ; c'eſt d'après cette connoiſſance qu'on ſollicite à propos, chez les Puiſſances étrangeres commerçantes, de nouveaux avantages, qu'on défend ceux qu'on poſſede, ou qu'on profite de ceux qui ſe préſentent ; c'eſt ſur ſes avis que ſont projettés ces Traités de commerce, qui accompagnent ordinairement les Traités de paix ; car le commerce eſt le reméde le plus efficace de la guerre, comme il en eſt ſouvent l'occaſion. Enfin dans ce Conſeil, le Commerce, la Marine & les Finances réunies, ſe prêtent des ſecours mutuels & néceſſaires.

V. Le grand produit des Colonies Françoiſes, adonnées à

la culture des ſucres.

Les Iſles de Saint-Domingue & de la Martinique, ont ſur nos Iſles du Vent une grande ſupériorité; jugeons-en par le prix des ſucres Anglois, plus chers que ceux de France de 20, 30, & quelquefois 40 à 70 pour cent, qualité pour qualité.

La différence du terrein & des frais de culture en eſt ſans doute la raiſon; nos terres legeres & ſans profondeur, épuiſées, ont beſoin d'être fumées; nos plantations de cannes dans des plaines ſans abri, ſont ſujettes à être brûlées dans les étés ſecs : les Iſles Françoiſes, ſurtout la Martinique, ont l'avantage d'un ſol plus riche & plus profond, entrecoupé de montagnes & de ruiſſeaux, qui donnent une fraîcheur & un abri favorable aux récoltes; d'ailleurs la France ne conſommant

pas en ſucre la dixiéme partie de ce que l'Angleterre en conſomme, vend à l'Etranger un ſuperflu qui eſt conſidérable.

L'Indigo n'y eſt pas cultivé avec moins de ſuccès : les droits d'entrée en Angleterre ſur cette denrée, en ont précédemment découragé la culture dans nos Iſles. Elle n'eſt pas rétablie, quoiqu'on ait depuis ſupprimé les droits, & même accordé une gratification de ſix deniers ſterling (a) par livre d'indigo de nos Colonies, importé en Angleterre. Les indigots François ont toujours conſervé l'avantage d'un bon marché ruineux pour les nôtres.

Comme la France poſſéde les manufactures les plus renommées pour le luxe & la mode,

---

(a) Environ onze ſols tournois.

ses Colonies sont moins tentées que les nôtres, de consommer des marchandises étrangeres. Ces Colonies n'ont point élevé chez elles de manufactures qui puissent nuire à celles de la France : elles tirent de France ou des autres Colonies de l'Amérique Septentrionale, les denrées nécessaires à la vie ; elles n'en achetent de nous & des Hollandois, que dans le cas de nécessité.

VI. La France par son commerce maritime, & l'industrie de ses habitans, a sçu se rendre propres les productions naturelles des autres pays. Elle ne recueille pas la quatriéme partie des laines & des soyes qu'elle employe dans ses manufactures. Elle tire des laines d'Espagne, de Barbarie, &c. quelques-unes de Suisse. Malgré les prohibitions & peines séveres prononcées contre l'ex-

portation de nos laines, elle en tire quelque quantité d'Angleterre, & une très-grande d'Irlande. On a un peu diminué cette ſortie illicite des laines d'Irlande, en permettant leur importation dans quelques Ports de l'Angleterre; mais on n'y remédiera efficacement, qu'en ouvrant librement tous les Ports de l'Angleterre à cette importation. (*a*).

VII. La France bornée à l'Orient par l'Allemagne, la Suiſſe & la Savoye, a ſçu profiter du voiſinage de ces Pays où les hommes ſont abondans; elle a invité ces Etrangers ſans emploi chez eux, à venir s'établir dans ſes armées & dans ſes manufactures. Politique dont les avanta-

(*a*) Un Acte de la VI. Seſſion, III. Parl. George II. 1753. vient de permettre l'entrée des laines d'Irlande dans tous les Ports d'Angleterre.

ges ſont bien entendus : en effet, l'argent qu'elle paye aux troupes étrangeres, eſt en partie conſommé dans le Royaume même; mais elle gagneroit encore quand cet argent ſortiroit du Royaume. Ce ſoldat qu'elle paye, remplace un Laboureur : or, un Laboureur produit plus à l'Etat qu'elle ne paye au Soldat. Les Artiſans étrangers qu'elle admet dans ſes manufactures, contribuent à y tenir la main-d'œuvre à bon marché, & y établiſſent une rivalité favorable à leur avancement. On compte près de dix mille Suiſſes & Allemans employés (*a*) dans la ville de Lyon. C'eſt ainſi que la France remplace en quelque ſorte les habitans que l'Angleterre & les Pays Proteſtans lui enlévent à leur tour.

(*a*) Ceci n'eſt pas exact.

VIII. *Mais un avantage* ineſtimable pour la France, c'eſt l'eſpece de manie avec laquelle les autres Nations ont adopté les goûts & les façons Françoiſes. Par quel enchantement un peuple léger & frivole, a-t-il pû étendre dans tout l'Univers, l'empire ruineux & tirannique de ſes modes ? Cette Nation avide de gloire & de réputation, a prétendu à l'honneur d'être la premiere en puiſſance, en talens, en ſciences, en agrémens, dans tous les genres enfin ; & elle eſt parvenue à ſe donner au moins l'apparence de cette ſupériorité univerſelle. La Cour de France eſt la plus brillante de l'Europe ; ſes armées ſont les plus nombreuſes ; le luxe le plus grand & l'extérieur le plus opulent régnent dans ſes Villes ; les Arts utiles & agréables, les Sciences, l'eſprit même y a ſes

Ecoles & ſes Académies particulieres ; le goût exceſſif du François pour la parure, ſon humeur qui le porte à jouir avec oſtentation, fait valoir encore tous ces avantages, & préſente aux Etrangers curieux, un ſpectacle qui les ſéduit en les éblouiſſant. Tous les Peuples doivent donc à la France un tribut au moins de curioſité, mais qui ne ſe borne pas toujours à ce ſeul ſentiment ; je ne parle pas ſeulement de l'argent qu'ils y dépenſent & qui monte à de grandes ſommes ; le plus grand mal eſt, que chaque voyageur emporte en retournant dans ſon pays, une affection, un goût, une mode de France : nous-mêmes, que notre fierté & la rivalité a le plus garantis de la corruption Françoiſe, nous nous parons d'habits & d'étoffes de France, même dans les jours de fête

de la Nation ; nous donnons la préférence aux vins de France, & nous avons des Cuisiniers François.

Pour étendre encore plus la séduction, la Cour de Versailles donne avec magnificence en présent, aux Nations étrangeres, les plus beaux ouvrages des principales manufactures du Royaume : présens dangereux, dont elles devroient se défier ;

Timeo Danaos & dona ferentes.

C'est par tous ces moyens que les manufactures de France se sont introduites avec tant de succès dans l'Etranger, forçant les barrieres que les droits ou la prohibition veulent en vain leur opposer. Et c'est ainsi que l'excès d'un luxe ruineux ailleurs, est devenu à la France une sorte de né-

ceſſité, pour lui conſerver cette ſupériorité dont elle eſt en poſſeſſion pour les modes, & qui fait le ſoutien de ſes manufactures.

Le même empire que la France a uſurpé ſur les goûts des autres Nations, la Cour de France l'exerce avec plus de puiſſance encore ſur les Sujets de la Capitale, & la Capitale ſur les autres Villes. Cette influence eſt capable des plus grands effets. Que le Roi paroiſſe affectionner quelque manufacture naiſſante, elle eſt ſûre de ſa conſommation & de ſa réuſſite. Veut-on prohiber quelque étoffe étrangere, que le Roi la proſcrive dans ſes Palais, ce moyen ſera plus efficace que la prohibition la plus poſitive; mais s'il en conſerve l'uſage, ou qu'il le tolere à ſa Cour, ſes défenſes ſeront ſans effet; on obéira à ſon exemple plutôt qu'à ſes ordres.

DESAVANTAGES DE LA FRANCE, par rapport au Commerce & aux autres ſources de la puiſſance des Etats.

I.

DESAVANTAGES, par rapport à la PROPAGATION des HOMMES;
Et à l'EMPLOI des HOMMES.

UN calcul modéré fait monter à cinq cent mille, le nombre des Prêtres, Clercs, & Religieux des deux ſexes, en France. Ce ſont cinq cent mille perſonnes qui privent le Royaume d'un accroiſſement précieux. Le Clergé célibataire eſt comme un gouffre, dans lequel un qua-

rantiéme de la Nation eſt continuellement anéanti, ſans être jamais réparé.

Mais parmi le reſte des hommes qui ne ſe ſont pas condamnés au célibat par un vœu rigoureux, diverſes raiſons, ſoit de convenance d'Etat, ſoit de préjugés, s'oppoſent à la population.

Les Soldats ſe marient peu; & la France tient, même en tems de paix, au moins cent cinquante mille hommes ſur pied.

La Nobleſſe eſt nombreuſe, elle n'eſt pas riche, & chaque Maiſon ſacrifie ſes filles & ſes cadets à la vanité d'élever ou de perpétuer une branche unique & puiſſante. Les Couvens & les Bénéfices Eccléſiaſtiques leur offrent une retraite.

Mais la Nobleſſe s'achete : tout roturier devenu riche, a l'am-

bition de s'annoblir, & de vivre noblement. Ainſi les effets de ce principe deſtructif s'étendent ſans bornes.

L'exceſſive inégalité de la diſtribution des richeſſes en France, ne ſe montre pas moins pernicieuſe à la population : l'effet en eſt ſenſible dans Paris & dans les grandes Villes. Des fortunes qui s'augmentent ſans bornes, diminuent effectivement l'aiſance de ceux dont la fortune n'eſt pas ſuſceptible d'augmentation : l'état de la Robe, par exemple, réduit à une médiocrité preſque deshonnête, peut à peine marier la moitié de ſes enfans : le Clergé & les Couvens ſont la reſſource de l'autre moitié.

L'excès du luxe a diminué le nombre des mariages, même parmi les gens aiſés; pluſieurs reſtent célibataires, parce qu'il eſt

plus *honnête* d'avoir ſix chevaux dans ſon écurie, que de donner des enfans à l'Etat, & de vivre dans la médiocrité.

Enfin la molleſſe, compagne du luxe, renverſant juſqu'aux idées les plus cheres à la Nature, a établi qu'il étoit incommode, même peu *honnête* pour une mere, de nourrir ſes enfans elle-même; l'état de mere a bien-tôt été trouvé fâcheux, & ſur-tout l'éducation des enfans trop couteuſe. Que de raiſons funeſtes à la fécondité des mariages !

En France donc, deux ſeuls états reſtoient ſuſceptibles d'une heureuſe propagation, par la médiocrité & l'aiſance qui leur conviennent. Celui des Laboureurs, & celui du Commerce.

Pour ce qui eſt des Laboureurs, les campagnes fourniſſent dans cette claſſe d'auſſi grands prodi-

ges en miſere, que les Villes en peuvent montrer en richeſſes. C'eſt ſur eux que le poids des charges de l'Etat tombe le plus durement. Un Laboureur qui n'a pas le néceſſaire à la vie, craint comme un malheur le grand nombre d'enfans. La crainte d'une miſere inſupportable, empêche pluſieurs de ſe marier ; & juſqu'en cette claſſe, les mariages ſont devenus moins féconds.

Reſte donc la ſeule claſſe des Artiſans & des Commerçans, qui puiſſe entretenir des familles nombreuſes ; mais pluſieurs raiſons que je déduirai par la ſuite, concourent à diminuer le nombre de ſes Sujets.

Ainſi en France, l'Etat Religieux, la Conſtitution militaire, les préjugés de la Nation ſur la Nobleſſe, l'exceſſive inégalité de la diſtribution des richeſſes, le

luxe, la pauvreté, ſe réuniſſent, pour arrêter la propagation de l'eſpece des hommes.

Quant à l'emploi des hommes, parcourons les différentes profeſſions.

Des Laboureurs.

Si l'on demandoit quelle portion de ſes hommes un Etat doit donner à la culture des terres, on pourroit preſque répondre que l'excès n'eſt point à craindre dans cette profeſſion : mais on peut avancer certainement qu'il n'y a point aſſez de Laboureurs dans un Etat, lorſqu'étant aſſez riche en productions naturelles pour vendre aux autres de ſon ſuperflu, il eſt au contraire obligé d'en acheter une partie de ſon néceſſaire. La France eſt ſouvent dans ce cas.

Si l'on parcourt quelques-unes de ses Provinces, on trouve que non-seulement plusieurs de ses terres restent en friche ; qui pourroient produire des bleds, ou nourrir des bestiaux ; mais que les terres cultivées ne rendent pas, à beaucoup près, à proportion de leur bonté, parce que le Laboureur manque de moyens pour les mettre en valeur.

L'extrême misere du Laboureur en France est communément attribuée à l'excès des taxes qu'il a à payer. Il est taxé à raison des terres qu'il fait valoir pour le propriétaire, à raison de celles qu'il peut avoir lui-même en propriété, & à raison de son industrie, soit à les faire valoir, soit à faire commerce des productions de la terre : & quoique ce soit toujours le propriétaire des terres

qui paye les taxes , cependant c'eſt ſur le Fermier que le poids en tombe directement ; car il eſt ſujet aux frais de ſaiſie & d'exécution , pour le payement des taxes , non pas ſeulement à raiſon de ſa propriété & de ſon induſtrie , mais encore à raiſon de la terre , dont il n'eſt que fermier ou colon.

La portion des taxes qu'il paye à raiſon de ſon induſtrie , eſt ou ſi injuſtement aſſiſe, ou ſi exceſſive, ou de ſa nature tellement décourageante , qu'un Fermier craint de défricher un nouveau champ , d'augmenter le nombre de ſes beſtiaux , ou enfin de montrer une nouvelle induſtrie , sûr de voir augmenter cette taxe arbitraire qu'il ne peut déja ſuffire à payer : ainſi un Fermier n'a pas plus d'émulation d'acquérir , qu'un eſclave qui n'acquiert que pour ſon

maître ; il n'a pas d'eſpérance de devenir plus riche, & ſon intérêt eſt de ſe montrer pauvre.

C'eſt une maxime reçue en France, qu'il ne faut pas que le payſan ſoit dans l'aiſance. En ſuppoſant cette maxime auſſi vraie qu'elle eſt peu humaine, du moins eſt-il certain qu'on en a abuſé : loin d'être aiſés, les payſans de France n'ont pas même la ſubſiſtance néceſſaire ; c'eſt une eſpece d'hommes qui commence à dépérir avant quarante ans, faute d'une réparation proportionnée à ſes fatigues : l'humanité ſouffre en les comparant avec les autres hommes, & ſur-tout avec nos payſans Anglois. Chez les Laboureurs François, l'extérieur ſeul annonce le dépériſſement du corps, & l'anéantiſſement des facultés de l'ame.

Cette profeſſion étant la plus

pénible & la plus malheureuſe ; doit perdre tous les jours des Sujets ; auſſi voit-on le luxe des Villes enlever à la campagne des habitans utiles, pour en faire des laquais, ou des citoyens oiſifs dans d'autres profeſſions ; quelques-uns d'entre eux aſpirent & parviennent à l'Etat Eccléſiaſtique.

C'eſt encore principalement aux dépens de cette claſſe, que ſe forment les armées: chaque Paroiſſe doit un certain nombre d'hommes, qui ſont engagés ſeulement pour un ſervice de ſix années, & ſont ſucceſſivement remplacés par d'autres; c'eſt ce qu'on appelle *Milices*. En tems de paix le ſervice n'étant pas effectif, fait peu de tort à la culture : mais en tems de guerre ce ſont autant d'ouvriers enlevés à la campagne, & qui ne lui ſont gueres rendus: un ſoldat qui a vêcu en ſoldat, re-

vient rarement reprendre la charrue.

C'eſt ainſi que la claſſe des hommes qui procurent à l'Etat les deux biens les plus eſſentiels, les vivres & les matieres des manufactures, doit continuellement tendre à ſe dépeupler : enſorte que tout ſemble diſpoſé en France, pour faire qu'il y ait le moins de Laboureurs qu'il eſt poſſible.

Des Artisans et des Commerçans.

On peut dire de cette Claſſe comme de celle des Laboureurs, qu'il ne peut y avoir d'excès dans le nombre des hommes qu'elle contiendra. On peut dire de même, qu'en France, bien des raiſons tendent à la rendre toujours moins & moins nombreuſe.

QUANT AUX ARTISANS.

Toute gêne ou charge impoſée ſur les Artiſans, tend directement à détruire l'eſpece; & indirectement, en diminuant la conſommation par l'augmentation du prix de la main-d'œuvre, & la diminution du travail.

Or quelle plus grande gêne, que la longueur de la plûpart des apprentiſſages, le nombre des Charges & Priviléges des Maîtriſes, la multiplicité des Communautés, avec privileges excluſifs, dont l'exercice eſt preſque impoſſible, & occaſionne néceſſairement des procès entre elles: enſorte que des Statuts & Réglemens, dont le prétexte eſt le bien du commerce, ſont en effet par leur nombre, & par l'eſprit excluſif qui les a preſque tous dic-

tés, un obſtacle à l'avancement de l'induſtrie & du commerce. Faute de facultés pour payer maîtriſe, réception, &c. un Artiſan ne peut prendre le métier qui convient à ſon talent naturel. Au moyen des Communautés multipliées ſans néceſſité, le même ouvrage qui paſſe par différentes mains n'arrive à ſa perfection, qu'après avoir payé les charges de chaque Communauté, qui augmentent ſon prix, ſans augmenter ſa valeur réelle.

Quelle plus grande charge pour la claſſe des Artiſans, que les taxes impoſées de tems à autres ſur les Communautés & Corps, les créations de nouvelles charges ou priviléges, &c! On en a fait un objet, ou au moins une reſſource de Finances, non-ſeulement dans des circonſtances difficiles, mais même on fait payer ces taxes aux

joyeux avenemens des Rois de France, mariages des Reines, naiſſances des Dauphins : reſſources toujours médiocres en elles-mêmes, mais exceſſivement & irréparablement ruineuſes par leurs conſéquences.

Enfin l'induſtrie même des Artiſans, a ſa taxe propre & arbitraire preſque inévitablement ; enſorte qu'ils payent à l'Etat, préciſément parce qu'ils produiſent dans l'Etat une valeur qui n'y exiſtoit pas : ce qui eſt proprement un moyen imaginé pour décourager l'induſtrie.

Je ferai une remarque en cet endroit, faute de ſçavoir où mieux la placer : le nombre des Fêtes, c'eſt-à-dire, des jours preſcrits par la Religion Romaine, réduit beaucoup la ſomme du travail : quoique la France ait ſupprimé quelques-unes de ſes Fêtes, nous

avons encore au moins quarante jours de travail de plus qu'elle ; c'est-à-dire, que toutes choses égales, l'ouvrier François travaillera un neuviéme de moins que le nôtre ; ce qui rendra son travail plus cher d'un neuviéme, & sa subsistance d'autant plus difficile dans cette classe. Quelques autres pays Catholiques ont sagement réduit les jours de Fête, à la seule obligation de la Messe, avec permission de travail.

QUANT AUX COMMERÇANS.

Leur classe se ressent nécessairement de l'oppression de celle des Artisans : moins il y a d'Artisans, moins il y a de Commerçans : plus les marchandises sont cheres, moins il y a de marchands dans le Commerce intérieur & extérieur ; d'ailleurs la taxe de

l'induſtrie ne peſe pas moins ſur cette claſſe que ſur celle des Artiſans : pluſieurs Commerçans, pour s'y ſouſtraire, retirent de leur commerce des fonds, dont ils achetent des Charges qui les en exemptent.

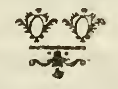
Mais rien ne dépeuple davantage cette claſſe, que la paſſion commune à tous ceux qui ſont devenus riches, d'acquérir la nobleſſe ; les uns pour les exemptions & privileges dont jouiſſent les perſonnes & les biens des Nobles, à la préférence & au préjudice des perſonnes & des biens des Roturiers ; les autres par la vaine ambition de s'élever. Cette vanité, dit-on, tient au génie François ; mais il ſemble que ce ne devroit être que dans les Nations qui ſe gouvernent elles-mêmes, que le caractere national pût faire des progrès pernicieux :

dans une nation gouvernée, le ministere toujours veillant & sans passion, peut par de sages dispositions, corriger les fausses inclinations : on y a apparemment manqué en France. Dans une Nation où tout s'opere par l'honneur ou la vanité, on a privé de toute émulation d'honneur & de vanité, la profession la plus utile à l'Etat : Artisans, Fabriquans, Entrepreneurs de manufactures, Marchands en boutique, Commerçans sur mer; toutes ces classes, indifféremment comprises sous le nom de Marchands, ne sont ni distinguées, ni plus considérées les unes que les autres. Aussi ce fut en vain que Louis XIV accorda aux Nobles la permission de commercer en gros, sans déroger : personne n'en a profité : & lorsqu'il laissa aux Commerçans annoblis la liberté

de continuer le commerce ; s'il vouloit qu'ils en uſaſſent, il auroit fallu qu'il leur eût donné la Nobleſſe à cette condition, de reſter dans le commerce, & d'y élever leurs enfans.

Si quelques Manufactures ; comme celles de Vanrobais & des Gobelins entr'autres, ont reçu des marques particulieres d'honneur & de protection ; d'un autre côté, l'on voit cette ſage politique contredite par des diſpoſitions fâcheuſes & humiliantes, comme par exemple, lorſqu'on fait courir le ſort de la milice aux enfans des Marchands, enſemble avec le peuple du plus bas étage, même avec les valets. C'eſt ainſi que les Marchands mépriſés & avilis, ſont devenus mépriſables à leurs yeux mêmes, & ont cherché dans d'autres Etats une conſidération ruineuſe pour

les particuliers & pour le Royaume. Un Marchand, un Armateur qui abandonne une manufacture ou le commerce de mer, prive le Commerce, non-seulement des gros fonds qu'il y employoit, mais encore de son crédit. Toutes les classes des gens à qui il donnoit de l'emploi s'en ressentent nécessairement : ces pertes sont mal réparées sans doute par ceux qui leur succédent avec moins de fonds, de crédit, d'habileté & d'expérience : ces pertes sont fréquentes ; elles tiennent le Commerce & la classe des Artisans & des Commerçans dans un état de foiblesse & de dépérissement.



De la Finance, du Clergé, des Magistrats et Gens de Loi, et du Militaire.

Après avoir mûrement considéré les fonctions de ces différens Ordres, on ne peut disconvenir qu'il ne fût désirable que ce qu'ils opérent dans l'Etat, fût opéré par le moins d'hommes qu'il est possible.

En France au contraire ces quatre Etats ont acquis un accroissement continuel, & devenu très-sensible : les autres classes du Royaume n'ont d'autres vûes d'ambition que d'entrer dans la Finance, le Clergé, la Robe, & le Militaire.

Ce sont les quatre *Etats* par excelience. Entrer dans l'une de ces quatre classes, c'est ce qu'on

appelle en France, *prendre un Etat* : les autres fonctions des Citoyens, c'eſt-à-dire, les plus utiles, ſe contentent du nom humiliant de *profeſſion* ou *métier* : ce feroit parler improprement en France, que de dire que des Laboureurs, des Marchands, *ont un Etat.*

De la Finance.

La perception des impoſitions eſt une dépenſe néceſſaire qui ajoûte à leur poids ; le receveur pourroit dans une autre profeſſion produire à l'Etat un bien réel : on doit donc employer à cette perception le moins d'hommes qu'il eſt poſſible.

En France le genre des taxes, leur nombre, les douanes intérieures multipliées, ont multiplié en même proportion les Receveurs des Droits.

Cette claſſe eſt celle vers laquelle les autres ſe portent avec le plus d'empreſſement & de fureur, par deux raiſons.

La premiere, parce qu'on y fait de grandes fortunes, & que l'argent eſt le prix, ou du moins le moyen néceſſaire pour parvenir aux honneurs & aux emplois des trois autres états. La ſeconde, parce que la claſſe de la Finance a été rendue elle-même ſuſceptible des honneurs : l'argent a fait Nobles preſque tous les Chefs de la Finance, même pluſieurs des ſubalternes. Tous les Commis & Employés, juſqu'au plus bas dégré, portent l'épée, qui naturellement n'appartient qu'aux Militaires, & diſtinctivement à la Nobleſſe.

La Finance s'eſt acquiſe par des alliances une ſorte d'illuſtration. On a vû la plus haute Nobleſſe,

déposant sa fierté devant les richesses, rechercher dans l'alliance des Fermiers, une opulence, que souvent après le contrat elle a payé d'un mépris inhumain.

La Robe a cru trouver dans la Finance les moyens de réparer sa pauvreté : mais en place de richesses durables, elle y a puisé l'exemple & les principes d'un luxe ruineux ; & si son intégrité est toujours demeurée exempte de reproches, son austérité du moins, & ses mœurs, en ont souffert quelque altération.

Du Clergé.

Il y a sans contredit en France beaucoup plus de Ministres de la Religion, qu'il n'en faut pour l'enseigner & en conserver le dépôt : le nombre nécessaire pour ces deux fonctions une fois rem-

pli, le ſurplus n'eſt donc que pour poſſéder les biens Eccléſiaſtiques, & en jouir ; c'eſt, dit-on, la récompenſe des Cadets des Maiſons qui ſe ſont ruinées au ſervice militaire de l'Etat. Quel principe dans un Etat, & quelle reſſource, que d'anéantir une partie de ſes Sujets pour récompenſer l'autre !

« Les Couvens des deux ſexes » ſont d'une grande commodité, ai-je entendu ſouvent répéter en France : « que feroit-on de ſes » filles, s'il n'y avoit des Cou» vens » ? Cette façon de penſer établie dans une Nation policée m'a ſemblé la plus étrange : certains peuples barbares de l'Aſie n'ont trouvé d'autre reſſource contre la miſere, que celle de noyer une partie des enfans que la Nature trop féconde leur accorde.

On avoit imaginé d'aſſigner aux Militaires des penſions ſur quelques Bénéfices Eccléſiaſtiques. Un autre emploi du ſuperflu des biens du Clergé ſe préſentoit plus naturellement, celui de doter dans les campagnes les filles & les garçons à marier, afin de prendre le reméde du mal dans ſa cauſe même.

Des Magistrats et Gens de Loi.

Les Loix & l'exercice de la Juſtice, étant plutôt le reméde d'un mal qu'un bien poſitif dans l'Etat, doivent préférer les voies les plus ſimples, & qui employent le moins de Citoyens.

En France, les Magiſtrats & Juges des Cours, ſupérieures & ſubalternes, Royales & des Seigneurs, forment un corps immenſe qui a au-deſſous de lui un

nombre au moins auſſi grand d'inſtrumens & de ſuppôts de la Juſtice, comme Avocats, Procureurs, Huiſſiers, Notaires, &c. multitude qui devient à la fin elle-même un des inconvéniens de l'adminiſtration de la Juſtice.

Cette claſſe inférieure enleve bien des Sujets aux profeſſions plus utiles, & s'accroît tous les jours, parce qu'on y fait des fortunes.

La claſſe ſupérieure des Magiſtrats devient & demeure pauvre, parce que ſa fortune n'eſt pas ſuſceptible d'augmentation; mais le reſte de conſidération dont elle jouit y attire des Sujets; quelques Nobles en rempliſſent encore les Emplois; des Roturiers y viennent chercher avec empreſſement des Privileges & l'annobliſſement.

Ainſi le corps de la Juſtice &

de ceux qui y appartiennent, y eſt le plus nombreux qu'il eſt poſſible.

De l'Etat Militaire.

Un Corps qui ne ſe forme qu'aux dépens des profeſſions les plus utiles à la Société, un Corps qui dévore ſes membres, puiſqu'il ne leur procure qu'une ſubſiſtance viagere & leur interdit preſque le mariage, devroit être le moins nombreux qu'il eſt poſſible. C'eſt en France, celui qui excéde le plus ſa proportion.

L'ambition de la France, d'être la premiere entre les Puiſſances de la terre, eſt ſans doute, le principe de l'accroiſſement prodigieux de ſes armées. Le caractere de la Nation, ſes préjugés, ont bien ſecondé la politique du Gouvernement. L'Etat militaire eſt le ſeul qui convienne à la No-

bleſſe ; mais elle eſt nombreuſe & pauvre, & les Emplois militaires ne pouvoient ſuffire à la ſubſiſtance de tous ; en place, on leur a accordé des honneurs. Le Militaire eſt donc ſeul en poſſeſſion des grands honneurs, & il s'attribue privativement la Nobleſſe proprement dite.

C'eſt au Service des Troupes de terre, que convient principalement ce que je viens de dire. Il s'en faut bien que le Service de mer, ait autant attiré l'attention & les graces du Gouvernement. Les grandes dépenſes qu'emporte l'entretien du premier, ſont ſans doute la cauſe de la médiocrité de celui-ci. Enfin en France, le Service de terre, eſt à tous égards celui de préférence, comme en Angleterre, c'eſt celui de mer.

Mais tout le monde en France, veut & peut devenir Noble,

& tout Noble ne peut être que Militaire. Cette claſſe doit donc être la plus nombreuſe de toutes. J'ajouterai quelques remarques ſur la Nobleſſe en général.

De la Noblesse en général.

La Nobleſſe en France emporte l'exemption d'une grande partie des taxes & des charges de l'Etat; de-là, ce deſir peu noble, & encore moins digne d'un Citoyen, que chacun a d'acquérir la nobleſſe pour ſe diſpenſer de contribuer : en même tems par un préjugé ancien, reçu & encouragé, un Noble ne peut ſans deshonneur faire le commerce, il ne peut même honnêtement vivre ſur ſes terres occupé du ſoin de les mettre en valeur; il faut qu'un Noble tienne ſa fortune & ſa conſidération du Service militaire, c'eſt-à-dire,

qu'il ſubſiſte aux dépens de l'Etat. Or, on a multiplié les moyens d'acquérir la Nobleſſe ; on l'acquiert dans les armées après un certain tems de Service ; quelques Charges de Robe la donnent ; une infinité d'autres Offices, ſemblent n'avoir été créés que pour la vendre. Pour cent mille livres prêtés à l'Etat à quatre pour cent, une Charge de Sécretaire du Roi donne la Nobleſſe avec toutes ſes circonſtances à celui, & aux deſcendans de celui qui meurt dans la Charge ou qui la poſſéde pendant vingt ans, après leſquels elle eſt vendue & fait un nouveau Noble. Un grand pere qui a pluſieurs enfans, fait d'un ſeul coup par ce moyen, une multitude de chefs de famille Nobles ; c'eſt-à-dire, qu'il leur achete l'honneur & la néceſſité de vivre à la charge de

l'Etat. On pouvoit, ſans doute, impoſer à ces Charges la condition d'exercer une profeſſion utile & profitable à la République, ou mettre des reſtrictions aux droits & jouiſſances de cette Nobleſſe; mais ces Charges ne ſe ſeroient pas vendues, & la création du plus grand nombre étoit une reſſource de finance. Quel marché ruineux pour l'Etat! On a multiplié ſes dépenſes, diminué ſes revenus & ſes hommes, quand on a multiplié les moyens d'acquérir la Nobleſſe.

Conclusion.

Pour réſumer en un mot. En France, le plus grand nombre des profeſſions qui employent les hommes, ont des principes oppoſés à la propagation, ou des cauſes néceſſaires de deſtruction,

Secondement, les claſſes utiles à l'Etat, c'eſt-à-dire, celles qui produiſent dans l'Etat une valeur qui n'y exiſtoit pas, ſont les plus chargées & avilies ; & la plus grande tendance des Citoyens, eſt vers les profeſſions qui produiſent le moins à l'Etat, & qui ſont le moins ſuſceptibles de population. Enfin, on a multiplié les moyens de rendre les hommes moins profitables à l'Etat.

Une comparaiſon curieuſe ; mais que je n'ai pû me procurer, ſeroit celle du nombre de mariages qui ſe font dans chacune des claſſes ci-deſſus, Militaire, Robe, Finance, Commerçans, Artiſans, Laboureurs aiſés, Laboureurs mal aiſés. Je voudrois comparer enſuite le nombre des enfans dans les ménages de chaque différente claſſe ; je ne doute point que le nombre des maria-

ges ne se trouvât moindre dans certaines classes, & les enfans rares dans les mariages de ces classes, dans une proportion qui vérifieroit ce que j'ai avancé.

Une autre comparaison satisfaisante, seroit celle du nombre des hommes que la France emploie dans les différentes professions, avec celui que l'Angleterre occupe dans les mêmes. On trouveroit, sans doute, une disproportion qui expliqueroit comment la Grande-Bretagne, moindre de plus de moitié que la France en hommes & en terres, posséde une Marine, un Commerce & des revenus si supérieurs à ceux de France, en proportion du nombre de ses hommes & de l'étendue de ses terres.

L'aisance des Laboureurs en Angleterre, la culture des bleds encouragée, un corps nombreux

d'Artiſans & de Commerçans conſidérés, des troupes de terre en nombre médiocre, des Miniſtres ſeulement en nombre néceſſaire pour l'inſtruction, un corps de Marine conſidérable, donneront la ſolution de ce Problême.

Ce n'eſt pas ſans une joie ſenſible, que j'ai remarqué dans le Gouvernement de France un vice dont les conſéquences ſont ſi étendues, & j'en ai félicité ma Patrie; mais je n'ai pû m'empêcher de ſentir en même tems, combien formidable ſeroit devenue cette Puiſſance, notre ambitieuſe rivale, ſi elle eût profité de tous les avantages que ſes poſſeſſions & ſes hommes lui offroient.

O ſua ſi bona nôrint!

De

II.

Desavantage de la France quant à l'emploi du Génie & de l'Esprit de ses Habitans.

LA France n'employe pas mieux à son avantage, le génie & l'esprit de ses habitans, qu'elle n'employe leurs bras. C'est le pays de l'Europe qui contient le plus d'Ecoles, de Colléges, d'Académies de tout genre. La langue Françoise a dans sa Capitale son Académie particuliere; les belles Lettres & Antiquités, les Sciences, la Peinture & Sculpture, la Musique y ont aussi les leurs. Toutes les Provinces de France jalouses de la Capitale ont érigé des Académies à l'envi les

unes des autres ; malgré le nombre, on n'en voit aucune qui manque de ſujets. L'ambition d'y être admis, fait naître une infinité d'Ecrivains qu'elle enléve à l'Agriculture, aux Arts utiles & au Commerce ; car en France un Auteur ne fait qu'écrire, & s'interdit abſolument toute profeſſion utile. Les Auteurs ſont une eſpece de Nobles, ou de Gens vivant noblement de la gloire de leurs Ouvrages & de la protection des Gens riches. Pluſieurs d'entre tous ces Ecrivains cependant, euſſent peut-être mieux labouré la terre, mieux fabriqué du papier qu'ils ne font des livres, & sûrement euſſent été plus utiles à l'Etat.

Si l'on examine les différens objets dont s'occupent ces Académies, & qui ſont traités dans les Livres, on trouve que les con-

noissances, les Sciences & les Arts de pur agrément, ont toute préférence sur celles qui ne sont qu'utiles : mais sur-tout l'esprit, c'est-à-dire, la maniere d'écrire & de dire les choses, est l'objet dont il semble qu'on ait été le plus touché, c'est aussi en quoi on a fait les progrès les plus grands. Le François écrit sans contredit avec plus de graces & de méthode qu'aucune Nation ; mais il semble que content de cet avantage, il ait négligé la maniere de penser & le choix des matieres.

Parmi tant d'Académies si libéralement répandues par toute la France, le Commerce, les Arts méchaniques, l'Agriculture dont les détails sont si étendus, n'ont point mérité d'avoir leur Académie particuliere (*a*). Les noms de

---

(*a*) Sola res rustica, quæ sine dubita-

ces Sciences ne sont point cependant inconnus dans quelques-unes de ces Académies ; mais elles ne peuvent s'y attirer qu'une attention médiocre, confondues qu'elles sont avec tant d'autres Sciences plus *nobles* & plus amusantes. Les Prix que distribuent ces Académies, & qui ont si abondamment multiplié les beaux Esprits, les Poëtes, les Sçavans, les Peintres, les Sculpteurs, &c, on n'a point imaginé de les employer pour multiplier les Artis-

---

tione proxima & quasi consanguinea sapientiæ est, tam discentibus eget quàm magistris. Adhuc enim Scholas Rhetorum, Geometrarum, Musicorumque, vel quod magis mirandum est, contemptissimorum vitiorum officinas, gulosius condendi cibos & luxuriosius fercula struendi, capitumque & capillorum cincinnatores non solum esse audivi, sed & ipse vidi. Agricolationis doctores, qui se profiterentur, neque discipulos cognovi. *Columella, de re rustica*, lib. 1. cap. 1,

tes, les Manufacturiers, les Agriculteurs; aucun fonds public ni particulier n'eſt deſtiné à encourager les découvertes utiles à la Société. Un Citoyen zélé s'éléve & rend publiques des Obſervations ſur l'Agriculture, fruit d'une expérience longue & couteuſe; peu de gens feront les mêmes eſſais faute de moyens, ou de crainte de perdre s'ils ne réuſſiſſent pas; lui-même, faute de ſecours, ſera forcé d'abandonner une étude à laquelle le travail & les facultés d'un ſeul Citoyen ne peuvent ſuffire. Enfin, c'eſt preſque un phénomene entre les Sujets des Prix des Académies de France, que celui de l'Académie d'Amiens, qui propoſe pour l'année 1753 les Queſtions ſuivantes : *Quelles ſont les différentes qualités de Laines néceſſaires aux Manufactures de France ? Ces*

Manufactures peuvent-elles ſe paſſer des Laines d'Eſpagne, d'Irlande, ou de toute autre Laine Etrangere? Quels ſeroient les moyens de donner aux Laines de France les qualités qui leur manquent, & d'en augmenter la quantité?

Parmi les Livres François, les plus rares ſans contredit ſont ceux qui s'occupent des Arts & des connoiſſances utiles à la Société. On n'a preſque rien écrit ſur l'Agriculture, ni ſur le Commerce en général, encore moins ſur les détails de ces objets, & ſur ceux qui y ont rapport: on a même négligé les ſecours que les Etrangers pouvoient offrir ſur ces matieres. On ne trouve dans aucune Bibliothéque publique ni particuliere, de collection des ouvrages qui exiſtent ſur le Commerce & l'Agriculture. On a en-

richi avec ſoin la langue Françoiſe des Poëſies & des Romans de toutes les Nations. On a traduit quelques-uns de nos Poëtes & de nos Romanciers bons & mauvais. Nos Auteurs ſur le Commerce & ſur l'Agriculture, ſeront les derniers connus. (*a*)

L'éducation des hommes mériteroit bien ici quelques remarques particulieres. Dans tous les Pays elle eſt ordinairement inſtituée conformément au génie de la Nation ; & par un cercle néceſſaire, elle contribue à former & à

(*a*) M. Duhamel du Monceau, de l'Académie Royale des Sciences de Paris, & de notre Société Royale de Londres, vient de donner un Traité de la culture des terres, ſuivant les principes de Jethro Tull, avec quelques expériences ſur cette nouvelle Méthode.

Il a publié depuis, ſon excellent Traité de la Conſervation des grains.

conſerver le génie national. Mais je n'entreprendrai point d'entrer dans le détail trop long des défauts qui pourroient être communs à l'éducation Françoiſe & à la nôtre. Les voyages ſont ſans contredit la meilleure école pour former les hommes ; auſſi voyageons-nous beaucoup, & même ſi exceſſivement, qu'on pourroit croire que chez pluſieurs d'entre nous, le goût pour les voyages, n'eſt autre choſe qu'une inquiétude, envie ou beſoin d'exiſter ailleurs. Les François voyagent peu ; je ne crois pas volontiers que ce ſoit par mépris pour des Nations qu'ils ne connoiſſent pas ; plus ſimplement, le luxe des parens s'accorde mal avec la dépenſe de faire voyager leurs enfans. Cependant on rencontre des François qui ont fait leur tour d'Italie ; il ſemble mê-

me qu'il commence à être du bon air d'avoir été en Angleterre. Les gens ſages qui en ſont revenus, tiennent des propos plus honnêtes ſur notre politeſſe & nos mœurs, qu'on n'a fait par le paſſé; & peut-être auſſi les méritons-nous mieux maintenant. Quelques-uns à leur retour parlent beaucoup de nos chevaux, qu'ils ne ſçavent pas monter; de voleurs, bien plus qu'ils n'en ont rencontré; de notre liberté, dont ils n'ont point d'idée. Je ne ſçais ſi c'eſt imitation, (que nous pourrions prendre pour une marque d'eſtime) ſi c'eſt caprice de mode, mais j'ai trouvé aux jeunes François le matin un air preſque Anglois, ainſi que chez nous on reproche à notre jeuneſſe d'avoir pris dans ſa parure & dans ſes manieres un extérieur tout-à-fait François; la jeuneſſe de France

passe, en courant à pied ou à cheval, à la maniere Angloise, la matinée à ne rien faire, & la soirée à faire des riens à la maniere Françoise. Cependant ils nous imitent mal encore ; leurs *frocks* n'ont pas la taille encore assez longue, & pour les chevaux, ils ne les mettront jamais si bien sur les épaules que nous. *O imitatores s... ...!*



III.

Desavantage de la France dans l'Economie de la distribution des richesses.

L'Inégale distribution des richesses dans les différens états, est un des principaux liens de la Société, & la plus puissante cause de subordination entre tous ses membres, depuis le Souverain jusqu'au dernier Sujet. Le luxe en est l'effet nécessaire, & en même tems le reméde; c'est par ce moyen, s'il est bien entendu, que l'argent circule & porte la vie dans toutes les parties du Corps politique.

Mais cette inégale distribution des richesses peut être si excessive

ou ſi vicieuſe, qu'une exceſſive richeſſe dans une claſſe de l'Etat, cauſe dans une autre une exceſſive pauvreté. Comme il n'y a que les terres & le commerce qui produiſent dans l'Etat une valeur qui n'y exiſtoit pas, toute fortune exceſſive qui ne viendra point de ces deux ſources, ne pourra s'être formée qu'aux dépens du Commerçant & du Cultivateur; ce ſera une eſpece d'impoſition ſur ces deux claſſes, qui arrêtera la culture & diminuera l'induſtrie. D'ailleurs la diſproportion exceſſive des fortunes, eſt de ſa nature peu favorable à la conſommation; une maiſon de vingt mille livres ſterling de rente, ne conſommera point tant de vin, par exemple, que vingt ménages de mille livres de rente chacun; la diſſipation & l'abus que cette maiſon fera de la vian-

de & des autres provisions nécessaires à la vie, n'équivaudra point au défaut que feront dans la consommation, les Artisans & Paysans qui en seront privés.

Si plusieurs fortunes immenses s'élévent de la sorte, & ne sont pas distribuées dans différens points du Royaume, l'effet en sera encore plus pernicieux ; il s'en suivra nécessairement une distribution mal ordonnée des hommes : de toutes les parties du Royaume les Habitans seront entraînés vers ce point où les richesses de l'Etat seront réunies ; & le mal sera sans bornes, si ces hommes quittent des professions de premiere nécessité, pour des métiers qui ne produiront rien à l'Etat, ou qui n'auront pour objet qu'une consommation ruineuse, comme sont tous ceux que le luxe excessif entretient. C'est

ce qui eſt arrivé en France.

La France réunit dans Verſailles & dans Paris, comme en un ſeul point, toutes les Puiſſances qui peuvent attirer les hommes ; à la Cour, les grandeurs & les honneurs qui ne viennent que d'elle, & qui ne ſont que pour ceux qui y vivent ; à Paris, non-ſeulement tous les tréſors de l'Etat, mais encore tous les Sujets qui ſont riches dans l'Etat, ſoit des revenus de l'Etat, ſoit de leurs revenus propres ; & tous les Riches ont fixé leur domicile & leur habitation dans cette Ville, par préférence pour le voiſinage de la Cour.

Une portion ſi conſidérable des richeſſes de l'Etat & des particuliers, fixée dans un même lieu, n'a pu répandre ſes influences qu'à une certaine diſtance ; les terres voiſines & celles qui ont pu y envoyer leurs denrées s'en

ſont reſſenties, chacune en proportion de ſon éloignement. Il en a été de même des manufactures néceſſaires aux beſoins & au luxe : les terres & les manufactures qui manquent des commodités du tranſport, ont été négligées ou abandonnées, faute de trouver une conſommation ſuffiſante ſur les lieux ou à des diſtances propres : le beſoin a attiré à la ville les habitans des campagnes, & le luxe les a employés avec excès dans toutes les profeſſions néceſſaires & ſuperflues : de-là un nombre immenſe de laquais & de valets de tout rang, de Perruquiers, d'Artiſtes, & de Maîtres des Arts les plus frivoles, de Solliciteurs de procès, & autres gens d'induſtrie, multitude qui s'accroît tous les jours au point, que pour rétablir l'économie qui convient à la population,

Paris devroit envoyer des Colonies dans les parties du Royaume qui se sont dépeuplées pour lui.

On peut assurer que la distribution des richesses est mal ordonnée dans un Etat, quand on voit les Propriétaires des terres occuper à la Ville des Palais somptueux, tandis que leurs Châteaux, leurs Fermes, leurs Villages tombent en ruine ; quand les denrées sont sans consommation dans les Provinces, parce qu'on ne vit dans ses terres que le tems qu'il faut pour recueillir de quoi vivre à la Ville ; quand un Royaume fertile manque de bleds, parce que le Laboureur est forcé par la pauvreté de venir à la ville servir les besoins & les fantaisies de l'homme riche ; enfin, quand il ne reste plus à l'homme riche d'autre maniere de luxe, que celle de consommer

ſans meſure en meubles de toute ſorte, l'or & l'argent qui manque à la culture des terres. Le luxe bien ordonné conſomme, le luxe exceſſif abuſe & détruit. C'eſt le luxe de Cléopatre.



IV.

Intérêt de l'argent, plus haut en France qu'en Hollande & en Angleterre.

POurquoi la France a-t-elle ſoutenu l'intérêt légal de l'argent à 5 pour cent, tandis que la Hollande & l'Angleterre l'ont établi par diverſes réductions ſucceſſives à 2 ½ & 3 pour cent?

Il en eſt des Etats comme des Particuliers, celui qui a le moins de crédit, paye plus cher l'intérêt de l'argent qu'il emprunte; or le Gouvernement Monarchique n'eſt pas naturellement ſuſceptible d'une auſſi grande confiance que le Républicain. Dans les beſoins preſſans, l'emprunteur reçoit la loi que lui impoſe le prêteur; or, la France de-

puis un siécle, s'est trouvée souvent dans cette position : & comme entre toutes les Puissances qui se sont vûes entraînées dans les guerres, elle a fait les efforts les plus grands en proportion de ses forces, elle a plus que les autres épuisé son crédit par des emprunts sous toute sorte de formes, comme création de Charges de tout genre, Aliénations de taxes, Lotteries, Tontines, Rentes viageres, Rentes sur ses Domaines & sur ses revenus, &c. Outre ces ressources, elle a imaginé celle de former de ses Fermiers & de ses Caissiers un Corps puissant, dont le crédit pût lui servir au besoin ; comme feroit un Seigneur décrédité qui emprunteroit à dix pour cent de son Intendant enrichi à ses dépens, ce que celui-ci trouveroit sur la place à six pour cent. Réduit à

ces expédiens, le Roi n'a pû être aſſez maître de l'intérêt de l'argent, pour réduire l'intérêt légal. Mais comme le François eſt naturellement confiant & peu capable d'impreſſions durables; quelques années de paix & de perſévérance à tenir fidélement les engagemens de Finance, peuvent faire oublier les tems précédens, & achever de rétablir le crédit: alors avec leurs fonds d'amortiſſemens, & quelques ſommes que les Fermiers & Caiſſiers avanceroient à un intérêt modique, le Roi rembourſant quelques parties de rente, réduiſant l'intérêt légal à quatre pour cent, & propoſant le rembourſement de quelques autres dettes ou réduction d'intérêt ſur ce pied, ſucceſſivement la plus grande partie des dettes de l'Etat s'établiroit à cet intérêt, & peut-être au-deſ-

ſous. Evénement auquel l'Angleterre a grand intérêt que la guerre mette des obſtacles.

Quoi qu'il en arrive, cet intérêt trop haut de l'argent eſt d'un grand deſavantage pour la France. Il met la France vis-à-vis de la Hollande & de l'Angleterre dans la même poſition qu'eſt un Emprunteur vis-à-vis d'un Uſurier; leur argent y vient chercher l'intérêt le plus fort, & la rend débitrice de ſommes conſidérables.

Le haut intérêt de l'argent en France, groſſit encore la claſſe des hommes dont l'induſtrie eſt perdue pour l'Etat, d'une multitude de rentiers oiſifs : le nombre des Commerçans en eſt diminué; le Commerce réduit dans un petit nombre de mains ſe reſſerre; les efforts de l'induſtrie ſont moins actifs & moins multipliés; le

Commerce extérieur devient presque un monopole ; on vise aux grands profits ; on néglige les gains médiocres, principes les plus directement opposés à la consommation, à l'emploi des pauvres, & à la population : la consommation des denrées diminue ; l'agriculture est découragée : on n'employe point à l'amélioration des Terres, l'argent que l'usure fait mieux valoir.

Enfin, comme l'intérêt de l'argent que le Commerce emprunte suit toujours l'intérêt légal ou établi, & que le profit Marchand est communément estimé le double de l'intérêt de l'argent, il est évident que toutes choses égales, la Hollande & l'Angleterre ont sur la France l'avantage de pouvoir entreprendre les mêmes affaires de Commerce à six pour cent de meilleur marché qu'elle.

Des Loix ne permettent en France de tirer d'intérêt de l'argent, qu'en aliénant le fond ; cependant, au mépris de ces mêmes Loix, l'argent ſe place à intérêt dans le Commerce ſur billets exigibles : cette uſure eſt tolérée, & s'eſt établie au-deſſus même de l'intérêt légal, à raiſon de la rareté de l'argent dans le Commerce, cauſée en partie par la défenſe de *l*a Loi : ainſi la Loi n'eſt point exécutée, & cependant le Commerce ſouffre de la Loi.

La France a dans ſes mains le reméde à tous ces déſavantages. Elle ouvrira ſans doute les yeux ſur l'expérience heureuſe que nous avons faite de diverſes réductions d'intérêt depuis 1623 qu'il étoit à dix pour cent : les noms des Citoyens qui les ont conſeillées, Sir Thomas Colepe-

per, Sir Josias Child, Sir J. Barnard, seront à jamais glorieux & chers à l'Angleterre : avant eux le Chancelier Bacon, l'un des plus grands esprits de son siécle, avoit apperçu ces vérités dans toute leur étendue, & avoit donné les mêmes conseils dans ses Essais de Politique & de Morale.

Nous ne devons pas voir sans inquiétude qu'il reste encore à la France une ressource aussi puissante, dont nous avons beaucoup usé, & que la Hollande a sans doute épuisée, ainsi qu'on peut en juger, en voyant l'intérêt de son argent à deux & demi, & son Commerce réduit de jour en jour par toutes les Nations qui ne font que reprendre ce que son industrie avoit usurpé, tandis que le poids excessif des taxes tient en même tems ses Terres sans valeur.

AVAN-

AVANTAGES

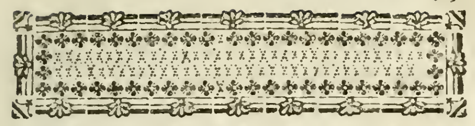
ET

DESAVANTAGES

DE LA

GRANDE-BRETAGNE

Par rapport au Commerce & aux autres ſources de la Puiſſance des Etats.



AVANTAGES
ET
DESAVANTAGES
DE LA
GRANDE-BRETAGNE

Par rapport au Commerce & aux autres ſources de la Puiſſance des Etats.

C'EST une ſcience bien néceſſaire, qu'une connoiſſance exacte de ſes propres forces, & ce n'eſt point une conſidération ſtérile que celle de ſes avantages, quand on y joint l'étude de leurs principes, de l'uſage qu'on en a fait, & des moyens de les augmenter, ou de s'en procurer de

nouveaux. Il est ordinaire de ne point assez faire d'attention à ceux que l'on ne doit qu'à la nature, soit parce qu'on s'apperçoit peu des biens dont on jouit sans peine, soit parce que notre orgueil donne la préférence à ceux que nous tenons de notre industrie : cependant les avantages naturels sont les seuls vrais, ceux dont la possession peut le moins être enviée ou ravie, ceux enfin qui récompensent le plus sûrement les soins qu'on donne à les étendre : telle est l'intention des considérations suivantes.

I.

De la Forme Naturelle *de la Grande-Bretagne.*

Suivant la computation de M. Edmund Halley, l'Angleterre, le premier & le plus grand

des Royaumes de la Grande-Bretagne, contient environ 40 millions d'acres (*a*) quarrées; & sa forme est telle, que le point de ses terres le plus distant de la mer, n'en est éloigné que de 70 milles (*b*).

L'on sent d'abord combien une étendue si heureusement proportionnée, est favorable au commerce intérieur entre ses différentes provinces, au commerce extérieur des productions naturelles & des manufactures, & conséquemment à la population.

Comme Isle, la Grande-Bretagne possede un grand nombre de provinces maritimes, par conséquent la disposition la plus naturelle à avoir un grand nombre de matelots, pêcheurs, &c.

(*a*) Acre, $\frac{4}{5}$ d'arpent.

(*b*) Environ 25 lieues de France.

La mer eſt ſon rempart naturel, ſes vaiſſeaux ſont ſes forteresſes, offenſives en même-tems que défenſives, à la différence des places fortes bâties ſur les frontieres : grand avantage pour elle, & grande néceſſité de conſerver ſa ſupériorité maritime, enſorte qu'elle ſoit plus dans le cas d'attaquer que de ſe défendre.

La Puiſſance la plus maritime a dû devenir naturellement la plus commerçante ; & ſon commerce & ſa marine ſe doivent procurer naturellement un accroiſſement réciproque.

Comme Puiſſance maritime & commerçante, la guerre lui eſt moins à charge qu'à aucune autre Puiſſance ; tandis que la France tient quatre cent mille hommes armés, la Grande-Bretagne employe à peine cent mille hom-

mes ſur terre & ſur mer ; ſa culture & ſes manufactures s'en resſentent peu : & tant qu'elle conſerve la ſupériorité ſur les mers, elle peut en même tems faire le commerce de ſes productions naturelles & de ſes manufactures ; elle eſt dans la guerre, la Puiſſance qui peut dépenſer le moins, & gagner le plus.

Comme Iſle, poſſédant une étendue ſuffiſante de terres fertiles, elle a pû renoncer à l'eſprit de conquête, & n'a point été tentée d'ajouter à ſon continent des terres qui auroient été à ſa bienſéance : diſpoſition favorable à l'eſprit de commerce, mais encore à ſa liberté & à ſa tranquillité : la conſtitution ſe conſerve difficilement ſans altération dans un Etat dont les bornes s'étendent conſidérablement. (Ceci ſoit dit ſans application à nos poſſeſ-

ſions en Amérique, qui ſont des acquiſitions de commerce plutôt que des conquêtes.)

L'exiſtence ſolitaire & iſolée que la Grande-Bretagne tient de la nature, l'a heureuſement affranchie des dépendances diverſes qu'impoſe le voiſinage des autres Etats : par exemple, elle ne permettra point que la France s'empare des Pays-Bas Autrichiens, mais elle ne craint point perſonnellement cet événement, comme la Hollande peut le redouter. La France peut tranſporter ſon artillerie victorieuſe devant toutes les places d'Allemagne & de Hollande ; l'Angleterre ne craindra point la France tant que la marine Françoiſe ne ſera point à craindre.

Mais qu'eſt devenue cette indépendance ſi précieuſe, depuis qu'un Roi de la Grande-Bretagne

possede en Allemagne un domaine qui lui donne un intérêt étranger à celui de la Nation, qu'il faut défendre, qu'Il veut augmenter, qu'Il enrichit de ses épargnes; un domaine enfin qui donne à un Roi d'Angleterre un revenu & des troupes qu'il ne tient pas de la Nation?

II.

Productions Naturelles de l'Angleterre.

DEs bleds, des laines & des bestiaux, des mines de plusieurs sortes, sont les principales richesses que l'Angleterre doit à la nature : son industrie s'exerce naturellement à faire valoir ces avantages par l'agriculture & le commerce.

Des Bleds,
& de la Culture en général.

La préférence que l'on doit à certaines productions naturelles sur d'autres, nous est bien sûrement indiquée par nos besoins : ainsi le bled est presque universellement reconnu pour l'espece dont la culture mérite les premiers soins : & comme le besoin en est général, & que sa consommation dépend de la nécessité, qui ne reconnoît point les caprices de la mode, l'État, qui toutes choses égales d'ailleurs, sera supérieur en ce point, jouira de la supériorité la plus solide & la plus indisputable.

L'Angleterre a été long-tems sans profiter de ses avantages à cet égard : il faut convenir que le bled est naturellement d'une moindre nécessité pour l'Anglois

que pour les autres peuples de l'Europe. Des hiſtoriens dignes de foi nous diſent qu'avant que les Romains euſſent mis le pied dans notre Iſle, extrêmement peuplée alors, la nourriture ordinaire des Bretons étoit du lait & de la chair des animaux ſauvages ou domeſtiques qui étoient très-abondans; qu'ils vivoient peu de bled; qu'il n'étoit ni eſtimé, ni abondant parmi eux: dans le Nord de l'Irlande ils ſe nourriſſent encore du ſang de leurs beſtiaux, & principalement de laitage: dans les montagnes d'Ecoſſe l'uſage du bled eſt médiocre; enfin en Angleterre on mange peu de pain, beaucoup de viande & de légumes.

Tant que l'Angleterre n'a ſongé à cultiver que pour ſa propre ſubſiſtance, elle s'eſt trouvée ſouvent au-deſſous de ſes beſoins

obligée d'acheter des bleds étrangers : mais depuis qu'elle s'en eſt fait un objet de commerce, ſa culture en a tellement augmenté, qu'une bonne récolte peut la nourrir cinq ans. Un climat & des terres favorables rendent ſes moiſſons aſſez certaines, & elle eſt en état maintenant de porter de ſes bleds aux Nations qui en manquent.

Je rapporterai pour exemple de ſa richeſſe préſente, un extrait des exportations des années 1746 à 1750, comprenant tous grains, comme froment, ſeigle, orge, malt, (*a*) & gruau, du cru de l'Angleterre ſeule, ſortis de cinquante-ſept de ſes ports pour le Portugal, la Flandre, la Hollande, la France, le Dannemarck, la Ruſſie, l'Afrique, &c.

(*a*) Grain préparé pour faire la biere.

EXTRAIT d'Etat d'Exportation de tous Grains présenté devant la Chambre des Communes en 1751.

Pour les Années.	Nombre de Quartiers (*a*).	Prix commun du Quartier de tous grains dans les cinq années,	Monnoie de France.	Année commune de ces cinq.
1746.	633943.			
1747.	817983.			
1748.	1045656.	1 *liv. st.* 8 *she.*		
1749.	1140848.			
1750.	1651417.			
	5,289847 Qrs.	7,405786. *l. st.*	170,333078. *l.*	34,066080 *liv.*

(*a*) Environ le $\frac{1}{5}$ d'un tonneau.

Sur lesquels 5, 289,847 quartiers de tout grain, je trouve que la France en a tiré pour sa part, 260,000 quartiers, presque tout de froment, dans les trois années 1748, 1749 & 1750; c'est-à-dire, à 1 *livre sterl.* 15 *shelings*, prix commun du froment pour ces trois années, pour 455,000 *liv. sterling.* (10,465,000 liv. Tourn.)

On conçoit d'abord que ç'a été pour ces cinq années 7, 405, 786 *liv. sterl.* que les autres Nations ont perdu par la balance de leur Commerce, & dont l'Angleterre est devenue plus riche; on doit encore ajouter à cette somme le fret de ces bleds, payé presque à l'Angleterre seule; car sur le total de l'exportation des cinq années, la quantité exportée par vaisseaux étrangers, ne monte pas à plus de 45, 887 qers. Ce fret peut s'estimer 633,650 *livres sterling*,

(14,573,950 liv.) à 2 shel. 2 den. ½ par quartier. Mais pour ſentir toute l'étendue des avantages de cette exportation, il faudroit calculer le nombre d'hommes que ces 5, 289,847 qers ont employé en Angleterre, ſoit à la culture des terres, ſoit au tranſport d'iceux à la mer, ſoit au commerce de vente & revente de ces bleds dans l'intérieur, ſoit à conſtruire & monter les vaiſſeaux qui les ont exportés; le nombre des autres hommes, qui ont gagné leur ſubſiſtance à fournir aux précédens tous leurs beſoins; enfin, tout ce qu'ont payé à l'Etat tous ces hommes pour leurs conſommations, & faire enſuite cette conſidération, que l'emploi & la dépenſe de ces hommes en Angleterre a été payée par les pays éprouvans la diſette, tandis qu'un même nombre d'hommes dans

ces pays, manquoit des occasions d'emploi qu'il procuroit ailleurs.

C'est à l'an 1689 qu'est l'époque des riches moissons de l'Angleterre : elle en est redevable à cet Acte si sage, qui institua une gratification pour l'exportation des grains sur vaisseaux Anglois (*a*).

(*a*) Par Actes de l'an 1 de Guillaume & Marie, 5 d'Anne, 3 de George II. il est accordé

*Par Quartier de Grains**		*N'excédant pas le prix de*		*Gratification.*		
		l. st.	*she.*	*l. st.*	*she.*	*d.*
* Qui contient environ 24 boisseaux de Paris.	Froment	2.	8.		5.	
	Seigle	1.	12.		3.	6.
	Orge	1.	4.		2.	6.
	Malt d'orge	1.	4.		2.	6.
	Malt de from.	2.	8.		5.	
	Gruau d'avoine	à	15.		2.	6.
Par Tonneau (de 500 pintes de Paris)	Sur les liqueurs spiritueuses tirées de l'Orge, du Malt, &c. L'Orge étant à	1.	4.	1.	10.	

Ladite gratification payable seulement quand l'exportation sera faite par Vais-

Cette méthode toujours ſuivie du ſuccès dans tous les cas où on l'a pratiquée, trouve néanmoins des contradicteurs parmi les Manufacturiers & Trafiquans : ils objectent que, donner cinq shelings par quartier de bled exporté, c'eſt

ſeaux Anglois, Capitaine & Equipage au moins aux deux tiers Anglois, n'a point lieu ſur les bleds exportés pour Alderney, Jerſey & Guerneſey; payable dans chaque Port, par les Receveurs des Douanes, ou faute de fonds, par le Receveur général, dans les trois mois, avec telles preuves de l'Exportation effective & ſous telles peines en cas de fraude, qu'il eſt ordonné par leſdits Actes; ces dernieres années que l'Exportation a été grande, les Douanes ont été en retard de payer la gratification qui en 1748, ainſi qu'en 1749, paſſa 200,000 *liv. ſterling* (4,600,000 livres) & en 1750 montoit à 325,405 *liv. ſterl.* (7,484,315 liv.) & ſur la demande des Exportateurs, le Parlement leur a alloué en cette ſixiéme Seſſion l'intérêt des ſommes qui leur étoient dues, par Acte du 14 Mai 1753.

tenir chez nous le prix du bled plus haut qu'il ne ſeroit ſans cela, & le donner à l'Etranger au-deſſous même du prix de nos propres marchés, ce qui diminue le prix de la main-d'œuvre de l'Etranger, & renchérit la nôtre : c'eſt à quoi ſe réduit tout ce qu'on a avancé contre la gratification.

L'expérience eſt la meilleure réponſe qu'on puiſſe faire à une pareille objection, & elle démontre que la gratification a diminué le prix des bleds.

L'intention de la gratification étant d'encourager la culture, en favoriſant l'exportation du ſuperflu, il ſemble que pour trouver le cours du bled, auquel la gratification ſeroit dûe, il n'ait fallu que chercher quel étoit le prix du bled, lorſqu'il étoit ſeulement dans une quantité ſuffiſante pour répondre à la ſubſiſtance annuel-

le, & aux hazards d'une mauvaise récolte ; on l'a trouvé dans le prix commun des années qui ont précédé 1689, puisque dans ces tems, l'Angleterre exportoit peu de bleds, & étoit obligée quelquefois d'en tirer de l'Étranger ; & le prix commun des 43 années précédentes 1689 s'étant trouvé de 2 liv. 10 sh. 8 den. sterl. par quartier de froment, on a fixé même au-dessous, le cas de gratification, c'est-à-dire, à 2 liv. 8 sh. ; mais depuis 1689, le prix commun de 64 années finissant à 1752, n'a été que de 2 liv. 2 sh. 6 den. sterl. ce qui fait 8 sh. 2 den. de diminution par quartier : cette diminution ne peut être attribuée qu'à l'accroissement de la culture, qui n'a pû être opéré que par la gratification ; ce qui se trouve confirmé par la comparaison de l'état du prix des bleds, avec l'état des

gratifications, dans les années 1746 à 1750,

Années.	*Gratifications.* liv. sterl.	*Prix commun du froment.* le quartier.		
1746	... 99385.	...... 1. l.	19 sh.	
1748	.. 202637.	...... 1.	17	
1749	.. 228566.	...... 1.	16	
1750	.. 325405.	...... 1.	12	6.

Où l'on voit que dans les années où la somme des gratifications, & conséquemment celle des exportations a été la plus grande, le prix du bled a été le moindre.

Le prix commun du bled, cité ci-dessus, a été pris de l'état du cours des grains au marché de Windsor, recueilli exactement par le Révérend Evêque Fleetwood, depuis 1646 jusqu'à 1706, & continué jusqu'à 1752 : le prix commun de chaque année est formé des deux prix du bled à la Notre-Dame d'Août & à la Saint Michel.

L'effet de cette gratification n'eſt pas de faire baiſſer le prix du bled au-dehors en faveur de l'Etranger: mais c'eſt un expédient néceſſaire pour nous mettre en état de vendre notre bled dans les marchés étrangers, au même prix que la Pologne, le Dannemarck, Hambourg, l'Afrique, la Sicile, & que nos Colonies enfin qui en fourniſſent l'Eſpagne, le Portugal & l'Irlande même, à meilleur marché que nous ne pouvons faire; enfin, c'eſt donner à nos Laboureurs une gratification de deux cens mille livres ſterling par an, pour que l'Angleterre gagne quinze cent mille livres ſterling qu'elle n'auroit sûrement pas ſans cela.

Généralement la voie de la gratification eſt la ſeule qui puiſſe être employée pour nous conſerver la concurrence, dans tous les

commerces où l'Etranger peut vendre à meilleur marché que nous; c'eſt ce qui a fait avancer à l'Auteur du *British merchant*, que nous ſerions obligés de donner une gratification pour l'exportation, même de nos laines, ſi l'Angleterre devenoit Province de la France, & que la France pût recueillir des laines à meilleur marché que nous; propoſition très-vraie, ſauf l'indécence de la premiere des ſuppoſitions ſur leſquelles elle eſt fondée, & le peu de vraiſemblance de la ſeconde.

Un autre effet bien précieux de la gratification, c'eſt de tenter par le bon marché de nos bleds, les Pays, qui comme la France, par exemple, pourroient s'en paſſer, & d'y décourager la culture des Terres: ſans doute que le prix des bleds venant à hauſſer, il les avertiroit de ſe

donner à l'agriculture, & que la néceſſité feroit ſuccéder chez eux l'induſtrie à une indolence qui nous eſt ſi avantageuſe(*a*). A quoi ſeroit réduite alors la valeur de nos Terres, ſi nos bleds étoient ſans demande, faute de beſoin dans l'Etranger, & nos laines ſans prix, comme elles ſont, au moyen de la prohibition de leur ſortie? Un tel événement eſt fâcheux, ſans doute, à prévoir; il eſt cependant plus naturel que l'état préſent, & plus prochain peut-être qu'on ne penſe.

Les avantages que la culture de nos terres a reçus de cette gra-

(*a*) Le Chevalier Thomas Colepeper ſe plaignoit en 1621 de ce que les François portoient en Angleterre des quantités de bleds ſi conſidérables, & à ſi bas prix, que les bleds Anglois n'en pouvoient ſoutenir la concurrence dans leurs propres marchés.

tification ne se peuvent nier : la face de l'Angleterre en a été changée : des communes, ou incultes, ou mal cultivées, des pâturages arides ou déserts, sont devenus au moyen des hayes dont on les a fermés & séparés, des champs fertiles, & des prés très-riches. Ces cinq shelings de gratification par quartier ont été employés par le Laboureur au défrichement, à l'amélioration de ses terres : c'est cette gratification qui a été le véritable maître de l'Angleterre dans l'art de cultiver : nos anciens Ecrivains sur cette matiere, n'en savoient pas tant que nos modernes, parce qu'ils n'avoient point vû les expériences que cet encouragement a fait tenter : ils avoient cependant entrevu l'avantage qui pouvoit naître des défrichemens, des enclos de hayes, & quelques autres pratiques : mais une gratification

fication étoit ſeule capable d'opérer ce changement, parce qu'elle ſeule pouvoit en donner les moyens : enfin, depuis 1689, il n'y a pas eu d'année, que le Parlement n'ait paſſé quinze & vingt Actes particuliers, pour permettre d'enclore & de fermer des Communes ; l'expérience univerſelle nous apprend que les terres, ainſi miſes en valeur, ont doublé de revenu ; cette amélioration n'étoit pas pour l'Angleterre un objet à mépriſer ; car des quarante millions d'acres qu'elle contient, on eſtime que plus d'un tiers étoit en Communes, & ce qu'il en reſte encore fait penſer que l'eſtimation eſt médiocre.

La culture n'a pû augmenter, ſans employer plus de chevaux, de bœufs & de moutons, pour labourer & engraiſſer les terres. De-là une augmentation de ri-

cheſſes en beſtiaux, précieuſe à tant d'égards.

La population s'eſt augmentée avec la culture, le travail des terres encloſes a employé & entretenu un plus grand nombre d'hommes ; ces campagnes déſertes ont de nouvelles habitations ; les villages ſe ſont accrus ſenſiblement.

Les ports & les plus petites villes de nos côtes ont éprouvé un accroiſſement proportionné dans le nombre de leurs vaiſſeaux, & d'autant plus grand, que les bleds ſont d'un volume conſidérable : le nombre des matelots augmenté, a beaucoup facilité l'établiſſement des pêcheries ſur nos côtes, ſuſceptibles encore d'un plus grand avancement.

Les conſommations ſe ſont augmentées en proportion des hommes & des richeſſes nouvelles.

Elles ont rendu avec uſure à l'Etat la dépenſe de la gratification.

L'Etat des exportations nous montre que toutes les Provinces de l'Angleterre ont partagé le bénéfice de cette gratification, & cet avantage ne pouvoit être réparti ſi également que dans une preſqu'Iſle, dont tous les points ſont à de juſtes diſtances de la mer : heureuſe diſpoſition, à laquelle elle doit encore la facilité des communications & des ſecours par terre & par mer, entre ſes différentes Provinces, & qui entretient dans toute l'étendue de ſon continent, l'abondance & le prix des denrées dans un équilibre favorable.

On pourroit pouſſer à l'infini les détails des avantages réſultans d'un bien qui a produit en terres, en beſtiaux, en hommes, tant de valeurs qui n'exiſtoient point. La

culture eſt donc le plus grand des biens, & les Loix qui la protegent & l'augmentent, les plus ſages des Loix.

Laiſſons aux autres Nations l'inquiétude ſur les moyens d'éviter la famine; voyons-les éprouver la faim au milieu des projets qu'elles forment pour s'en garantir; nous avons trouvé par un moyen bien ſimple, le ſecret de jouir tranquillement, & avec abondance, du premier bien néceſſaire à la vie: plus heureux que nos peres, nous n'éprouvons point ces exceſſives & ſubites différences dans le prix des bleds, toujours cauſées plutôt par la crainte que par la réalité de la diſette, crainte qui ſouvent en avance & en augmente les horreurs. En place de vaſtes & nombreux greniers de reſſource & de prévoyance, nous avons de vaſtes plaines enſemencées,

dont le produit ſe renouvelle & s'accroît tous les ans. Notre culture & nos récoltes ſont devenues ſans bornes, dès que nos Laboureurs ont été ſûrs d'une conſommation certaine au-dehors & au-dedans.

Ainſi de nos jours l'Angleterre, ſans peine & ſans dépenſes ruineuſes, a découvert ſur la ſurface de ſes terres, une mine nouvelle, d'une poſſeſſion plus précieuſe, & d'une richeſſe plus vraie que celles de l'Amérique : l'Angleterre eſt la Nation ſage qui a fait le meilleur choix : l'Eſpagne au milieu de ſes tréſors, nous repréſente aſſez bien le ſort de ce Roi de la Fable, que Bacchus avoit favoriſé du don de convertir en or tout ce qu'il toucheroit.

Des Laines et des Bestiaux en général.

L'Angleterre doit à la température de ſon climat, & à la nature de ſon ſol, l'excellente qualité de ſes laines ; elle eſt redevable de leur abondance au partage accidentel de ſes terres, qui a invité naturellement ſes habitans à nourrir de grands troupeaux de toute ſorte de beſtiaux.

Environ l'an 830, les Saxons ayant achevé de conquérir l'Angleterre à l'aide de l'irruption de pluſieurs peuples du Nord de l'Allemagne, les terres furent partagées entre les Généraux de ces différentes Nations & les principaux Capitaines qui s'en réſerverent une partie, & diſtribuerent le reſte ſous différentes conditions entre leurs ſoldats &

les Naturels du pays qui restoient en petit nombre : le Pays déja bien dépeuplé, le devint encore plus dans la suite, par les ravages des Danois. Les habitans de l'Isle ne suffisoient à labourer qu'une petite partie des terres ; le reste demeura en friches, pâturages, déserts & forêts, la plûpart sans maître & sans partage.

Chaque Seigneur donna à ceux qui tenoient des terres de lui, le droit de faire paître dans ces terres incultes, les bestiaux employés au labourage, comme chevaux, bœufs & moutons : quelques Tenanciers, quelques Villages ou Villes s'approprierent ce droit dans les Terres voisines, & par bienséance, & par prescription. Lors même que Guillaume le Conquérant s'empara des forêts du Royaume, & s'y attribua exclusivement le droit

de chaſſe qu'il devoit ſeulement partager avec la Nobleſſe & le Peuple, il n'ôta point la liberté du pâturage aux voiſins dont tout le bien conſiſtoit en bétail.

Telle eſt l'origine la plus générale de ces droits de Communes, perpétués juſqu'à nos jours; droits tellement conſacrés par l'uſage, qu'ils ont conſervé ces vaſtes plaines en friche; les forêts détruites par la conſommation, par la négligence, par les mines de fer, ſont devenues elles-mêmes de vaſtes terreins pour la plûpart incultes, avec le nom de Communes, & qu'on n'a pû dénaturer, qu'en vertu d'Actes de Parlement. Il ne reſtoit donc d'autre moyen d'en jouir, qu'en y faiſant paître de nombreux troupeaux: & ça été long-tems toute la richeſſe & l'induſtrie de la Nation. Un ſi grand terrein deſ-

tiné au pâturage, étoit encore augmenté par l'étendue des Parcs, que les Seigneurs s'étoient réservés pour leur chasse, leurs daims & leurs bestiaux.

Les Anglois ne connurent point d'abord toute l'étendue de la richesse qu'ils possédoient; ils ne savoient que se nourrir de la chair de leurs bestiaux, & se couvrir de la toison de leurs moutons : ils vendirent long-tems leurs laines aux Hollandois & aux Flamands, qui seuls alors avoient des Manufactures : *Defoe* dit que sous Edouard III (*a*), l'exportation de nos laines monta à plus de dix millions de livres sterling valeur présente, (230 millions Tournois.)

Quelques Anglois, réfugiés

[*a*] Entre 1327 & 1377.

pendant les guerres des deux Roſes dans les Etats du Duc de Bourgogne qui étoient remplis de Manufactures, en rapporterent, à leur retour en Angleterre, les premieres connoiſſances dans le quinziéme ſiécle; elles furent favoriſées par Henri VII; mais elles ne prirent un établiſſement ſolide que ſous le glorieux Regne d'Elizabeth, dont les ſoins lui aſſurerent un ſuccès continué juſqu'à nos jours. Alors l'exportation de nos laines fut prohibée ſérieuſement, & ſous les peines les plus graves: toutes les ordonnances précédentes ſur le fait des laines, ne furent que des reſſources de finance que nos Rois employerent dans leurs beſoins.

Bientôt l'induſtrie ouvrit les yeux des Anglois ſur toutes les utilités qu'ils pouvoient retirer

de leurs différens beſtiaux (*a*) : la nourriture fut comptée au rang des moindres ; avantage néanmoins qui s'accrut encore avec l'eſpece. Avant ce tems, dans les campagnes, on ne connoiſſoit preſque que l'état oiſif de Pâtres, peu favorable à l'emploi des hommes & à la population ; les Manufactures & les Arts augmenterent le nombre des hommes ; les terres demanderent une plus grande culture ; on défricha les terres communes : mais on s'apperçut enfin combien la culture en commun avoit de déſavantages ; on commença d'enclore quelques terreins, pour en retirer le plus grand produit. Depuis ce tems, le labourage & le pâturage furent portés à une perfec-

(*a*) Cuirs, ſalaiſons, beurres, fromages, ſuifs, &c.

tion inconnue alors : l'espece même des bestiaux, celle des moutons particulierement, a été perfectionnée par l'étude de la nourriture qui leur est la plus propre, & par le mêlange des especes.

On s'est opposé d'abord à ces enclos dans les Communes, sous prétexte que le labourage diminueroit le nombre des moutons : mais tel est l'effet de la bonne culture, que tel acre qui ne produisoit que six boisseaux de bled, en a donné vingt ; & qu'un acre de pâturage bien préparé a nourri le double des moutons qu'il nourrissoit auparavant.

L'Angleterre possede donc, dans la plus grande abondance, les laines les plus propres pour la fabrication de toutes sortes d'étoffes ; si l'on excepte seulement les draps les plus fins, qu'elle ne peut fabriquer sans le secours des

laines d'Eſpagne : parmi nos laines courtes, les plus belles ſont celles de Cotesvold en Gloceſter-shire, eſtimées les plus fines de l'Angleterre, & les plus approchantes des laines d'Eſpagne, celles de Hereford, Worceſter-shire, &c.

Nos laines longues pour peigner, ſont les plus recherchées des autres nations pour leur longueur & leur fineſſe : parmi celles-ci, les plus renommées ſont celles de Warwich, Northampton, de Lincoln, de Durham, des Marais ſalés de Rumney : mais celles du Sud des Marais de Lincoln & de Leiceſter, ont l'avantage ſur toutes les autres pour la longueur, la fineſſe, la douceur & le brillant. Ces laines ſont employées concurremment avec celles d'Irlande dans les châlons, ſerges, camelots, callemandes,

& autres étoffes ſans nombre de Norwich, qui ſont imitées pour la plûpart à Amiens, à Abbeville, à Lille, en France; à Bruxelles; en Hollande à Harlem, & aux environs d'Amſterdam & de Leyde.

On les employe encore avec des laines cardées dans les baïettes, droguets, flannelles, &c. On les mêle enfin avec le coton & la ſoye dans diverſes étoffes, comme alapéens, bombazines, crapes, &c.

Parmi les différentes eſpeces de nos moutons, les moutons cornus de la petite eſpece ſont eſtimés les plus propres à échauffer les terres, par l'abondance des ſels que contiennent leurs excrémens : leur chair eſt médiocre, ainſi que leurs laines.

Les moutons de la grande eſpece donnent, depuis cinq livres,

jusqu'à huit livres de laine par toison : quelques-uns de ces moutons, outre la laine longue qu'ils portent, donnent une laine courte & fine, mais en petite quantité, qu'on mêle avec des laines d'Espagne dans la chaine des draps, pour lui donner plus de force. Les plus grands moutons, & ceux dont les béliers sont les plus estimés, sont ceux de Lincolnshire, du pays nommé Hollande; de Leicester & de Rumney; des béliers de cette espece ont été achetés jusqu'à douze guinées.

Pour exemple de l'abondance des moutons, on estime communément que les marais salés de Rumney contiennent quarante-quatre mille acres, & cent trente-deux mille moutons, à trois moutons par acre. On compte que le pays de Dorsetshire nourrit six cens mille moutons dans un

cercle de douze milles de diametre.

De si grands troupeaux, sans compter ceux des autres bestiaux, ne pouvoient, sans doute, être mis dans des étables sans qu'il en coutât beaucoup; c'est ce qui a fait que dans la plûpart des Provinces de l'Angleterre, on ne les retire en aucun tems, & la douceur des hyvers communément supportables l'a permis; dans quelques pays on a eu la commodité de les mettre à l'abri, & on prétend que les laines y gagnent. Il est certain que dans les Provinces les plus sujettes au froid, comme celles du Nord approchant de l'Ecosse, pour garantir en quelque sorte les moutons de la rudesse des hyvers, on est obligé de les *embaumer*, c'est-à-dire, de les enduire de la tête aux pieds d'une composition de

gaudron, graiſſe &c. bouillies enſemble ; mais outre que cette précaution n'empêche pas pluſieurs de mourir de froid ou de maladie , cette compoſition gâte étrangement les laines qui ne s'en purgent que difficilement.

Les Provinces les moins propres à nourrir des moutons & autres beſtiaux, ont voulu ſe procurer cet avantage que leur refuſoit la Nature ; on a fait des pâturages dans les terreins ſableux & arides en y ſemant du trêfle & du ſainfoin ; on a remplacé l'herbe avec des navets, dans les hyvers où elle étoit rare ; on a fait manger les navets par les moutons ſur les champs qu'on vouloit échauffer & engraiſſer par leur préſence ; tant la culture eſt ſuſceptible de perfection , & tant la conſommation eſt un puiſ-

ſant moyen d'augmenter l'induſtrie.

Mais de ſi grands avantages ne pouvoient être poſſédés ſans inquiétude, nous avons dû nous attendre aux efforts que feroient les autres Nations pour les partager avec nous. La Hollande, la Flandre, la France ſur-tout, la plus redoutable rivale de nos manufactures, prennent chez nous-même, des armes contre nous. Nos laines y ſont attirées & employées par préférence. La prohibition de leur exportation n'a point eu l'effet que nous en attendions. Il eſt vrai que nous devons nous en prendre à la politique mal entendue qui nous fit d'abord défendre abſolument l'entrée des laines d'Irlande en Angleterre. Quel uſage l'Irlande ſans manufactures, pouvoit-elle faire de ſes laines, ſi ce n'eſt, de

les vendre à l'Etranger malgré la prohibition? Nous ouvrîmes depuis quelques-uns de nos Ports aux laines de l'Irlande; mais elle avoit goûté les douceurs de la contrebande, & tous nos vaisseaux garde-côtes ont entrepris vainement d'en interrompre le cours.

Chaque session du Parlement entend les plaintes des Manufacturiers sur la diminution du commerce, quelquefois sur la chéreté des matieres, & toujours sur la contrebande des laines, qui, employées dans les manufactures étrangeres, diminuent d'autant le travail des leurs.

D'autre part les Propriétaires des terres viennent se plaindre du bas prix auquel la prohibition d'exportation tient les laines; ils prétendent que c'est ce bas prix

même qui eſt cauſe de la contrebande qui s'en fait.

Il eſt difficile de réſoudre en cette occaſion qui des deux a raiſon de ſe plaindre ; ſi ce n'eſt qu'on ne voulût ſe décider, ſeulement par le préjugé général, c'eſt-à-dire, contre le Manufacturier : car je n'ai point encore vû de plainte ni de demande des Manufacturiers contre les Propriétaires, qui ne fût ſouverainement déraiſonnable. Il ne me paroît pas moins difficile d'apporter un reméde ſatisfaiſant au mal réel qu'on ne peût ſe diſſimuler ; mais pour en connoître la juſte étendue, il faudroit être sûr, comme on l'avance, que les Etrangers ne peuvent abſolument ſe paſſer de nos laines dans la plus grande partie de leurs étoffes ; ſi cela eſt, la ſortie de nos laines eſt un tort irréparable pour l'An-

gleterre; le mal eſt bien moindre ſi, comme d'autres l'aſſurent, les Etrangers ſuppléent par des mêlanges de laines d'Eſpagne avec les leurs propres, au défaut de nos laines les plus belles; & s'ils ont d'ailleurs pluſieurs qualités de laines pareilles aux nôtres, ce dont je puis répondre pour en être sûr.

A l'égard de la France, par exemple, je ne ſçaurois dire quelle quantité elle employe de nos laines d'une qualité ſupérieures à celles de ſon cru; mais je puis aſſurer d'y avoir vû quelques ſortes de nos laines communes, que le manque ſeul de quantité & non de qualité dans celles du pays y faiſoit employer. Ces laines Angloiſes avoient donné à l'Exportateur frauduleux 50 pour cent de profit, & ne revenoient néanmoins en

France, qu'au même prix des laines du pays, de pareille qualité. Ce fait vérifié nous explique pourquoi nos laines passent en France. L'abondance des laines chez nous, les y tient à un prix au-dessous de leur valeur réelle, tandis que la disette des laines en France les y tient beaucoup au-dessus.

Il faut, sans doute, qu'un vice bien puissant s'oppose en France à la multiplication de l'espece pour qu'elle manque, tandis que les manufactures y sont en vigueur, & peuvent donner un bon prix au colon. Nous avons à nous plaindre chez nous d'un inconvénient contraire ; il semble que rien n'y puisse décourager la propagation des moutons : elle a toujours été en augmentant malgré la prohibition la plus rigoureuse d'exporter les laines. La

chair du mouton, la fécondité qu'il communique à nos terres, ſont un profit qui ſuffit ſeul au Laboureur. Nos manufactures ſont occupées plus qu'elles ne l'ont jamais été; mais elles n'ont pû s'accroître autant que la quantité des laines. Qu'a dû devenir ce ſuperflu ? Il a fait baiſſer de plus en plus le prix des laines, ce qui les a portées avec plus de violence dans les marchés de l'Etranger.

Tel eſt le véritable état où nous ſommes. Nos laines par ſurabondance ont toujours été au-deſſous du prix de celles des autres pays, comparaiſon faite avec les prix courans des laines à Amſterdam le plus grand marché de l'Univers. Cependant depuis la Paix elles ont hauſſé de prix. En 1750 & 1751, les plus belles laines longues de Lincoln

ont été vendues prix moyen ſeize deniers ſterling (trente-un ſols tournois) la liv. c'eſt-à dire, vingt pour cent de plus que par le paſſé; & cette augmentation eſt le véritable fondement des plaintes des Manufacturiers : leur intérêt eſt leur ſeul objet, quand ils demandent depuis ſi long-tems qu'on ouvre aux laines d'Irlande en toiſon & filées , tous les Ports d'Angleterre ſans exception ; leur prétexte, eſt, que c'eſt le ſeul moyen d'arrêter la ſortie des laines d'Irlande pour l'Etranger.

Les Propriétaires des terres qui prévoient que l'importation augmentée des laines d'Irlande en Angleterre doit encore y faire baiſſer le prix des leurs, oppoſent que c'eſt en vain qu'on ouvrira à l'Irlande tous les marchés de l'Angleterre, tant que le prix des laines y ſera infiniment plus bas

bas que dans les marchés de l'Etranger ; que d'ailleurs cette liberté accordée aux bateaux Irlandois de parcourir avec leurs laines toutes les côtes de l'Angleterre, ouvrira à leur contrebande, dans une carriere si étendue, une infinité de routes que les Garde-côtes pourront bien moins suffire à garder, que lorsque ces bateaux de laine n'avoient de libres que les mers de l'Ouest de l'Angleterre, entre Biddefort, Liverpool & Bristol, pour bornes.

Quelques-uns d'entre ces derniers proposent de lever la prohibition de l'exportation des laines Angloises, & prétendent que par là, les laines étant rapprochées au niveau du prix commun des marchés de l'Europe, alors un droit de sortie justement combiné pourroit empêcher, ou du

moins diminuer l'exportation, plus efficacement que la prohibition.

Au milieu de ces différens avis dictés par des intérêts contraires, je hazarderai mon sentiment désintéressé.

C'est pour l'Angleterre un avantage bien précieux, que celui d'avoir ses laines à 40, 50 & 60 pour cent de meilleur marché que l'Etranger qualité pour qualité ; c'est cela seul qui peut la dédommager en quelque sorte du haut prix de sa main-d'œuvre, plus chere souvent de 30 pour cent que chez l'Etranger. L'abondance seule de ses laines peut les tenir à un si bas prix ; si ce bas prix en fait passer dans les marchés étrangers, ce n'est que la partie superflue : ce qu'ils en tirent, je suis convaincu, que pour la plus grande partie, c'est par

défaut de quantité, laquelle ils peuvent se procurer de leur propre fond. Cette exportation diminue plutôt dans l'Etranger la multiplication des moutons, qu'elle ne diminue le travail de nos manufactures : la preuve en est, que dans les années où les laines ont été au plus bas prix, & sans doute leur exportation la plus grande, les exportations des étoffes de laine se trouvent communément les plus grandes, suivant les extraits des Douanes.

Nous devons donc nous garder de tous les moyens qui pourroient augmenter le prix de nos laines ; en même tems nous devons rendre la contrebande plus difficile, pour que nos laines en soient d'autant plus cheres pour l'Etranger. Il faut donc ouvrir tous nos Ports aux laines d'Irlande filées & non filées ; le mo-

ment eſt favorable, puiſque les nôtres ont augmenté de vingt pour cent : les vaiſſeaux qui gardent les côtes, pour empêcher la ſortie des laines d'Angleterre, veilleront en même tems à ce que les bateaux Irlandois ne s'échappent point de nos mers pour paſſer à l'Etranger. Je ne réponds pas que cette liberté puiſſe abſolument interrompre la contrebande Irlandoiſe ; il étoit plus aiſé de l'empêcher de s'établir, qu'il ne le ſera de la détruire.

A l'égard de la prohibition générale de l'exportation des laines Angloiſes, elle doit pour toujours être continuée, puiſqu'elle ſeule peut nous conſerver l'avantage ineſtimable d'avoir les meilleures laines au plus bas prix des marchés de l'Europe, & celui de vendre notre ſuperflu à l'Etranger au plus haut prix de ſes marchés.

Des Richesses intérieures de la Terre : Métaux, Marnes, Glaiſes, Charbons, &c.

Parmi les différens tréſors que la terre renferme dans ſon ſein, l'or & l'argent ne ſont point les premieres richeſſes ni les plus déſirables : l'or & l'argent ont réduit dans un eſclavage déplorable leurs poſſeſſeurs naturels, & les maîtres de ces eſclaves & de leurs tréſors n'en ſont pas devenus plus puiſſans : il ſemble que dès ce moment l'Eſpagnol ait perdu tout eſprit d'induſtrie, toute aptitude au travail, comme un Laboureur qui trouveroit un tréſor au milieu de ſon champ, abandonneroit pour toujours la charue. Si l'Angleterre poſſéde quelqu'une de ces mines funeſtes, il eſt à ſouhaiter qu'elles lui ſoient pour jamais inconnues.

L'Angleterre doit estimer davantage d'autres présens que lui a fait la Nature, des fers dans plusieurs de ses Provinces & en Irlande; des cuivres en Staffordshire, Cornouaille, Lancashire, &c. Du plomb en abondance, dans les Provinces du Nord & de l'Ouest, ainsi qu'en Ecosse; de l'étain en Devonshire, & en Cornouaille.

Mais les mines dont elle doit principalement se vanter, soit parce qu'elle les posséde en plus grande abondance qu'aucune Nation, soit parce qu'elle l'emporte sur toutes par l'usage qu'elle en a fait, ce sont

Ses MARNES, dont elle posséde tant de différentes sortes, qu'il n'y a pas de nature de terre qu'elle ne puisse rendre fertile par leur moyen. Les expériences qu'elle en a faites depuis la restauration

de l'Agriculture, ſont ſans nombre, & leur ſuccès s'étend tous les jours encore dans la Province de Norfolck.

Sa TERRE A FOULON ſi précieuſe pour l'aprêt de ſes étoffes de laine que l'exportation en a été défendue ſous les mêmes peines que celle de ſes laines; cette terre la plus parfaite de toutes, & telle, que la Hollande, ni la France n'en poſſédent point de pareille, mérite une deſcription particuliere.

On en trouve près de Ryegate en Surrey, près de Maidſtone dans la Province de Kent, près de Nutley en Suſſex, près de Wooburn en Bedfordshire, près de Brickhill en Staffordshire; dans l'Iſle de Skyes en Ecoſſe.

J'en ai vû fouiller entre Brickhill & Woburn, dans une grande bruyere qui couvre quelques collines qui en ſont pleines. Le

trou étoit un vaste découvert, creusé en forme de cône renversé pour le soutien des terres, sur le penchant d'une de ces collines, (*a*) qui laissoit voir la couleur & l'épaisseur de différens lits de sable, au-dessous desquels on trouvoit la terre à foulon à environ cinquante ou soixante pieds de la surface du découvert. La terre de cette surface, qui me sembla avoir été autrefois labourée, étoit maigre & de couleur de cendre, épaisse de cinq à six pouces jusqu'à un pied ; au-dessous, une couche de sable fin, jaune rougeâtre, de l'épaisseur de neuf à dix pieds; ensuite pendant trente à quarante pieds, divers lits de sable gris & blanc de diverses

(*a*) Dans la Province de Surrey, on creuse la même terre dans des trous en forme de puits, dont les côtés sont soutenus comme ceux de charbon.

consistances, mêlés de rayes rougeâtres de la couleur des veines de mines de fer; plus bas une couche de deux à trois pieds de sable gras mêlé de terres & veines rougeâtres, puis un pied de terre médiocrement grasse encore un peu sableuse; enfin la terre parfaitement grasse & pure pendant environ sept à huit pieds. Ce banc de terre distingué en différentes couches, par des fentes horisontales, a un pied & demi environ l'une de l'autre; l'assiette de ces bancs sur un plan horisontal très-égal, disposition réguliere, qui communément en toutes sortes de lits & couches de terres ou mines, annonce une grande étendue. Aux environs de ce découvert, on trouve quelques montagnes de craye blanche propre à faire de la chaux, la terre supérieure épaisse de cinq à

ſix pouces, quelques portions cultivées & d'un aſſez bon rapport. Les ouvriers employés à fouiller cette terre avec la pioche, gagnoient 10 deniers ſterl. (19 ſols tournois) par jour; deux hommes ſeuls alors, ſuffiſoient à en fouiller & charger dans un chariot mille livres peſant dans un jour : cette charge valant, priſe ſur le lieu, 4 shelings, (4 l. 12 ſols tournois.)

Cette terre eſt d'une couleur gris-verdâtre, qui ſe dégrade à l'air ; ſa conſiſtance, médiocrement ferme, ſe diviſant aiſément en morceaux à la pioche ; à ſécher elle devient dure comme du ſavon ; ſa qualité, graſſe & pleine de nître. Elle ne ſe diſſout dans l'eau qu'en la remuant beaucoup ; le ſédiment qui s'en forme, lorſqu'il eſt ſéché, eſt doux & gras au toucher, très-friable,

& ſe réduit entre les doigts dans une poudre preſque impalpable qui ſemble ſe perdre dans les pores de la peau, ſans aucune apparence de ſable, &c. Cette pouſſiere vûe au microſcope eſt mate, opaque, & n'a point le brillant des parties ſableuſes ; qualités qui la rendent ſi propre à s'inſinuer dans les pores de la laine & à s'imbiber de ſa graiſſe, ſans offenſer le tiſſu de l'étoffe dans les plus violens frottemens.

La terre glaiſe propre à faire des pipes à tabac, a les mêmes propriétés, mais rarement dans la même perfection, étant ſujette à être mêlée de quelques parties de ſable ; dans le trou elle eſt verdâtre, douce au toucher, & gliſſante comme le ſavon : la plus parfaite ſe trouve en Northampton, près de Pool en Dorſetshire, & dans l'Iſle de Wight ;

& se vend à Londres jusqu'à vingt shelings le tonneau : l'exportation en est aussi défendue.

Le CHARBON DE TERRE substitué au bois dans presque tous les emplois où l'usage du feu est nécessaire, fait naître naturellement cette question, qu'a gagné l'Angleterre à ce change ? Elle a gagné certainement, au moins l'espace immense de terrein que couvroient les forêts qui lui fournissoient cette consommation; en place de ces forêts très-peu favorables à la population par le peu d'hommes qu'elles employent, elle posséde des champs fertiles, & de riches pâturages : il lui revient en pur profit les bleds & les laines qu'elle y recueille.

Des forêts, quoique vastes & nombreuses, au tems de Guillaume-le-Conquérant, la plûpart

ſans maîtres, & devenues alors le Domaine du Roi, Communes ouvertes aux beſtiaux, ſans autres Loix qui leur fuſſent propres, que relatives à la conſervation de la chaſſe, ne devoient attendre du tems & de la conſommation, qu'une deſtruction néceſſaire, au milieu d'un pays où le reſte des terres étoit ouvert, commun en grande partie, ſans haïes & ſans liberté de s'enclore.

L'exploitation des différentes mines, ſur-tout de celles de fer dans les Provinces de Warwich, de Stafford, de Worceſter, de Montmouth, de Shropshire & de Suſſex, ont avancé la ruine totale des bois; leur prix exorbitant a averti de leur diſette, & de la néceſſité de conſerver ce qui en reſtoit, pour la marine, & pour la bâtiſſe des maiſons. Dans ces circonſtances, les char-

bons de terre répandus dans toute l'Angleterre & l'Ecosse, ont été d'une grande ressource, car l'Irlande même, qui étoit autrefois comme l'Angleterre, abondante en chênes le plus estimés pour la construction des vaisseaux, s'en est trouvée tellement dépourvue en même tems & par les mêmes raisons, qu'elle a été réduite à tirer de Norvege tous ses bois de construction ; d'Angleterre & d'ailleurs, des écorces pour ses cuirs, & même d'en vendre plusieurs en verd à la Hollande, à l'Allemagne, à la Flandre, faute de pouvoir les tanner elle-même.

Les mines, principalement celles de fer, pour qui le feu de charbon de terre est trop lent, se sont ressenties de la disette de bois. Nous tirons de Suede par an, pour plus de 200,000 liv. sterling (4, 600, 000 liv. Tour-

nois) de fers en barre, ſans compter l'acier. Il ſeroit donc à deſirer que les mines de nos Colonies fuſſent aſſez encouragées, pour pouvoir fournir aux trois Royaumes la quantité de fers en *gueuſes* qui nous manque : les bois abondans dans ces Contrées rendent la choſe poſſible, & cette opération feroit un double bien, en y étendant les défrichemens, & rendant le pays plus ſain : mais comme nos bois ne ſuffiroient point encore à réduire ces *gueuſes* en barres & autres ouvrages de fer, il ſeroit à propos de propoſer une récompenſe pour qui trouveroit le ſecret de faire, à auſſi bon marché que l'Etranger nous le vend, le fer en barres avec le feu de charbon de terre, ſoit en mêlant différentes ſortes enſemble, ſoit en y joignant quelque partie de charbon de bois,

par où on éviteroit en même tems, & la destruction des forêts, & la ruine des particuliers, dont les biens se trouvent en mines & en bois.

Alors l'usage du charbon de terre s'étendra à tous nos besoins, dans nos maisons, dans les mines, les verreries, les briqueteries, les salines, les rafineries, les brasseries, &c. Comme il y a différentes especes de charbon, on peut choisir celle qui convient le mieux à l'emploi qu'on en veut faire; on peut avec le feu le purger du bitume & du souffre qu'il renferme; ensorte qu'en perdant deux tiers de son poids, & très-peu de son volume, il demeure une substance combustible (*a*), mais délivrée des parties qui exhalent cette fumée incommode

(*a*) Braise de charbon.

qu'on lui reproche. Derby eſt la premiere ville qui ait ſubſtitué à la paille, l'uſage de ce charbon à demi conſumé, pour ſécher le malt, ce qui a donné à ſa bierre la blancheur & la douceur qui l'ont miſe en réputation. On doit s'en ſervir auſſi dans les fourneaux deſtinés à ſécher le bled ſoupçonné d'humidité, au moment qu'on l'embarque.

Mais l'Angleterre a tiré de cette richeſſe naturelle, par la maniere d'en jouir, un autre avantage bien ſupérieur à ſa poſſeſſion même: trois de ſes ports voiſins des principales mines de charbon, Withehaven, Newcaſtle & Svanzey en Galles, ſont devenus les magazins dont toute l'Angleterre & l'Irlande tirent leur conſommation: Newcaſtle fournit toute la Côte Orientale juſqu'à Portsmouth; Swanzey,

la Côte occidentale jusqu'à Devonshire & les environs ; & Withehaven l'Irlande : cette seule branche de Commerce n'emploie pas moins de quinze cent vaisseaux de cent jusqu'à deux cent tonneaux, & entretient un Corps de Matelots réputés les plus habiles, qui dans des circonstances pressantes, forme une ressource prompte, & toujours assurée (*a*). La Tamise seule distribue les charbons qu'elle reçoit, dans Londres & dans neuf provinces ; les autres rivieres qui vont à la mer servent chacune à proportion de

(*a*) Si l'on ajoute à cet article le nombre de vaisseaux qu'employe le transport des beurre, fromage, bleds, terre à foulon, sels, &c. On trouve par un calcul modéré plus de cent mille Matelots pour le Commerce de l'Angleterre seule, de port à port.

ſon cours. D'autres mines plus voiſines de Londres n'ont point été ouvertes, pour ne point diminuer cette branche de Commerce maritime, l'Ecole des Matelots & de la Marine Angloiſe, qui eſt le vrai boulevart & la gloire de la Nation : des richeſſes ſi multipliées ont mérité à ces mines le nom des *Indes noires*.

Des Pescheries.

Parmi les différens poiſſons dont la Nature a enrichi nos mers, les ſaumons de Berwick & de Newcaſtle, les huitres de Colcheſter, les harengs de Yarmouth & de Leoſtof ſont les plus renommés : mais il ſemble, que contens d'autres richeſſes, nous n'ayons ſongé à profiter de cet avantage que pour notre propre conſommation.

Les Ecossois furent les premiers & seuls en possession de la pêche de hareng : ce poisson descend de Shettland, sur leurs côtes, pour arriver aux nôtres ; les Hollandois alors n'y prétendoient d'autre droit que celui d'acheter d'eux ce poisson, pour le revendre.

Le premier Acte que nous ayons concernant cette pêche, est de l'an 13 d'Edouard III (*a*), qui rappelle quelques sages dispositions de son grand-pere sur le même objet. On reconnoît aisément, en comparant cet Acte avec les Statuts des Hollandois, que ceux-ci en ont profité ; leur pêcherie d'Enchuysen ne commença d'avoir quelque réputation qu'en l'an 1416, ou tout au plutôt en 1397, qu'ils trouverent

(*a*) L'an 1341.

le ſecret de les apprêter avec le ſel, & de les encaquer.

Leur Commerce depuis s'étant accru, leur pêche ſe trouva trop bornée ſur leurs côtes, & bientôt s'étant étendus juſques ſur les nôtres, nous les vîmes tranquillement établir leurs filets dans nos propres pêcheries. Dès l'an 1610 le Chevalier Walter Raleigh donne un compte, qui n'a pas été démenti par Jean de Witte, du Commerce qu'ils faiſoient en Ruſſie, en Allemagne, en Flandre & en France , de harengs pêchés ſur les Côtes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, montant pour une année à 2, 659, 000 *liv. ſterling*, (61, 157, 000 liv. Tournois) : ce ſeul article leur occupoit, dès ce tems-là, trois mille vaiſſeaux ou *Buches* à la pêche, & cinquante mille pêcheurs; ſans compter neuf mille

autres vaisseaux ou bateaux, & cent cinquante mille hommes sur terre & sur mer, employés au commerce de poisson, & aux autres commerces que cette pêche occasionne.

Notre indolence a laissé jouir ce peuple de nos propres biens, & s'enrichir ainsi à nos dépens de plus de cent millions sterling. Ce n'est que depuis cette époque que la Marine Hollandoise a fait quelque figure ; même aujourd'hui, que sa puissance a reçu de si grands échecs, cette branche de son commerce est de toutes, celle qui a le moins souffert.

Un Etat de leur pêche du hareng en 1748, portoit mille vaisseaux de 70 à 100 tonneaux, évalués à 85 tonneaux l'un dans l'autre ; le total de leur pêche dans les deux saisons, estimé à

85000 Laſt (*a*) : le Laſt à 20 *livres ſterling*........ 1,700,000 l. ſt.

A déduire pour la miſe hors & conſtruction des 1000 *Buches*, les frais de la pêche & hazards.....	850,000
Profit net par an.	850,000
Si on y ajoute pour le profit de la pêche de la morue qui ſe fait entre deux.....	150,000
on aura....	1,000,000 l. ſt.
Pêcheurs, 14 par chaque Buche,	14,000 hommes.
Plus, employés à l'occaſion de la pêche, &c.	86,000
	100,000

(*a*) Le laſt fait deux tonneaux.

Jusqu'à présent nos efforts ont été foibles ou peu heureux, dans toutes les tentatives que nous avons faites pour reprendre des avantages trop long-tems abandonnés : lorsque nous avons voulu prétendre contre les Hollandois un droit exclusif (*a*) de pêche sur ces côtes, aussi incontestable que celui de faire seuls la moisson dans nos champs, quel a été l'effet de nos remontrances & de nos prétentions ? Deux grands & sçavans Traités sur l'Empire de la mer ont été composés par Selden & Grotius ; la question est restée indécise, & les Hollandois sont demeurés en possession.

Cependant il s'est formé nouvellement une Compagnie pour la pêche du hareng, en vertu d'un Acte de Parlement : mais ses

(*a*) Sous Charles I. vers l'an 1676.

projets

projets & ſes progrès même montrent bien que cet établiſſement eſt dans ſon enfance : on projette d'ouvrir à nos harengs un marché nouveau dans nos Colonies ; on propoſe trois prix de 15, 20 & 30 *livres ſterling* pour les *Buches* qui auront fait la plus grande pêche ; on ſe félicite d'avoir employé cette année trois mille livres ſterling en filets pour pêcher ; on ſe promet d'envoyer l'année prochaine ſoixante *Buches* & trois mille hommes, à la pêche du hareng & de la baleine, tandis qu'on a compté en Septembre dernier cinq cent vaiſſeaux étrangers à la pêche ſur la Côte d'Yarmouth, tandis que même des pêcheurs François y ſont venus troubler les nôtres.

Que ſert d'avoir la Marine la plus puiſſante de l'Univers ; que nous ſert d'entretenir à grands

frais deux cent vaisseaux de guerre, montés de dix mille canons, si nous ne sommes pas même les maîtres de pêcher librement sur nos propres Côtes, & si nous y sommes troublés par ceux même qui n'y ont aucun droit.

Ce fut vers l'an 1597 que les Anglois ayant découvert l'Isle de Spitzbergen en Groenlande oserent les premiers se hazarder à la pêche des baleines qu'ils découvrirent dans ces mers : ils furent tranquilles possesseurs de ce Commerce jusqu'en 1612, que les Hollandois, suivant leur louable coutume, habiles à profiter des découvertes des autres, vinrent pêcher sur les mêmes côtes, avec des pêcheurs Anglois qu'ils avoient débauchés pour cet effet. Ils furent d'abord inquiétés : mais en 1617 étant revenus en force, ils se vengerent en prenant un

vaiſſeau Anglois avec ſa pêche, & les Anglois le ſouffrirent : on traita entre les deux Nations à ce ſujet, on ne décida rien, & on continua de pêcher de part & d'autre, ſur les Côtes de la même Iſle : bientôt les Danois, les Hambourgeois, les François, les Eſpagnols, accoururent pour partager les avantages de cette pêche ; les baleines quitterent ces parages ; nos établiſſemens dans l'Iſle devinrent inutiles, & la pêche fut preſque entiérement abandonnée par nous.

Cependant nous achetons des Hollandois les fanons & l'huile de baleine ; nos beſoins ne nous ont fait faire que des efforts tardifs ou trop foibles : nous ſommes encore ici dans la néceſſité de propoſer des prix pour encourager cette pêche. Depuis cinq à ſix ans on y envoye juſqu'à huit

à dix vaiſſeaux d'Edinburgh, tandis que de 1675 à 1721, les Hollandois y envoyerent 6995 bâtimens, qui prirent 32908 baleines, & la pêche valut 14 millions *ſterl.* (322 millions Tournois.)

Enfin, pour que nous puſſions nous vanter que les Etrangers tenoient de nous les plus grandes pêcheries, ou par uſurpation, ou par conceſſion, non contens d'avoir remis aux François un droit de 5 pour cent, auquel ils s'étoient ſoumis pour obtenir la permiſſion de pêcher la morue, nous leur avons laiſſé, par l'article 13 du traité d'Utrecht, la liberté de pêcher ſur les Côtes de l'Iſle de Terre-neuve ; nous leur avons cédé l'Iſle de Cap-Breton, pêcherie toute neuve, en échange de celle de Terre-neuve, qui étoit épuiſée ; (*a*) nous leur

(*a*) On ne trouve dans l'Hiſtoire, ni

avons permis de pêcher & de préparer leur poiſſon dans notre Iſle, ſans réſerver le même privilege ſur Cap-Breton. Notre aveuglement égale notre foibleſſe; Nations amies & ennemies, nous les avons laiſſé s'enrichir de nos dépouilles, comme ſi nous ignorions que les pêcheries ſont la pépiniere des matelots, & que la Puiſſance qui a la plus nombreuſe marine employée à la pêche, eſt à même d'avoir la Marine militaire la plus formidable.

---

dans les Actes publics, aucune mention de ce prétendu droit de 5 pour cent, qui eſt deſtitué de toute vraiſemblance, puiſque les François ont toujours pêché en *Terre-Neuve* ſans oppoſition ou prétention contraire de la part de l'Angleterre.

A l'égard de l'Iſle de *Cap-Breton* le mot *céder* eſt une expreſſion au moins impropre, puiſque avant & au tems du Traité d'Utrecht, les François étoient en poſſeſſion non diſputée de *Cap-Breton*.

III.

Avantages de la Grande-Bretagne par la CONSTITUTION *de son* GOUVERNEMENT, *le premier & le plus fécond de tous les principes.*

UNe Population & une Culture florissantes, une Marine puissante, un Commerce étendu, ne peuvent s'établir & subsister que par le secours des loix les plus sages, & d'un gouvernement vigilant. Dans les autres Etats, ces loix & cette administration seront l'ouvrage de Législateurs particuliers, de Ministres différens, à qui les Finances, la Marine, le Commerce, seront confiés séparément : en An-

gleterre ces intérêts si importans seront traités dans le Conseil Général de la Nation, représentée par les Députés de toutes les Provinces, pris dans tous les Ordres. Une pareille Assemblée doit naturellement faire les Loix les plus sages & les plus conformes à l'intérêt général de la Nation, sur tous ces objets.

Une nation entiere qui aura à décider de la nature des impositions & droits nécessaires pour suffire aux dépenses & aux besoins de l'Etat, choisira sûrement les taxes qui tomberont avec le plus d'égalité, & conséquemment avec moins de poids sur chacun de ses Membres.

Il n'arrivera point qu'une partie des Citoyens puisse se soustraire à la contribution commune, par privileges, exemptions attachées à une certaine profes-

ſion, acquiſes par argent ou par uſurpation : les Citoyens ſur leſquels on voudroit rejetter une partie du fardeau, auront un crédit à oppoſer à l'entrepriſe des autres.

Les Propriétaires des Terres, ſoit Nobles, ſoit Roturiers, dont quelques-uns font eux-mêmes valoir leurs terres, s'oppoſeront dans le Parlement à ce que les terres ſoient chargées d'une taxe trop forte, qui renchériſſe les denrées au point d'en arrêter la conſommation.

Les Marchands & Commerçans y veilleront par intérêt, à ce que des taxes forcées ſur les conſommations, ne portent point à un prix exceſſif les matieres & les moyens du Commerce.

Les états d'exportation & d'importation, comparés avec les droits d'entrée & de ſortie, ap-

prendront quelle eſt la proportion de ces droits, qui convient le mieux à l'avantage du Commerce : la Nation ne pourra ſe tromper ni être trompée, puiſqu'elle pourra chaque année ſe faire repréſenter ces Etats en plein Parlement.

Un ſeul homme ne ſera point chargé du poids de l'adminiſtration des Finances; ſes différentes opérations, ſes reſſources dans les tems difficiles, les projets, n'auront pas pour miniſtres & pour auteurs, gens qu'un intérêt particulier peut inſpirer ; ce ſera la Nation elle-même qui les imaginera ; ce ſera devant elle qu'ils ſeront propoſés, & ſon examen ſera moins ſujet à l'erreur.

Et comme rien ne demande plus d'intelligence, & n'intéreſſe plus particuliérement la Nation, que la juſte proportion & l'em-

ploi fidele des sommes qu'elle destine aux dépenses nécessaires de la Marine, de l'ordinaire & de l'extraordinaire des guerres, & des subsides à payer dans l'Etranger; ce ne sera point un seul Ministre, ou des Ministres seuls pour chaque partie, qui régleront les sommes qu'il convient d'assigner à chacun de ces objets; ce sera la Nation elle-même qui jugera de ces différens besoins; elle ne pourra donner une préférence mal-entendue, à une partie sur l'autre; ses forces de terre & de mer, dans un juste équilibre, ne s'accroîtront point aux dépens les unes des autres; la Marine militaire ne heurtera point la Marine marchande : une harmonie exacte résultera de la distribution impartiale de ses faveurs & de sa protection : enfin, pour s'assurer que les sommes assignées ont été

fidélement appliquées à leur destination, la Nation pourra se faire rendre compte de leur emploi, quand elle le jugera à propos.

Quelques-uns trouvent à redire à l'évidence dans laquelle cette forme de gouvernement met nos forces & notre puissance aux yeux de l'Etranger: mais c'est sans doute une raison de plus, pour nous engager à être toujours tels que nous ne craignions pas de paroître ce que nous sommes: au reste, cette publicité de l'état de nos forces & de nos finances est très-avantageuse vis-à-vis du Corps de la Nation. Elle en est moins exposée à être trompée elle-même sur son Etat, & le crédit public en est plus solide, également garanti d'une fausse confiance qui peut le ruiner, & d'une fausse défiance qui peut le

déranger ou le tenir toujours foible.

Les demandes des Marchands des différentes branches de Commerce, les encouragemens dont chacune aura besoin, seront mis devant les yeux de Membres de Parlement, Marchands eux-mêmes, ou ce qui est mieux, qui auront cessé de l'être, capables par conséquent de se décider sans partialité mais avec connoissance, en faveur du véritable intérêt général du Commerce, & non de l'intérêt particulier des Commerçans, qui peut souvent y être opposé.

Les statuts & réglemens nécessaires pour l'avancement de la Marine, des revenus de la Nation, de la culture, de la population, de l'emploi des hommes, proposés devant le Parlement, trouveront aisément dans

un Corps de plus de ſept cent Membres qui compoſent les deux Chambres, un nombre de Citoyens inſtruits ſur chaque matiere : divers Comités particuliers chargés de l'examen & de la rédaction de ces Loix, épargneront la lenteur & le déſordre inévitables dans la diſcuſſion de certaines matieres par un Comité général. Dans une aſſemblée libre qui décidera d'objets ſi importans, les talens, le mérite, la probité, pourront paroître au plus grand jour ; l'émulation, l'amour de la Patrie, fera naître de grands Hommes en tous les genres, les fera connoître, & reproduira de nouveaux Sujets tous les ſept ans.

Il eſt aiſé de ſentir l'avantage d'un pareil gouvernement, ſur l'adminiſtration d'un ſeul pour toutes les parties, ou d'un ſeul

pour chacune : les Jugemens de la Nation cependant ne seront point à l'abri de l'erreur ; mais elle sera plus aisée à réformer que l'erreur d'un seul, parce qu'une Nation n'a point l'intérêt ni l'amour propre de soutenir ses erreurs ; d'ailleurs un seul homme suffit pour ouvrir les yeux de la Nation, & chacun de ces sept cent Membres peut être cet homme : quoique les Représentans de la Nation se renouvellent à chaque Parlement, ses projets pour le bien ne seront point bornés par le tems ni par des vûes particulieres ; elle aura un intérêt & une activité toujours uniformes. Enfin la foiblesse, l'ignorance, l'infidélité ou l'indolence, seront des défauts bien moins à présumer dans le Conseil d'une Nation qui se gouverne elle-même, que dans l'administration d'un seul.

L'état de la guerre étant le plus directement opposé au bonheur des Peuples, la Nation songera moins à étendre ses conquêtes que son commerce; la protection de son commerce sera l'objet le plus naturel de ses guerres; elle craindra d'avoir un Roi conquérant, parce qu'elle craindra que sa liberté ne devienne à la fin une de ses conquêtes; une paix longue n'aura point pour l'Etat les mêmes inconvéniens que pour ceux dont la constitution est militaire : si le malheur ou la nécessité des circonstances entraîne la Nation dans des guerres inévitables, du moins, toujours éclairée sur son véritable intérêt, aura-t-elle le pouvoir de mettre des bornes à l'humeur guerriere d'un Roi, aux brigues qu'un Ministre, ou qu'un parti puissant pourra faire contre la paix.

Mais une ſi belle harmonie peut être dérangée par la corruption, je le dis à notre honte, & avec douleur.

Venalis Populus, Venalis Curia Patrum.

C'eſt en vain que pour éviter la ſéduction plus facile & moins couteuſe dans un Parlement perpétuel, on a fixé la durée de chacun à ſept années au plus ; le Roi pourra toujours acheter des voix dans les élections, des ſuffrages dans le Parlement ; il s'attachera les Seigneurs dont les terres ont le droit d'envoyer pluſieurs Membres au Parlement ; des Citoyens, qui dans la Chambre des Communes auront défendu avec vigueur les droits de la Nation, appellés par le Roi à la Chambre des Lords, s'y tairont pour

prix de leur nouvelle dignité, ou proſtitueront ſans pudeur leur éloquence en faveur de la Cour. Mais, comme ce n'eſt qu'avec l'argent de la Nation, que le Roi peut acheter contre elle-même les vœux de ſes Membres, cette ſeule réflexion ne devroit-elle pas l'éclairer ſur le danger d'accorder au Roi des richeſſes, dont l'abus peut être ſi pernicieux dans ſes mains? Sera-t-il jamais poſſible qu'une Nation entiere aſſemblée, s'aveugle au point de vendre elle-même juſqu'à la liberté des perſonnes & des biens ? Ou enfin, ſi la corruption des Membres qui la repréſentent en venoit à de tels excès, n'arriveroit-il pas alors que par une révolution forcée, la Nation ſecoueroit le fardeau qu'elle ne pourroit plus porter, & que d'un deſordre néceſſaire, le premier ordre des choſes renaîtroit;

à peu près comme dans le corps le mieux constitué, si des humeurs vicieuses s'amassent avec le tems, la mesure étant venue à son comble, la maladie se déclare, & le malade ne peut être sauvé que par une crise violente.

Mais pour détourner mes réflexions sur des objets plus agréables, je dirai un mot de l'effet de cette Constitution de notre gouvernement sur le génie de la Nation, & de l'esprit public.

De la force de notre CONSTITUTION, *pour diriger les Esprits vers le bien public.*

L'ambition de parvenir à l'honneur & à la considération qui accompagne la qualité de Membre de Parlement, jette dans tous les Ordres une émulation noble, capable de grands effets : tout

Citoyen peut raiſonnablement aſpirer à cet honneur, même à celui de s'aſſeoir dans la Chambre des Lords; le droit de donner ſa voix dans les élections, l'habilité a être élu Député des Comtés, des Cités & des Bourgs ſont déterminés, ſuivant divers Actes, par les facultés de chacun, enſorte qu'en augmentant ſa fortune, on peut augmenter l'élévation de ſes prétentions (*a*).

(*a*) Oublions pour un moment les abus de la corruption, ſoit dans la perſonne des Candidats pour acheter des ſuffrages, ſoit dans la perſonne de ceux qui ont le droit d'élire : abus auxquels on ne remédiera jamais qu'en fixant à une ſomme plus forte, les facultés qui donnent le droit de voter; les 40 shelings de rente fixés ſous Henri VI reviennent à peu près à 20 livres ſterling, monnoye préſente; un Citoyen de 20 liv. de rente ſe trouveroit d'une condition & peut-

Un Marchand, un Citoyen aiſé vivant ſur ſes terres, ſera Membre du Parlement à l'égal d'un Pair, s'il a trois cent ou ſix cent livres ſterling de rente pour être nommé Député de ſa Ville, Bourg ou Comté ; il ſera aſſis dans la Chambre des Communes avec des fils de Pairs, Membres des Communes comme lui. C'eſt cette égalité, fille de la liberté, qui peut ſeule tenir en honneur le commerce, & inſpirer à ceux qui le profeſſent, une eſtime de leur état, & une nobleſſe de ſentimens, qui feront à jamais le caractere diſtinctif du Commerçant Anglois.

Les Lords ne dédaigneront jamais la profeſſion utile de Ci-

être de mœurs moins ſuſceptibles de corruption, ou du moins il ſe vendroit plus cher, ce qui revient au même.

toyens, qui font leurs égaux quand ils font aſſemblés pour régler les affaires publiques de la Nation : ils ſe feront honneur de compter parmi leurs ancêtres des marchands Merciers, Epiciers, Braſſeurs, Drapiers, Tailleurs, &c. dont les noms ſont conſervés dans les faſtes du Commerce, décorés des dignités de Lord-Maire, de Maître des Requêtes, de Conſeiller privé, Chancelier, Comte, &c. Ils feront eux-mêmes le commerce ; leurs fils iront dans les comptoirs de la Cité pour apprendre le commerce, ou du moins pour tenter d'obtenir quelque riche héritiere, ſoit du conſentement de ſes parens, ſoit du ſien ſeulement, en mariage clandeſtin.

Ainſi le Commerçant ne ſera obligé d'aller chercher dans un autre Etat, des honneurs & des

diſtinctions : il deviendra Chevalier par grace du Roi ou par argent, mais, ſans quitter le commerce, parce que le commerce eſt en honneur ; ainſi les états ne tendront point à ſe confondre ; les Citoyens qui mériteront bien de la Patrie en recevront des récompenſes ſignalées, mais convenables & conformes aux ſervices rendus & à ce qu'on attend encore d'eux. Le Duc de Marlborough & Gresham (*a*) auront tous deux une Statue ; l'une élevée ſur une haute colomne en face d'un magnifique Palais, préſent digne du Héros & de la Nation; l'autre, placée modeſtement dans la Bourſe de Londres. La Statue du Général d'armée, ſera érigée au milieu de ſes Terres,

(*a*) Commerçant célébre ſous le régne d'Eliſabeth.

presque dérobée aux yeux de la Nation, dans la solitude d'un parc immense. Celle de Gresham sera au milieu de ses Concitoyens, parce que son exemple est le meilleur de tous, & celui que la Nation a le plus grand intérêt de multiplier.

Dans une Constitution où chacun participe ou s'imagine participer au gouvernement, tous les Citoyens seront occupés de la chose publique, chacun suivant sa capacité. De-là, cette multitude d'ouvrages sur toutes les matieres publiques; chacun peut les étudier dans leur source dans le recueil des Actes du Parlement, dépôt précieux des sages résolutions de la Nation; c'est le livre universel des Citoyens: les débats & discours dont ces loix sont souvent l'occasion, sont pour notre jeunesse l'école de la

raiſon, de la liberté, du Patriotiſme. Nos plus grands génies, Bacon, Newton, Locke, Temple, Raleigh, n'ont pas dédaigné d'écrire ſur le Commerce, le Change, les Monnoyes, les dettes de la Nation; Child, Petty, Mun, Davenant, King, Gee, &c. ont étendu nos connoiſſances. Sur l'Agriculture & l'Hiſtoire Naturelle, nous avons les Evelyn, les Bradley, les Miller, les Tull, &c. Tant d'écrits nouveaux dont chaque année nous ſommes inondés ſur ces mêmes matieres, dont la plûpart ne ſont que les répétitions des anciens, ne ſont pas ſans effet ni ſans fruit; on les achete, ſans doute, & on les lit, puiſqu'on ne ceſſe d'en imprimer; les connoiſſances ſe multiplient; les Artiſans même s'inſtruiſent; ils ne ſont plus chez nous, comme ailleurs, des machines qui ſont

ſont mouvoir d'autres machines; ils écrivent auſſi, mal ſans doute, mais de bonnes choſes ſur un métier qu'ils exercent avec intelligence.

Dans un Gouvernement, où chaque Citoyen peut dans le Conſeil général de la Nation être lui ſeul ou avec les autres Membres, l'auteur d'un bien général, le plus grand nombre des Citoyens ſeront remplis de cet eſprit; pluſieurs particuliers feront des actes dignes de la Nation elle-même, & les actions privées ſeront dirigées par les principes du bien général. Grands avantages de notre Conſtitution, où la Nation veille elle-même, ſur la Monarchie abſolue où le Monarque s'eſt chargé de tout faire, où l'honneur de tout ſe rapporte au Monarque, où tout bien, tout encouragement, ne

peut venir que du Monarque.

On a dit que l'amour de la Patrie chez nous, étoit le desir ou peut-être l'amour propre, naturel à une Nation qui se gouverne elle-même, d'être heureuse & bien gouvernée. Que cet amour de la Patrie soit ce que l'on voudra; du moins les effets n'en sont pas douteux, & se multiplient sans nombre dans tous les pays qui ont le bonheur de vivre sous notre Gouvernement.

Je dois à l'IRLANDE cette justice, de faire mention d'elle la premiere. C'est à Dublin que s'est formée une de ces premieres Sociétés qui ont pris pour leur objet, l'avancement & l'étude du Commerce, des Manufactures & de l'Agriculture. C'est aussi celle dont les succès ont été les plus brillans; c'est à elle qu'on doit les élémens de cette manu-

facture de toiles, dont les progrès ont été si ràpides. Cette Société ne s'est pas bornée à ce seul objet; tous les Arts & autres parties du Commerce & de l'Agriculture, elle les a embrassés; elle a trouvé dans la générosité de ses Membres & du Public, des fonds pour suffire aux Prix qu'elle distribue chaque année au nombre de quatre-vingt ou cent, montant ensemble à 6 à 700 liv. sterling (14 à 16,000 livres tournois.)

Ces Prix sont donnés à celui

Qui a le mieux teint en écarlate ou telle autre couleur proposée, étoffes de laine, de coton, de soye, &c.

Qui a fait le meilleur tapis, façon de Turquie ou de Tournay.

La meilleure étoffe nouvelle

pareille à l'échantillon proposé.

Les meilleurs desseins pour étoffes.

La meilleure porcelaine.

Le meilleur papier façon de Hollande.

Les meilleures couleurs pour la Peinture.

Qui aura inventé les machines les plus utiles, pour manufactures ou agriculture.

Aux Maîtres ou Maîtresses qui auront fait les meilleurs Apprentifs en tel métier; la meilleure fileuse de lin, de coton, &c.

A celui qui aura amassé ou vendu la plus grande quantité de chiffons de linge pour les Papeteries.

Qui aura fait le plus de barils de poix.

Qui aura ſemé le plus d'acres au-deſſus d'un nombre fixé, en navets, trêfle, lin, &c.

Qui aura planté la plus grande quantité d'oziers, d'arbres de tout genre, &c.

Qui aura recueilli le houblon de la meilleure qualité.

Qui aura deſſéché tel nombre d'acres de marais, & l'aura mis en valeur.

Un Citoyen ſeul, le Docteur Samuel Madden a conſacré par an à un ſi louable emploi, 100 à 150 liv. ſterling, (environ 4000 l. tournois) en différens Prix qui ſont adjugés, comme les précédens, par la Société de Dublin.

Pour répondre à l'émulation des concurrens, on a aſſigné des premiers, ſeconds & troiſiémes Prix à chaque objet; émulation, dont la fécondité n'eſt pas moins

précieuſe dans le nombre des ouvrages qui prétendent au Prix, que dans ceux qui le gagnent. Pluſieurs prétendans, contens de l'honneur ſeulement de l'avoir obtenu, rendent l'argent deſtiné, pour augmenter les fonds de l'année ſuivante.

EDINBURGH a poſſédé une Société pareille, & c'eſt à elle que l'Ecoſſe doit le ſage projet des moyens qui y ont créé & encouragé la manufacture des toiles, ſes autres manufactures & ſes pêcheries.

Il y a environ vingt ans que cette ville appella ou reçut chez elle quelques familles proteſtantes ſorties de Picardie & de la Flandre; c'étoient des ouvriers en Baptiſte qui y porterent les premieres connoiſſances de cette fabrique; on leur deſtina un quartier ſitué entre la Ville & le Port

composé de treize maisons, dans lesquelles on établit treize familles Françoises ; on nomma ce quartier *Picardie*, du nom de ses nouveaux habitans ; on donna à chacun l'usage de sa maison pour lui & pour ses descendans ; un petit jardin, une vache, & on le pourvut d'ustenciles. Cette Colonie a éprouvé jusqu'ici de la part de la Ville, la protection & les secours que méritent des Etrangers utiles ; elle s'est soutenue à peu près dans le même état, diminuée seulement d'une famille qui est allée s'établir à Londres : chacun de ces ménages a fait fortune à proportion de son industrie ; & si malgré l'aisance dont ils jouissent, ils se souviennent encore avec regret de leur ingrate Patrie, le séjour de l'Ecosse rend ces regrets plus excusables & plus naturels qu'ils

ne l'euſſent été en Angleterre.

Les deux freres R. & A. Foulis de Glaſgow, étoient connus dans le monde litteraire par une imprimerie moderne & déja célébre par la perfection exquiſe de ſes caracteres & la correction des éditions, dont on eſt redevable aux ſoins des ſavans Profeſſeurs de l'Univerſité de cette Ville. Le Commerce leur aura auſſi ſes obligations ; ils ont commencé d'imprimer les meilleurs ouvrages que nous ayons ſur cette matiere. Tout nouvellement ils ont formé le projet d'élever une école de Peinture & Sculpture : ils en ont fait les premieres avances, & pluſieurs Commerçans ſe ſont joints à eux pour une entrepriſe ſi utile. Un des deux freres a parcouru la France & la Hollande, pour y recueillir les meilleurs tableaux Italiens, François

& Flamands. Il a ramené de Paris, un Peintre aſſez bon, un Graveur, & un Imprimeur en gravure, à qui on donne de bons appointemens. La Peinture peut-être ſera long-tems à faire de grands progrès; mais le deſſein avancera, & c'eſt une ſcience importante pour la perfection des manufactures.

L'eſprit public ſe diſtingue encore à Edinburgh, dans pluſieurs Etabliſſemens qui ſont ſoutenus par la généroſité des particuliers; entr'autres une maiſon deſtinée pour les enfans orphelins des Marchands qui ont fait banqueroute; on les y inſtruit au Commerce; on paye leur apprentiſſage en quelque métier; on leur donne cinquante livres ſterling en ſortant, pour s'établir.

L'Hôpital de l'Infirmerie où l'on tient continuellement trois

cent pauvres malades, est un monument moderne de la charité & de l'esprit public, qui mérite d'être éternel. Les souscriptions charitables des particuliers ont acheté le terrein sur lequel il fut élevé; la plûpart des matériaux ont été donnés; l'Architecte, les Maçons, les Peintres, les Sculpteurs ont donné leur tems *gratis*, & ont orné cet édifice d'une magnificence noble & respectable. Les premiers Médecins & Chirurgiens n'y ont d'autres appointemens que les bénédictions des malades; la plûpart des domestiques y servent par charité; le Portier même qui montre la Maison aux curieux, a fait vœu, (chose unique & incroyable dans la Grande-Bretagne) de ne rien demander & de ne rien accepter que pour le profit des pauvres.

Parmi les noms des Souſcripteurs que contient un grand tableau, on trouve inſcrite l'Iſle de la Jamaïque pour quinze cent livres ſterling ; les Iſles d'Antigoa & de Barbadoës, pour trois cent livres ſterling. On voit dans la même ſale les Portraits & les Statues de quelques principaux Bienfaiteurs. C'eſt ainſi qu'en offrant à la vertu de ces généreux Citoyens l'hommage que l'amour propre auroit pû prétendre, on tente la générosité de ceux qui ne ſçauroient pas faire le bien en ſecret.

Nous avons à Londres & dans toute l'Angleterre, un nombre (ſans doute trop grand) d'Hôpitaux, entretenus en grande partie par les ſouſcriptions annuelles de Bienfaiteurs inconnus, où les pauvres & les enfans trouvent & apprennent les moyens de ſub-

fiſter ; écoles inſtituées pour offrir aux hommes un azile contre les déſordres de la fainéantiſe.

Le corps des Matelots de New-caſtle s'eſt ſoumis, par une convention libre, à une contribution qui a fait les fonds de la conſtruction & de l'entretien d'une très-belle Maiſon de charité, où chacun d'eux, pauvre, ou hors d'état de ſervir, trouve une ſubſiſtance aſſurée. Etabliſſement, qui peut en quelque ſorte être mis en comparaiſon avec le ſuperbe Hôpital de Greenwich pour les Invalides de la Marine, fondé par nos Rois & la Nation.

En 1687, ce fut autant l'eſprit public que celui de la Religion, qui reçut en Angleterre les Proteſtans François fugitifs. La quête qu'on fit pour eux alors monta à 63,713 l. 2. ſ. 3. d. ſterl. (près de 1,500,000 liv. tourn.)

On en nourrit cette même année plus de quinze mille cinq cent, dont treize mille cinq cent dans la Ville de Londres & les environs; je ne parle pas de ceux qui passerent avec les moyens de subsister. C'est ce même esprit qui attire encore aujourd'hui en Irlande, ceux de nos freres qui n'ont pas la liberté de chanter le cantique du Seigneur dans leur Patrie, & de s'y marier. Enfin, c'est cet esprit qui a proposé, quoique sans succès jusqu'à ce jour, dans notre Parlement, la naturalisation générale de tous Etrangers Protestans.

Mais parmi les actions particulieres des Citoyens où l'amour du bien public s'est peint, pour en citer quelques-unes,

C'est au Lord Duc de Buckingham, que l'Angleterre doit sa manufacture de glaces, dont il

apporta le ſecret de Veniſe.

Lady Salton, a fait préſent à l'Ecoſſe des premieres connoiſſances ſur la fabrication des toiles & ſur le blanchiment; connoiſſances qu'elle alla chercher elle-même en Flandre, & en Hollande. Elle eut le crédit d'engager les Dames à ſe parer, dans les grandes aſſemblées, des premiers mouchoirs & manchettes de manufacture Ecoſſoiſe; exemple imité depuis par notre Société d'*Antigallicans* de Londres; dont le premier vœu, eſt de ne ſe ſervir pour habillement, d'aucun ouvrage de fabrique Françoiſe.

C'eſt au Chevalier Thomas Lombe, que l'Angleterre eſt redevable d'un moulin pour organſiner les ſoyes, dont il apporta le plan de Piémont, tiré ſi exactement (non ſans peine & ſans riſques) qu'il en fit conſtruire un à

Derby en 1734, tout pareil à ſon modele. Cette machine admirable contient 26,586 roues, & 67,746 mouvemens, qui travaillent 73, 726 verges de fil de ſoye à chaque tour de roue, c'eſt-à-dire 318, 504, 960 verges, (ou 247, 726, 080 aunes) dans vingt-quatre heures, à trois tours de roue par minute.

La récompenſe d'un Citoyen ſi zélé fut dictée auſſi par l'eſprit public; au lieu de continuer le privilege excluſif qu'on lui avoit accordé pour quelques années, le Parlement, par un Acte exprès, lui fit don de quatorze mille *liv. ſterling*. (250, 000 liv. tournois) afin que l'avantage de cette invention nouvelle appartînt à la Nation dans toute ſon étendue.

Comme dans une Nation toujours vigilante, les projets utiles au bien général ſont tôt ou tard

quelque fruit, l'eſprit public me fera hazarder ici les réflexions ſuivantes.

SUR L'UTILITÉ D'UNE SOCIÉTÉ, uniquement occupée de l'étude de la Culture & du Commerce, & des moyens de perfectionner & d'encourager ces deux objets.

J'Oſe demander aux Citoyens qui ſentent dans toute ſon étendue l'importance de l'Agriculture & du Commerce, pourquoi l'Angleterre n'a point de Société publique, à qui l'avancement de ces deux objets ſoit confié? Seroit-ce parce que nos terres ſont très-fertiles, & notre Commerce floriſſant: mais ſont-elles toutes fertiles; ne peuvent-elles l'être davantage, & notre Commerce ſeroit-il donc au point par-delà lequel nous ne puiſſions plus eſpérer de l'étendre?

AGRICULTURE.

A l'égard de la culture des terres, nous ſommes riches en Livres anciens & modernes qui traitent de cette ſcience: mais ce ſont des richeſſes dont nous ne pouvons jouir, ſoit par le dégoût qu'emporte avec lui un amas confus de connoiſſances ſans méthode, d'expériences ſans philoſophie, de raiſonnemens ſans pratique; ſoit parce que ces Livres contiennent une infinité d'erreurs répétées ſucceſſivement, que les yeux ſeuls de l'expérience peuvent diſtinguer de la vérité: ce ſeroit le premier travail de la Société dont je parle.

La Société choiſiroit pour ſon Siége principal & le plus naturel, le voiſinage de quelque terrein inégal, (comme nous en

avons beaucoup), c'eſt-à-dire, contenant dans une étendue médiocre pluſieurs terres de différentes natures.

On commenceroit par pratiquer des expériences, les mêmes ſur des terres de différente qualité, & différentes ſur des terres de la même qualité.

On appelleroit des Provinces de l'Angleterre où les pratiques de l'Agriculture ſont les plus différentes, des Laboureurs pour les exercer; les Laboureurs, en converſant avec les Membres de la Société, deviendroient Philoſophes, & les Philoſophes apprendroient avec eux à être Laboureurs, & à en former d'autres.

Des Membres de la Société inſtruits à faire les expériences avec ſagacité, répandus dans divers endroits du Royaume, enſeigneroient à leurs Laboureurs;

à profiter ſur leurs terres des connoiſſances qu'on acquerreroit. Ils pourroient fonder en pluſieurs endroits des écoles particulieres d'Agriculture, qui correſpondroient avec la Société générale, ſoit en lui communiquant ſes expériences, ſoit en s'envoyant réciproquement des Laboureurs inſtruits, ou à inſtruire.

La Société s'occuperoit auſſi de la connoiſſance des beſtiaux de différent genre, & de leurs différentes eſpeces, & trouveroit un vaſte champ d'obſervations dans l'étude des meilleurs moyens de les élever, de les nourrir, de traiter leurs maladies, d'augmenter leur propagation, d'améliorer les eſpeces : ſes expériences ſeroient faites ſur toutes les différentes eſpeces dans un même lieu, & comparées avec celles, qui dans divers cantons de l'An-

gleterre, feroient dirigées par les Écoles particulieres.

Il feroit néceffaire qu'un certain nombre d'Affociés fût envoyé chaque année fucceffivement dans toutes les Provinces du Royaume, pour en faire l'hiftoire naturelle, c'eft-à-dire, examiner la nature des terres, & l'emploi qu'on en a fait: l'expérience nous montre tous les jours que des cantons font mal mis en valeur, ou ne le font pas du tout, faute d'avoir imaginé de nouvelles pratiques, ou des productions plus conformes au climat, au bien de la population, & aux difpofitions naturelles du pays, quant à la confommation & à la communication, que celles qui y font établies depuis long-tems: ils jugeroient des lieux où il feroit à propos de planter des forêts, ou d'augmenter celles

qui nous reſtent, d'établir des canaux navigables, qui nous manquent en pluſieurs endroits, parce que la commodité de la mer nous a fait négliger les avantages de la navigation intérieure : quelques-uns feroient ſonder la terre, pour y trouver les mines, les marnes, ou autres matieres, dont les Provinces particulieres ou le Royaume manquent, pour la perfection de nos diverſes Manufactures de porcelaines, de glaces, &c.

Sur le rapport de l'état des productions naturelles des cantons parcourus & examinés, on jugeroit de ceux où la culture a beſoin d'être établie ou encouragée. La Société alors propoſeroit des prix particuliers & des prix généraux, ſuivant que leurs différens objets intéreſſeroient la Culture d'un tel Canton en par-

ticulier, ou l'Agriculture en général : ces prix auroient pour objets principaux, de tirer un plus grand produit des terres cultivées, de tirer un produit nouveau des terreins incultes, ſables, marais à deſſécher, &c. ſoit en bleds, prés, ou en pâturages, où on éleveroit des beſtiaux quelconques; en mines, forêts, &c. enfin, de créer quelque valeur que ce ſoit, où il n'en exiſte préſentement aucune.

L'utilité d'un pareil établiſſement lui répond certainement de la protection du Roi, & des ſecours de la Nation : mais ſans cela même, les ſouſcriptions ſeules des Seigneurs, & autres propriétaires des terres, pourroient ſuffire aux dépenſes; & ce n'eſt point trop préſumer de la générosité des Citoyens, dans un pays où nous avons vû de nos jours un ſimple particulier, Thomas Guy,

Libraire à Londres, y fonder lui ſeul à ſes frais un Hôpital pour les Incurables, dont l'Edifice a coûté trente mille *livres ſterling*, (690, 000 liv. tournois,) & le doter de dix mille *liv. ſterl.* de rente, (230, 000 livres tournois de rente.)

Commerce.

L'eſprit de Commerce s'étant emparé à la fois de toutes les Nations, il arrivera ſûrement que quelques-unes reprendront des autres, les branches de Commerce qui leur appartenoient naturellement: celles dont l'induſtrie a le plus uſurpé ſur l'indolence des autres, perdront le plus; la Hollande en eſt un exemple préſent. Nous devons donc ſonger à retenir ce que nous poſſédons: mais nous devons tenter d'acquérir, ſi nous voulons ne pas perdre.

Nos Manufactures sont, à ce que je pense, dans un nombre, & à un dégré de perfection, tel qu'il s'agit moins de fournir des idées & des moyens à l'industrie, que de procurer à ses ouvrages & aux productions naturelles, de nouvelles voies de consommation, dans l'intérieur comme dans l'Etranger.

Une *Société* destinée à remplir ces deux objets devroit être composée d'Associés qui réunissent entre eux les connoissances pratiques, non-seulement du Commerce de l'Angleterre, mais même du Commerce des Etrangers entre eux, c'est-à-dire des Commerçans, qui connussent nos principales Manufactures, & les lieux où la consommation en est établie, des Entrepreneurs de Manufactures, des Navigateurs, des Marchands qui auroient vêcu & com-

commercé dans les pays étrangers, tant ceux où nous avons un Commerce ouvert, que ceux où il ne l'eſt pas encore.

De toutes ces connoiſſances réunies, il réſulteroit un tableau vivant & univerſel de tous les Commerces exiſtans, que Londres ſeul eſt peut-être en état de former, tableau plus sûr que celui que les Livres les plus étendus peuvent nous offrir, & qu'une ſeule tête ne peut contenir parfaitement dans toutes ſes parties. De la comparaiſon de ces connoiſſances il naîtroit sûrement des combinaiſons nouvelles de Commerce, ſoit pour étendre les branches qui exiſtent, ſoit pour en créer qui n'exiſtent pas (*a*).

(*a*) M. Elton en 1739 tenta d'ouvrir aux Marchands Anglois établis en Ruſſie, un Commerce direct avec la Perſe par le Volga & la mer Caſpienne, ob-

Nos jeunes gens voyagent, la plûpart ſans fruit : quelque tems d'école dans cette Société, avant de partir, les mettroit en état de faire des voyages utiles à la Patrie & à eux-mêmes. La *Société* devroit même faire des éleves, dont elle eſſayeroit l'intelligence, & qu'elle deſtineroit à aller prendre des inſtructions, dans les autres Etats, ſur le Com-

---

jet d'un Acte de Parlement de la quatorziéme année de Georges II. (1740) tentative preſque oubliée depuis 1581. La Nation doit lui en être obligée, malgré l'eſpece de défection dont il ſe rendit en quelque ſorte coupable, en ſe donnant à *Sha-Nadir*, & qui lui fit rencontrer en Perſe une fin tragique. Après lui M. Hanwai, en 1743 ; n'éprouva pas un ſuccès beaucoup plus heureux pour les marchandiſes qu'il y conduiſit : & l'on ne devoit gueres s'attendre à mieux parmi les troubles dont la Perſe étoit alors affligée.

merce qui s'y fait, ſes moyens, ſon étendue ; ſur l'emploi des hommes, l'induſtrie & ſes reſſources ; les revenus, les taxes ; leurs objets & leurs effets ; le génie, les mœurs des habitans, la maniere de les tenter par quelque nouvelle manufacture, ou autre objet de Commerce.

Quelques-uns de ces éleves formés ſeroient donnés pour premier ou ſecond Sécrétaires d'Ambaſſade, à tous Ambaſſadeurs, ou autres Miniſtres de la Nation dans les pays Etrangers, ſoit pour prendre dans cette fonction des informations plus particulieres & moins ſuſpectes ſur tous ces objets, ſoit pour veiller particuliérement ſur les tentatives que les autres Nations feroient d'y étendre leur Commerce, afin de contrarier leurs progrès, ou de les contrebalancer par des deman-

des, ou des efforts opposés. Des Commerçans, des Consuls établis dans ces villes Etrangeres, pourroient sans doute, & devroient remplir ces vûes : mais la plûpart des Commerçans renfermés dans un cercle d'intérêts ou de vûes trop borné, ne voyent dans un pays que ce qu'ils y font, & très-peu ce qu'on y pourroit faire : des Consuls qu'on laisse vieillir dans les mêmes places, perdent l'activité des idées, & voyent toujours la même chose qu'ils y ont vûe. Des Eleves tels que je les propose, seroient en état de jetter des lumieres fort importantes sur la partie politique, & dont elle ne peut se passer : car la Politique connoît mal les forces d'une Puissance, quand elle ne connoît pas les forces de son Commerce. Elle ne connoît pas ses propres ressources, quand

elle ignore ce qu'elle peut prétendre & gagner du côté du Commerce : enfin, les Nations auront ſur nous un grand avantage, ſi tandis que l'état de nos forces & de notre puiſſance eſt entiérement à découvert pour elles, nous ne ſommes pas éclairés ſur leur état & leurs forces : des Citoyens inſtruits avec cette méthode, ſeroient capables de négocier ces traités de Commerce, qui accompagnent les traités de paix, & qui déterminent ſeuls les fruits de la guerre, en faveur du vainqueur ou du vaincu.

Ces Eleves, de retour dans la Patrie, deviendroient pour *la Société* des Membres précieux : le tems en augmenteroit le nombre, & alors *la Société* ſe trouveroit compoſée dans toute la perfection déſirable, & qu'on ne peut attendre raiſonnablement

des premiers momens de ſon établiſſement.

Quel meilleur uſage de leur tems pourroient faire nos jeunes gens, ſur-tout ceux qui ſe deſtinent à entrer dans le Parlement? Ils dépenſeroient moins d'argent en France qu'ils ne font; ils feroient plus de profit & de ſéjour dans les autres pays, & les bons patriotes n'auroient pas le chagrin de voir les Anglois revenir de leurs voyages, *François*, & oſer l'être juſques dans Londres.

La Consommation intérieure des Manufactures, & particuliérement de celles de laine, qui eſt la manufacture naturelle du Pays, ne mériteroit pas moins les attentions de *la Société* : ce ſeroit le meilleur moyen, ſans doute, de remédier à la ſortie de nos laines, cauſée en grande partie par leur ſurabondance. Il ſemble que

ç'ait été le motif de l'Acte qui ordonna en *1666*, qu'aucun mort désormais ne seroit enterré que dans des habillemens de laine. Une Loi qui auroit pû obliger les vivans à consommer plus d'étoffes de laine à leur usage, eût fait un bien d'une plus grande étendue sans doute (*a*) : les caprices de la mode & de la consommation sont si bizarres, & cependant l'objet est si important, que je n'ai jamais douté qu'ils ne fussent du ressort du Lé-

(*a*) Par exemple, pour empêcher que l'usage des étoffes de laine en habillemens ne s'abolisse entiérement parmi les femmes, je ne doute point qu'il ne fût nécessaire d'ordonner que pendant trois Dimanches, ou autres jours marqués dans chaque saison, aucune femme ni homme ne paroîtra en public, qu'en robe ou habit de laine, &c. sous telles peines, &c.

giſlateur. L'Angleterre & la France donnent un exemple ſenſible de cette bizarrerie. L'abondance de nos laines nous eſt en quelque ſorte à charge, & il ſemble que nous en évitions la conſommation. Nous ne connoiſſons preſque point l'uſage des tapiſſeries; nous couchons ſur un ſeul matelat de plume; nos lits, nos rideaux, ſont de toile; nos femmes, pour le plus grand nombre, ſont vêtues de toile, la plûpart des Indes, ou autres de fabrique étrangere, malgré l'Acte de prohibition (*a*). En France au contraire, où les laines ſont rares & cheres, il y a des Manufactures de tapiſſerie de laine en grand nombre: la laine s'emploie dans les tours de lit, les matelats, les ſiéges, les rideaux, & les femmes

(*a*) Depuis 1722.

au moins du commun en ſont habillées : le luxe & la légéreté des draps, fait uſer à un François ſix habits de drap contre quatre qu'uſera un Anglois. La Hollande, ſoit hazard, ſoit ſageſſe, a pris de ces deux partis, celui qui convenoit vraiment à ſes intérêts. Comme elle recueille peu de laines, elle en conſomme médiocrement, quoiqu'elle en manufacture beaucoup.

Peter Pariſot, connu en France ſous le nom du pere Norbert, a établi nouvellement à trois milles de Londres, deux Manufactures de tapiſſerie de laine, l'une d'après celle des *Gobelins*, fondée en France par François I, & pour laquelle furent faits ces célébres cartons de Raphael, que nous avons à Hamptoncourt ; l'autre Manufacture, d'après celle de Chaillot près Paris, dont l'art

fut apporté de Perse sous Henri IV. Cet établissement mérite, sans doute, la continuation de la protection & des faveurs du gouvernement.



I V.

Des Corps de Metier, Communautés de Marchands, Privileges exclusifs : Compagnies de Commerce, &c.

LEs ſuccès d'un Commerce encore floriſſant chez nous, tandis que chez la plùpart des Nations il eſt dans ſon enfance ou dans ſon déclin ; le rang ſupérieur dans lequel il nous a établis parmi les Puiſſances de l'Europe, nous ont mérité la réputation d'être les plus grands maîtres dans la ſcience du Commerce : mais nous, qui nous voyons mieux, & avec des yeux plus éclairés que des Etrangers ne peuvent faire, nous ne pouvons nous diſſimuler que nous n'ayons

beaucoup à apprendre, à perfectionner, à réformer dans cette partie de l'adminiſtration. Nous ne ſommes point exempts de la ſéduction & des influences pernicieuſes de bien des préjugés anciens, que l'intérêt des particuliers perpétue & reproduit : nous avons ſeulement ſur les autres Nations cet avantage, que nous ne manquons pas de Citoyens inſtruits, qui diſtinguent les faux principes, qui oſent les attaquer avec liberté dans leurs diſcours & dans leurs Ecrits : mais leur zèle ne doit point ſe rebuter du peu de ſuccès de leurs premiers coups ; ce n'eſt qu'avec de la conſtance & du tems qu'on peut détruire des abus que le tems a conſacrés : je veux parler ici de divers monopoles qui gênent & reſſerrent notre Commerce intérieur & extérieur.

MONOPOLES DANS LE COMMERCE INTÉRIEUR.

Il me ſemble qu'on ne peut appeller d'un autre nom ces Compagnies privilégiées & excluſives de Marchands, d'Artiſans, de Fabriquans, &c. qui dans quelques-unes de nos Villes, excluent de tout métier ou emploi, comme Etranger, tout homme qui n'eſt pas né parmi eux, & qui même entre leurs concitoyens, n'admettent à la liberté de travailler, que ceux qui ſont nés dans leurs Corps, ou qui ont acheté ce droit, ſoit à prix d'argent, ſoit par un apprentiſſage long & coûteux. Ces Compagnies me ſemblent des Corps hors de la République, qui de leurs chartres & privileges, ſe ſont fait un rempart contre l'induſtrie de leurs compatrio-

tes, & qui oppoſent à celle de leurs concitoyens même, le plus d'empêchement qu'il leur eſt poſſible.

Sans doute que dans le premier âge de notre Commerce, il fut néceſſaire d'accorder à ceux qui nous apporterent, ou qui inventerent les Manufactures, des avantages capables de les fixer & de les ſoutenir : il fut peut-être à propos de faire ces établiſſemens dans des Villes, où ils puſſent trouver les ſecours néceſſaires d'hommes & d'argent : des Citoyens auſſi utiles étoient en état d'impoſer des conditions : ils obtinrent aiſément des privileges, dont on ne ſentit gueres alors les conſéquences ; nous les éprouvons maintenant : des Artiſans, des Journaliers, qui dans une Ville ont le droit excluſif de travailler, ſont maîtres du prix de

leur travail. Un Corps de Fabriquans, de Marchands, qui ſeul a le droit de fabriquer & de vendre, n'eſt-il pas en poſſeſſion de faire la loi aux conſommateurs & au Commerce ?

Combien de fois à Londres, dans la Cité, les ouvriers & compagnons n'ont-ils pas comploté contre leurs maîtres, pour les forcer à augmenter leurs ſalaires, & trop ſouvent avec ſuccès ? Ce n'eſt que depuis peu de tems, qu'après un procès de onze mois, les maîtres Fabriquans de Londres ont obtenu qu'ils pourroient ſe pourvoir par-devant la Cour du Lord-Maire, pour la permiſſion d'employer des ouvriers étrangers à défaut d'autres, laquelle ne ſeroit néanmoins accordée qu'à celui qui auroit un apprentif au moins ; ſinon les contrevenans, demeurant ſoumis à

l'amende de cinq livres ſterling par jour, prononcée par divers Actes du Commun Conſeil.

Cette année même, Norwich a vû trois cens ouvriers en laine, mécontens de leurs gages, quitter leurs métiers, ſe retirer ſur une montagne à trois miles de la Ville, s'y bâtir des cabanes, & y demeurer pendant ſix ſemaines, ſoutenus par les ſecours de leurs camarades reſtés dans la Ville, ſous prétexte qu'un maître Fabriquant avoit reçu chez lui, en qualité de compagnon, avant le tems requis, un étranger, c'eſt-à-dire, un Anglois né hors de la ville de Norwich.

Je demande à tout homme qui connoît les méchaniques, s'il eſt un métier qui exige ſept années d'apprentiſſage pour être en état de l'exercer? Parmi les hommes qui n'ont d'autre bien que leur

travail & leur induſtrie, en eſt-il beaucoup qui puiſſent donner ſept ans de leur tems, ſans rien gagner ? Le chef d'une famille nombreuſe eſt-il en état de payer un apprentiſſage à des enfans, en même tems qu'il eſt privé pendant ſept ans de la reſſource de leur travail, dont les premieres années lui étoient naturellement dûes ? Quelle politique, ou plutôt quelle barbarie dans la Loi, qui exclut préciſément de la faculté de devenir apprentif, tout enfant dont le pere n'a pas trois, ou du moins deux livres ſterling de rente (*a*) ? Enfin, pour élever la jeuneſſe à l'habitude & au goût du travail, eſt-ce une méthode qui doive réuſſir, que de les aſtraindre à travailler pendant ſept

(*a*) Les enfans de la charité des Paroiſſes, exceptés.

ans pour un maître, avant de pouvoir travailler pour leur compte? De-là il arrive naturellement que plusieurs exclus, ou rebutés par l'ennui ou la dépense d'un apprentissage, quittent un métier ingrat pour prendre la profession lucrative de gueux. On remarque que les pauvres sont plus nombreux dans les Villes où les Manufactures sont incorporées, que dans les Villes libres, & la taxe des pauvres y est d'un tiers plus forte.

J'ai été curieux de sçavoir si ces Corps ou Communautés ne contribuoient pas à faire mieux observer les Réglemens dans les manufactures qu'elles dirigent, que dans les manufactures libres; & j'ai trouvé que les unes & les autres en ont également secoué le joug à mesure qu'elles l'ont trouvé pesant. Du reste, je con-

çois, qu'il eſt auſſi aiſé d'aſſujettir les manufactures libres, que les autres, au petit nombre de Réglemens qui ſuffiſent pour l'intérêt du Fabriquant & du Commerce.

Quel bien peut-il en revenir au Commerce d'une Ville en particulier & au Commerce en général, que les Artiſans & Commerçans ſoient ſubdiviſés en un nombre de différens Corps tellement multiplié, que leur diſtrict & leurs privileges ſoient presque impoſſibles à démêler? (*a*) Quel

(a) Pour exemple entr'autres, je me rappelle le Procès qui s'éleva il y a quelques années à Londres, entre les Corroyeurs en même tems Coupeurs de cuir, & les Cordonniers ſur le droit de couper ou tailler les cuirs. Conteſtation ſi difficile à décider, qu'elle a été enfin abandonnée par les Parties, après beaucoup de frais de part & d'autre.

avantage en revient-il au Commerce, que ces Corps prennent ſur eux-mêmes des fonds communs, pour élever de magnifiques édifices pour s'aſſembler, pour faire des repas, prêter des ſommes au Gouvernement, emprunter enſuite & finir par faire banqueroute ; comme il eſt arrivé il y a quelques années à la Communauté des Merciers de Londres ? Toutes ces dépenſes, ce luxe d'une Communauté n'eſt-il pas pris ſur la marchandiſe, au détriment du Commerce & de la conſommation ?

Notre Commerce n'eût fait que des progrès bien lents, ſi dans toutes nos Villes, l'induſtrie eût été retenue par de pareilles gênes ; mais la liberté laiſſée à quelques Villes de l'Angleterre, a eu la puiſſance d'y éta-

blir des manufactures, rivales des autres, & qui n'ont pas tardé à les surpasser ; Manchester Leeds, Birmingham, où le nom de Corporation ou Communauté est heureusement ignoré, tiennent sans contredit les premieres places parmi nos Villes de manufactures. La ville & Paroisse de Halifax, depuis quarante ans, a vû quadrupler le nombre de ses habitans, tandis que plusieurs des Villes sujettes aux Corporations, ont éprouvé une diminution sensible dans leur population : s'il en reste quelques-unes de florissantes, c'est que la supériorité de leurs avantages naturels soit pour les matieres, soit pour la situation, ou des privileges particuliers, ont ôté tout espoir aux manufactures pareilles qui auroient voulu se former. C'est dans les Villes, où l'es-

prit de monopole eſt auſſi ancien que ces Compagnies, qu'on entend les Marchands vanter les grandes fortunes qui ſe ſont faites dans les premiers tems de la manufacture, lorſque le commerce étoit en un petit nombre de mains ; ſe plaindre que le commerce eſt ruiné, parce que le nombre des Marchands s'eſt augmenté & que les profits ſe ſont diminués en ſe partageant ; enfin déclamer contre les Marchands qui augmentent la conſommation & l'exportation en ſe réduiſant à un gain médiocre, ou à celui de la ſimple commiſſion. C'eſt encore par une ſuite du même eſprit que ces Villes ſont celles, qui dans toutes les occaſions s'élévent le plus fortement contre la naturaliſation générale des Proteſtans étrangers.

Londres lui-même nous four-

nit une preuve ſenſible, combien la gêne de ces Compagnies eſt déſavorable à la population. Les maiſons ſituées dans l'enceinte de la Ville ſe louent avec peine & pluſieurs reſtent déſertes, tandis que Weſtminſter, Southwark & les autres fauxbourgs prennent un accroiſſement continuel : la raiſon en eſt manifeſte; ces fauxbourgs ſont libres, & offrent un champ ouvert à tout Citoyen induſtrieux, tandis que Londres dans ſon propre ſein nourrit quatre-vingt douze de ces Compagnies excluſives de tout genre, dont on voit les Membres nombreux, orner tous les ans d'une pompe déſordonnée, le triomphe tumultueux du Lord-Maire.



Des Privileges.

Le Commerce n'a pas à se plaindre seulement des monopoles dont quelques Villes jouissent au détriment de l'intérêt général; des Particuliers seuls contre la Nation entiere, obtiennent des Privileges exclusifs, toujours sollicités & souvent accordés par l'avidité d'un gain illégitime.

Sans entrer dans la distinction soit des objets, soit du tems, pour lequel ces Privileges sont accordés ; je ne craindrai pas de dire, qu'il n'y en a pas un qui ne soit injuste & déraisonnable.

Si c'est un mal, qu'un Privilege dont la durée est indéfinie, c'en est un aussi qu'un Privilege de vingt & une années : je n'y vois de différence que le plus ou moins

moins de durée. Si c'eſt un vol fait à la Société qu'un Privilege, il ſied toujours mal en pareil cas de n'avoir à ſe défendre que ſur l'importance de l'objet.

Un Citoyen a été aſſez heureux pour rapporter de ſes voyages un art, un ſecret, qu'une autre Nation poſſédoit ſeule, il a mérité de la Patrie, & ſans doute il faut le récompenſer, ou plutôt exciter par une récompenſe l'émulation des autres Citoyens; mais s'il demande un Privilege, il a pérdu le mérite de ſon action; ſi on le lui accorde, l'Etat ferme la porte à tous les Etrangers qui auroient pû nous apporter ici le même Art & l'y multiplier; il décourage les Citoyens, qui dans leurs voyages pouvoient avoir le même but de recherches.

Mais, dira-t-on, ſi c'eſt un eſſai qui demande des avances

considérables, en soi, ou par rapport à la fortune du particulier, il n'osera faire les premiers frais, dans la crainte qu'un autre ne lui en enléve le fruit & les moyens de les retirer, en profitant de sa découverte. A cela je réponds, que l'industrie de plusieurs est encore plus arrêtée & découragée, par la crainte qu'après bien du tems & de la dépense, un Privilege ne vienne à leur faire perdre sans ressource leurs avances & leurs peines.

Je n'imagine pas qu'on m'objecte, que des avances ou des récompenses pécuniaires soient une dépense à charge à l'Etat, ni qu'on mette en comparaison une somme une fois payée, avec celles que l'industrie & la perfection retenues par un Privilege, feront perdre à l'Etat: d'ailleurs, il est des distinctions, des hon-

neurs, qui ne coutent rien à la République : un remerciment de la part de la Chambre des Communes ou des deux Chambres du Parlement, ſera plus flatteur pour certaines ames, que l'argent. Pourquoi l'honneur ne ſeroit-il pas auſſi un des reſſorts de notre Gouvernement ?

Si c'eſt quelque invention nouvelle, enfantée par un génie induſtrieux, c'eſt encore le cas d'une récompenſe ou de diſtinctions mieux méritées : c'eſt en même tems le cas, où un Privilege peut être le plus préjudiciable au bien général ; rarement un Inventeur perfectionne, ou du moins avance autant dans la perfection, qu'un tiers le peut faire ; & l'imagination d'un ſeul, n'eſt pas féconde, comme celle de pluſieurs. Si le premier qui a inventé les callemandes, & tout

nouvellement les velours de coton, eût demandé un Privilege, aurions-nous maintenant dix ou douze ſortes d'étoffes dans ces deux genres, comme nous les avons; & n'eût-ce pas été renoncer à celles qui en peuvent encore dériver? Enfin, dans l'art de manufacturer, comme une étoffe nouvelle n'eſt ſouvent que la ſubdiviſion d'une eſpece, accorder un Privilege en ce cas, c'eſt tranſporter injuſtement à un ſeul, le droit que tous les Manufacturiers du même genre avoient d'inventer cette étoffe & de l'exécuter.

Je mets dans la claſſe des Privileges, les préférences trop marquées que l'Etat accorde à une manufacture ſur les autres, ſoit en n'ouvrant aux matieres qu'elle employe, que le port qui eſt à ſa bienſéance, ſoit par la di-

minution ou exemption exclusive, des droits sur icelles; qu'y gagne l'Etat? Il éléve une grande manufacture, dont le bien est limité à une seule Ville, tandis qu'il auroit vû quatre manufactures s'élever d'elles-mêmes, & enrichir quatre villes & leurs environs, en même tems que leur concurrence & leur émulation auroient sûrement produit une plus grande consommation.

Tous ceux qui sollicitent un Privilege n'apportent pas un seul prétexte plausible qui puisse l'obtenir. Si c'est un secret, que ce qu'ils proposent, ont-ils besoin de Privilege pour garder un secret qu'ils possédent seuls? Allé-guent-ils qu'on contrefera leurs ouvrages? Si les leurs sont effectivement les meilleurs, ils sont sûrs de la préférence; sinon, l'Etat ne sçauroit qu'y gagner. Ils

ne craignent donc pas qu'on les contrefaſſe, mais qu'on faſſe mieux qu'eux, ou qu'on travaille à meilleur marché. Un Privilege ne peut donc ſervir qu'à favoriſer la pareſſe & l'avarice, au préjudice de la perfection, de la conſommation, & de la circulation du travail, ſeul principe de la circulation d'argent.

Pour terminer; l'Etat eſt une Société; celui qui prétend y jouir ſeul de ſes avantages, renonce dans le même inſtant aux ſecours & à la protection qu'il étoit en droit d'en attendre. Il n'y a perſonne qui doive regretter l'avantage qu'il procure aux autres; il n'y a perſonne qui ne trouve plus dans la Société, qu'il n'y apporte, puiſqu'il y trouve ſa ſûreté & la jouiſſance paiſible de ce qu'il poſſéde.

MONOPOLES DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR.

On connoît deux ſortes de Compagnies excluſives, dans le Commerce extérieur.

Les unes, ſont une Société dont le Commerce excluſif ſe fait avec un capital, commun entre les Intéreſſés pour les profits & pour la perte.

Les autres, ſont un Corps dont les Membres ont acquis un droit excluſif de Commerce, que chacun eſt libre d'exercer avec ſes fonds ſéparément.

Les principaux griefs qu'on allégue ordinairement contre les unes & les autres, ſe peuvent réduire aux ſuivans.

1°. Qu'elles font l'avantage de quelques-uns, aux dépens de la République.

2°. Qu'elles ne peuvent faire le Commerce à des termes auſſi avantageux que des particuliers, chargées comme elles le ſont des frais ordinairement exorbitans de direction, d'établiſſemens, &c.

3°. Que leur intention eſt la plus oppoſée à l'intérêt général du Commerce, en ce qu'elles ne viſent qu'à vendre au plus haut prix au-dehors & au-dedans du Royaume, les marchandiſes qui ſont l'objet de leur Commerce.

4°. Qu'elles reſſerrent le Commerce loin de l'étendre. Premierement, parce qu'une Compagnie, de ſa nature & faute de fonds, n'a ſouvent point de proportion avec l'étendue du Commerce qu'elle embraſſe. Secondement, parce qu'ayant un profit sûr, & un droit excluſif, elle n'a point l'eſprit de découverte &

d'essais, comme les Particuliers.

5°. Que quelques-unes de ces Compagnies de Commerce ne sont effectivement qu'un vain nom, & des ressources ruineuses pour le Gouvernement dans des besoins d'argent.

Ces reproches s'appliquent naturellement, en général & en particulier, aux Compagnies, entr'autres de la Baye d'Hudson, d'Afrique, des Indes orientales, de la mer du Sud, & de Turquie.

Compagnie de la Baye d'Hudson.

La Compagnie de la BAYE D'HUDSON nous est un exemple sensible & déplorable, qu'une Compagnie exclusive peut jouir long-tems du Commerce le plus lucratif, & contente d'un profit exorbitant par rapport à la somme de ses premiers fonds, négliger toutes les facilités qu'elle avoit à l'étendre, au mépris de

ſon devoir & de l'intérêt de la Nation.

En 1670, une Chartre de Charles II accorda inconſidérément pour toujours en propriété à une Compagnie, toutes les terres voiſines & au-delà de la Baye d'Hudſon, avec le Commerce excluſif des peaux d'ours, de martres, d'hermines & autres fourures qui ſont abondantes dans ces contrées. Son premier capital de 10,500 liv. ſterl. (341,500 l. tournois) ſeulement, tout modique qu'il fût, ſuffit aux dépenſes de l'Établiſſement, & malgré ſes pertes & les traverſes qu'elle eſſuya de la part des François, ſes profits étoient tels en 1690, que la Compagnie pour les cacher, & mettre plus de proportion entre ſes dividendes & ſon capital, prit la réſolution de le tripler en apparence par un appel

ſimulé ſur ſes Actionnaires ; enſorte que chacun d'eux ſans rien débourſer, vit ſes fonds triplés par cette délibération. Même opération annoncée en 1720 ; mais dont l'effet fut ſeulement d'augmenter juſqu'à 103,500 liv. ſterl. (2, 380, 500 liv. tournois) ſes fonds qu'elle eſtima lors avant l'appel (morts & vifs) 94, 500 liv. ſterling (2, 173, 500 liv. tourn.)

La Compagnie dès 1690 voulant aſſurer ſon titre de propriété, avoit demandé la confirmation de ſa Chartre au Parlement, qui loin de l'accorder, y mit un terme en la continuant pour ſept ans ſeulement ; elle a joui néanmoins depuis ce terme expiré : un Commerce, dont l'adminiſtration & le myſtere a toujours été concentré dans le petit nombre de quatre-vingt-dix Actionnaires intéreſſés à en cacher les

profits, n'a point excité la vigilance ni la jalousie de la Nation. Cependant sur la nouvelle demande formée par cette Compagnie en confirmation de sa Chartre, le Parlement ayant voulu prendre connoissance de la maniere dont elle a joui ; il se trouve prouvé par les faits & par les piéces qu'elle a elle-même fournies, qu'elle n'a mis en usage aucun des moyens propres à étendre ses liaisons avec les Indiens ; qu'elle n'a établi aucunes Colonies dans l'intérieur des terres dont le climat est favorable ; que contente de traiter d'une petite quantité de peaux & de fourures qui les soutenoit cheres en Angleterre, elle a dégoûté les Indiens de ce commerce, soit par les prix trop modiques qu'elle offroit, soit par l'éloignement de ses factories ; qu'elle a facilité par

là l'établiſſement & le Commerce des François dans des poſtes voiſins ; que les prétendus Forts qu'elle a conſtruit ne ſont bons au plus que contre les Indiens, & d'aucune défenſe contre d'autres ennemis ; enfin, que par une infidélité odieuſe, elle a induit la Nation dans l'erreur, en décriant elle-même un Commerce & un pays précieux par les avantages de ſon climat & de ſes productions ; avantages qu'elle a mieux aimé laiſſer paſſer à nos ennemis, que d'en jouir dans toute leur étendue, dans la crainte d'être obligée de les partager avec la Nation, s'ils venoient à en être connus. Telle eſt l'hiſtoire exacte de l'origine, de l'adminiſtration, & des progrès de la Compagnie de la Baye d'Hudſon.

Compagnies d'Afrique. Les différens ſuccès des COMPAGNIES D'AFRIQUE, nous prouvent qu'une Compagnie ne ſe ſoutient qu'aux dépens du Commerce général, & qu'une Compagnie ne peut faire le Commerce à des termes auſſi avantageux pour l'Etat & pour elle-même, que des Marchands commerçant librement.

Tant que des Compagnies excluſives furent en poſſeſſion du Commerce d'Afrique, les plus grandes traittes qu'elles ayent fait annuellement, n'ont pas paſſé cinq ou ſix mille Negres. Depuis qu'en 1697 le Parlement jugea à propos de rendre ce Commerce libre à tous, en laiſſant néanmoins ſubſiſter la Compagnie Royale d'Afrique alors exiſtante, la traitte des Negres a paſſé trente mille en certaines années: on ſent de quel avantage cette différence a

dû être pour nos Colonies, que la disette & le haut prix des Negres auroit infailliblement ruinées.

Mais quel a été le succès de la Compagnie, depuis que tous les Sujets de la Grande-Bretagne eurent la liberté de partager avec elle le Commerce d'Afrique? Malgré les secours que la Nation lui a accordés en différens tems pour entretenir & conserver les Forts & Châteaux qu'elle y possédoit, elle n'a pû suffire à des dépenses qu'elle faisoit autrefois aux dépens de la liberté du Commerce; tandis qu'on a vû dans les mêmes tems les Marchands des différens Ports de l'Angleterre, entr'autres de Leverpool & de Bristol, faire leurs traittes avec le plus grand avantage, sur des côtes où ils n'avoient point de Forts pour les protéger.

Enfin, la Compagnie étant forcée d'avouer qu'elle ne pouvoit soutenir leur concurrence, la Nation a compris que son véritable intérêt étoit de dissoudre la Compagnie Royale (*a*), sauf à pourvoir comme elle a fait depuis à son remboursement & dédommagement, & en même tems d'ouvrir le Commerce d'Afrique à tous les Sujets de la Grande-Bretagne, subordonnément à quelques réglemens, & sous le nom d'une Compagnie où chacun auroit ses fonds séparés, & à laquelle elle accorde 10, 000 *liv. sterl.* (230, 000 liv. tourn. (par an, pour entretenir lesdits Forts & Châteaux à elle cédés par l'ancienne Compagnie; le tout à compter du 10 Avril 1752.

(*a*) Par Acte de la 23 an. de George II.

La Compagnie des INDES ORIENTALES eſt un des monumens les plus éclatans de l'abus de la prérogative Royale, qui montre en même tems combien le monopole une fois établi eſt difficile à détruire, & quelles forces il ſçait prendre contre l'intérêt & la volonté même de la Nation.

Compagnie des Indes orientales.

Fondée par la Reine Elizabeth, & confirmée par Jacques I & Charles II, elle commença à jouir en 1600 du droit excluſif de faire le commerce de tout l'Orient, avec un premier capital de 369, 891 *livres ſterling* (8, 507, 493 liv. tournois) que ſes profits porterent depuis au-delà de 1, 700, 000 *livres ſterl.* (39, 100, 000 liv. tourn.)

En 1698 toute la Nation ayant reclamé contre le monopole, le Miniſtere, qui avoit beſoin d'ar-

gent, profita des circonſtances pour faire paſſer un Acte de Parlement qui ouvroit ce Commerce à tout ſouſcrivant ou actionnaire d'une nouvelle Compagnie, laquelle prêta au Gouvernement deux millions ſterling à huit pour cent; enſorte néanmoins que chacun des ſouſcrivans fût libre de commercer avec ſes fonds ſéparés. La nouvelle Compagnie, en moins de deux années, envoya aux Indes quarante vaiſſeaux, & un million ſterling en eſpeces, c'eſt-à-dire le double de l'ancienne dans ſes tems les plus floriſſans: mais comme celle-ci, à qui on avoit laiſſé la liberté de continuer ſon commerce juſqu'en 1701, eut la prudence de beaucoup ſouſcrire dans la nouvelle Compagnie, & qu'elle avoit conſervé les principales Places & Forts Anglois ſur les Côtes de

l'Inde, elle força les nouveaux Actionnaires à ſe réunir à elle; ce qui forma en 1702 une nouvelle & unique Compagnie, ſous l'autorité d'une Chartre de la Reine Anne, abſolument la même que celle de la premiere Compagnie; qui rentra dans les mêmes droits & privileges excluſifs, avec plus d'empire & de puiſſance qu'auparavant: diverſes ſommes prêtées depuis au Gouvernement, par la Compagnie, lui ont mérité la continuation de ſon privilege excluſif, juſqu'à ſon rembourſement (non avant 1780) & la continuation de la Société pour toujours.

La puiſſance & les ſuccès de cette Compagnie n'en impoſent à perſonne en ſa faveur; ſes richeſſes, il eſt vrai, ſont acquiſes à l'Etat: mais elles ſont injuſtement diſtribuées entre les Mem-

bres de la République, dont quelques-uns jouiſſent, tandis que le reſte eſt exclus. De quels droits, & comment a-t-on pû imaginer d'approprier à une ſeule Compagnie l'Aſie entiere, & une partie de l'Afrique? Que de découvertes, que d'avantages nouveaux le Commerce n'a-t-il pas perdu par cette excluſion? Elle trouve elle-même le champ trop vaſte, puiſqu'elle accorde, ſous certaine rétribution, des permiſſions à des vaiſſeaux particuliers, c'eſt-à-dire, qu'elle ſous-ferme ou vend à ſes compatriotes le droit naturel de commercer, dont elle les a dépouillés. N'eſt-ce pas avouer au moins qu'un commerce auſſi grand ne peut être exercé dans toute ſon étendue, que par une Compagnie où chacun puiſſe être admis librement? Les choſes rentreroient

alors abſolument dans l'ordre, ſi le commandement & l'entretien des Forts qu'on ſuppoſe néceſſaires, étoit remis à la Nation, qui tiendroit par-là le Commerce ſous ſa protection immédiate : des vaiſſeaux de guerre en pareil cas ſeroient peut-être même préférables pour la défenſe du Commerce. La Compagnie elle-même ne ſe paſſe-t-elle pas de Forts ſur les côtes de la Chine? Des Forts, des troupes à la ſolde d'une Compagnie, ont plus d'une conſéquence dangereuſe; il ſied mal à une Compagnie de Marchands de prendre l'eſprit guerrier : il eſt à craindre en même tems qu'on n'inſtruiſe au métier de la guerre, des Nations induſtrieuſes, nombreuſes, & dont l'intérêt eſt de nous impoſer la loi dans le Commerce.

Si l'on prétend que la Compa-

gnie, par intérêt personnel, défendra mieux elle-même contre l'ennemi ses établissemens, que des troupes à la solde de la Nation; si l'on allegue les craintes de la division entre les Chefs de la Compagnie & les Commandans des troupes, ou même les abus & les vexations de la part du militaire; le siége de Madras, & l'administration de la Compagnie forment sur tous ces points de violens préjugés contre elle & contre ces prétentions.

Je ne descendrai point ici jusqu'aux allégations odieuses qu'on entend répéter tous les jours, contre l'intégrité des Directeurs des Compagnies dans leur administration; je me contenterai d'observer seulement que plusieurs habiles Commerçans qui avoient été Directeurs de Compagnies, après les avoir quittées ainsi

que le Commerce, ont cru devoir rendre ce témoignage à la vérité dans leurs diſcours publics & dans leurs Ecrits, que les Directions n'étoient pas plus favorables à l'intérêt particulier des Actionnaires, que les Compagnies à l'intérêt de la Nation.

Un trait ſeul fera juger quel eſt l'eſprit d'une pareille Compagnie, & de ce que la Nation en peut attendre. En 1670 elle envoya aux Indes une Colonie de teinturiers, de fileurs & de tiſſerands, pour perfectionner les Manufactures Indiennes, & les accommoder au goût de l'Angleterre; & c'eſt à elle particuliérement que les Indes doivent la grande vogue dont leurs étoffes ſe ſont miſes en poſſeſſion en Angleterre, & que toutes les prohibitions n'ont pû arrêter efficacement.

Je finirai cet article par une prédiction, dont la vérité se rendra sensible avant la fin de ce siécle-ci.

Le Commerce de l'Inde consistant en un échange d'argent & de quelques Manufactures d'Europe, contre des marchandises de luxe & de consommation & des matieres premieres que l'Europe & nos plantations peuvent nous fournir ; chacune des Nations Européennes qui a envoyé aux Indes, a déja senti que son véritable intérêt étoit de consommer le moins qu'elle pourroit de leurs productions, & de vendre aux autres de quoi doubler au moins l'argent qu'elle y porteroit, c'est-à-dire, que chacune a voulu rejetter sur une autre, la perte de ce Commerce, sensiblement ruineux en soi : mais toutes les Nations s'éclairant

clairant ſur ce principe, voudront faire ce Commerce directement. L'Orient devenant ouvert à toutes les Nations, les Hollandois perdront, ou par la force, ou par nouvelles découvertes en Aſie & même en Amérique, le monopole des poivres & de la muſcade : les Manufactures des Indes ne ſeront plus un beſoin pour l'Europe, pluſieurs Nations les ont déja prohibées, d'autres les ont imitées chez elles : ainſi ce Commerce partagé & réduit ira en s'anéantiſſant, & les profits ceſſeront de ſuffire aux dépenſes des Compagnies dans leurs Etabliſſemens, qui deviendront inutiles.

Compagnie de la Mer du Sud.

Quiconque lira l'hiſtoire de la Compagnie de LA MER DU SUD, aura peine à y reconnoître une Compagnie de Commerce, & ne trouvera gueres de rapport entre

ses opérations, & les intentions ou du moins le prétexte de son institution en l'année 1710.

Le privilege exclusif de son Commerce comprenoit toute la Côte orientale & méridionale d'Amérique, depuis la riviere d'Orenoque, & toutes ses côtes occidentales d'un pôle à l'autre ; il s'étendoit en même-tems à procurer le plus grand encouragement aux Pêches de la Grande-Bretagne.

On n'a connoissance jusqu'à présent d'aucune nouvelle découverte, ni d'aucun Etablissement considérable dont on soit redevable à cette Compagnie : son Commerce à l'Amérique s'est borné à la fourniture des Négres aux Colonies Espagnoles, & à la cargaison du vaisseau de permission, convenus en 1713 par le Traité de l'Assiente, interrompu par la

guerre de 1740, quatre ans avant le terme de ſon expiration ; Traité déſavantageux à la Nation, puiſqu'il confirmoit le monopole, au préjudice de nos Colonies d'Amérique, & dont les conditions (*a*) n'ont pas laiſſé de grands profits à la Compagnie qui l'a effectué.

La pêche des baleines eſt la ſeule qu'elle ait tentée ; encore ç'a été avec un ſuccès bien médiocre.

Mais en place d'entrepriſes de Commerce, on trouve dans ſes Mémoires, des opérations de banque, d'agiotage, des prêts au Gouvernement, qui lui a dû en même-tems près de trente-quatre

[*a*] Entr'autres le droit de $33\frac{1}{2}$ piaſtres payable par la Compagnie au Roi d'Eſpagne, pour chaque Négre piéce d'Inde, qu'elle fourniroit aux Eſpagnols.

millions *ſterling*. (782 millions tournois) Le projet formé par elle en 1719 de rembourſer les dettes de la Nation, la rendra à jamais fameuſe, par les revers funeſtes & tragiques qu'eſſuyerent en 1720 les Actionnaires & les Directeurs.

Enſorte que, ſoit qu'on donne cette Compagnie pour Compagnie de Commerce, ſoit pour reſſource de finance; il eſt vrai qu'elle n'a obtenu ni l'une ni l'autre de ſes fins; puiſque le Commerce ni les pêches n'en ont reçu aucun accroiſſement, & que les dettes nationales, depuis ſon inſtitution juſqu'à ce jour, ont augmenté de plus de quarante millions ſterling.

Compagnie du Levant ou de Turquie.

La Compagnie DU LEVANT OU DE TURQUIE eſt un ancien établiſſement de ces tems, qu'on peut bien appeller encore barbares, par

rapport au Commerce, où des Miniſtres, des Favoris puiſſans, des Rois même, faiſoient un trafic odieux des droits naturels des citoyens, dont ils dépouilloient les uns, pour les vendre à l'avidité des autres. On ne peut nommer aucun Commerce connu alors, extérieur ou intérieur, aucune marchandiſe peut-être, juſqu'aux denrées même les plus néceſſaires à la vie, qui n'ait été l'objet de Compagnies excluſives, de licences, privileges généraux ou particuliers & autres monopoles, toujours introduits ſous le ſpécieux prétexte du bien public, & toujours ſes plus grands ennemis.

Des Lettres-patentes de la troiſiéme année de Jacques I, (1606) confirmées par Charles II, accordent le privilege excluſif du Commerce des mers du Levant

à une Compagnie, dans laquelle ne feront admis d'autres Sujets, que membres de quelque Corps de Marchands, Bourgeois de Londres s'ils font demeurans dans la diftance de vingt miles de Londres, en payant à la Compagnie 25 *l. ft.* (575 liv. tourn.) par ceux qui feroient au-deffous de vingt-fix ans: & 50 *liv. fterl.* par ceux qui feroient au-deffus, avec liberté d'employer fes fonds dans ce Commerce, chacun féparément; mais fubordonnément aux réglemens particuliers que les Gouverneurs & Chefs de la Direction de ladite Compagnie, préfens dans une Affemblée générale de fes Membres, feroient à la pluralité des voix, pour l'avantage de la Compagnie & du Commerce en général.

Londres fut naturellement choifi pour le fiége de la Compa-

gnie, qui y établit sa direction ; son Port fut le rendez-vous des vaisseaux de ce Commerce ; le nombre en fut limité par la suite ; les Membres de la Compagnie n'eurent plus la liberté d'envoyer leurs vaisseaux séparément : par ce moyen la Direction parvint à mettre Londres seul en possession de la Navigation & du Commerce de la Compagnie : elle a sçu prolonger jusqu'à ce jour la jouissance de ses usurpations, non sans quelques troubles, mais en étouffant toujours avec succès les plaintes que les Manufactures du Royaume, & quelques-uns de ses Membres même ont portées devant le Parlement, contre l'oppression & la tyrannie des Chefs qui la dirigeoient : elle a sçu trouver dans le Parlement même des voix intéressées à la défendre : d'ailleurs un particu-

lier eſt toujours ſi timide à attaquer une Compagnie, & réuſſit ſi rarement !

Cependant, comment ſe diſſimuler les conſéquences fâcheuſes qui ont dû naître d'un ſyſtême qui a concentré dans Londres tout le Commerce du Levant ?

1°. L'excluſion des Manufactures d'Angleterre trop éloignées de Londres, par l'avantage qu'ont ſur elles les plus prochaines, ſoit pour les frais de tranſport, ſoit pour la facilité de s'accommoder aux diſpoſitions non annoncées, ou non prévûes par la Compagnie.

2°. Les loix dures que cette Compagnie a été maîtreſſe d'impoſer aux Manufactures qu'elle a préférées ; toutes ſe plaignent auſſi hautement les unes que les autres.

3°. De plus grands frais de voi-

ture à Londres, pour les Manufactures plus prochaines d'autres ports : ceux des Commiſſionnaires, Facteurs, magaſinage, que quelques Villes auroient pû épargner ; les frais enfin d'embarquement & de port, bien plus coûteux à Londres qu'ailleurs.

4°. Mêmes déſavantages pour nos Manufactures, en recevant par la même voie les ſoyes, le poil de chevre, & autres matieres du Levant qu'elles employent ou conſomment : Mancheſter, Derby, Norwich, Coventry, ont à ſe plaindre de l'eſpece de monopole ou de préférence dont les Manufactures de Londres jouiſſent par ce moyen à leur préjudice ; c'eſt vouloir les forcer de fabriquer leurs étoffes de ſoye & de poil, auſſi chérement que celles de Londres même, le lieu de l'Angleterre où la main-

d'œuvre eſt au plus haut prix.

Les circonſtances publiques ou ſecrettes de la conduite de la Compagnie, n'ont laiſſé aucuns doutes à la Nation ſur la nature de l'intérêt qui l'animoit : on ſçait avec quelle ardeur elle ſollicita l'Acte du Parlement qui prohiba l'importation des ſoyes d'Italie ; on vit en 1740 les efforts qu'elle oppoſa à l'établiſſement d'un Commerce direct entre les Marchands Anglois de Ruſſie & la Perſe, par la mer Caſpienne; preuves ſuffiſantes de ſon ambition & de ſa jalouſie.

Mais les regiſtres de ſes délibérations & réglemens particuliers, ouverts à nos yeux, nous montreroient avec plus de détail toutes les pratiques que l'intérêt particulier peut inventer contre le bien public. On y liroit toutes les gênes impoſées à ce Commerce, telles que ſont celles du nom-

bre fixé des vaiſſeaux, ſur leſquels ſeuls il eſt permis à chacun de charger ſes marchandiſes, du tems de leur départ, de la quantité permiſe ; gênes ſur le tems de faire ſes achats en Angleterre, ſur les conditions, le prix & le tems de la vente au Levant ; gênes enfin qui ſoumettent à un droit ou amende de vingt pour cent les marchandiſes, dont on diſpoſeroit contre l'intention de ces loix ; mêmes gênes au retour, continuées en Angleterre ſur la vente des marchandiſes apportées en échange.

A la premiere lecture de ces différens réglemens, on reconnoîtroit clairement deux principes qui les ont preſque tous dictés ; l'un qui tend à reſſerrer entre le plus petit nombre de Membres poſſible, les profits de la Compagnie : dans un Commerce ſou-

mis à tant de gênes, les membres les plus riches, qui toujours dominent dans une direction, viennent à bout tôt ou tard de dégoûter ou d'exclure les plus foibles : les tems d'acheter & de vendre ne peuvent être les mêmes pour un Marchand qui a de gros fonds, & pour celui qui commerce à crédit. L'autre principe suit du premier, & tend à grossir les profits de la Compagnie, même par les moyens qui resserrent le Commerce. Je citerai pour exemple la résolution qu'elle prit en 1718 de différer de dix mois le tems du départ de ses vaisseaux pour Turquie; délai qu'elle prolongea depuis par différentes remises, dont elle annonça ouvertement le motif & l'intention, savoir *de hausser le prix des Manufactures Angloises en Turquie, & celui de la soye en Angleterre.* C'est ainsi

que les Hollandois, par une politique pareille, mais qui ne peut leur être reprochée par leur Patrie, brûlent quelquefois, ou jettent à la mer de grandes quantités de poivre, de muſcade, de bleds, pour en ſoutenir le prix : l'eſprit de monopole eſt donc un eſprit deſtructif. Arrêter l'exportation des draps, qu'eſt-ce autre choſe en effet, que brûler les métiers des Manufactures, & arracher en même-tems à des hommes le moyen de ſubſiſter ? Tel eſt cependant, & preſque néceſſairement, l'eſprit d'une Compagnie : elle préférera un gain de dix pour cent ſur mille tonneaux d'exportation, à cinq pour cent ſur deux mille qu'elle pourra exporter. Dans le Commerce libre au contraire, la concurrence force néceſſairement les Marchands à ſe contenter de profits médio-

cres ; leur ſeule maniere d'augmenter leurs profits, eſt de multiplier les exportations. Je demande lequel de ces deux ſyſtêmes eſt le plus profitable pour l'Etat ?

Les défenſeurs de l'adminiſtration de la Compagnie allégueront qu'il eſt néceſſaire de donner de juſtes bornes à l'exportation ; que ſi on laiſſe une fois les marchés étrangers s'engorger de nos marchandiſes, les Marchands & le Commerce ſont ruinés.

Je réponds que la trop grande abondance de marchandiſes dans un lieu, a des effets plus ſimples & moins funeſtes. Si la quantité par exemple eſt double de la conſommation d'une année, alors les Marchands attendent quelque tems pour vendre, ou vendent à moindre prix pour ſe débarraſſer ; la conſommation peut-être augmente par cette diminution

du prix, & en ce cas le Commerce général gagne, quoique les Marchands ne gagnent pas, & même que quelques-uns ſoient ruinés : cependant les Villes commerçantes, informées de cette ſurabondance, diminuent leurs envois, & dans un terme plus ou moins long, le niveau ſe rétablit.

Je demande d'ailleurs à tout homme déſintéreſſé, ſi pour le tems que cette ſurabondance fait languir nos Manufactures, celles de l'Etranger n'en reſſentent pas les mêmes effets, quoique la cauſe ne vienne pas d'elles ; ou ſi, lorſque l'Etranger cauſera lui-même cette ſurabondance, nos exportations, quoique dirigées par une Compagnie, n'éprouveront pas une diminution momentanée ; tous nos commerces avec l'Eſpagne, le Portugal, la

Hollande, avec nos Colonies même, ne ſont-ils pas ſujets à ces viciſſitudes, & propoſera-t-on, ſous ce prétexte, de les ſoumettre de nouveau à la contrainte dont ils ont été heureuſement affranchis ?

Mais la France, dira-t-on, qui a ſçu ſe faire la plus grande part dans ce commerce, met elle-même des bornes à ſes exportations ; & les Privileges accordés au Port de Marſeille, ont preſque donné à cette ville & aux Manufactures méridionales de la France, le Privilege excluſif du Commerce du Levant.

A cela je réponds, 1°. Que malgré le témoignage du Chevalier J. Gee, on ne doit point, ſans grande précaution, prendre la France pour modele en fait de Commerce, ſur-tout, en ce qui concerne ſes libertés.

2°. Qu'en France, comme ailleurs, il ſera toujours vrai, que régler les exportations, c'eſt les gêner, & par conſéquent les diminuer ; que ſi Marſeille jouit en effet du Privilege excluſif du Commerce du Levant, la France comme l'Angleterre, s'eſt privée des branches du Commerce, que les autres Ports & Manufactures du Royaume auroient pû ſe procurer au Levant.

Mais une réponſe ſans réplique, & qui eſt la vraie, c'eſt que la France ne doit ſa ſupériorité ſur nous au Levant, qu'à la ſupériorité de ſes draps ſur les nôtres : les meilleurs draps ſont ceux qui conviennent le mieux au pays qui les conſomme, & les François ont ſçu ſe plier, & accommoder leurs Manufactures au goût des peuples du Levant.

Voilà tout le ſecret du Com-

merce, & tel eſt le moyen infaillible d'obtenir la préférence ſur tous les Concurrens dans le Commerce, c'eſt de fabriquer le mieux & au meilleur marché ; moyen, dis-je, plus certain que le monopole, & qui eſt exempt de toutes ſes conſéquences odieuſes ; principe en même-tems d'une vérité évidente, & guide également sûr pour l'homme d'Etat dans l'adminiſtration, comme pour le ſimple Marchand dans ſon trafic.

Le Tableau qui ſuit, peut donner une idée de l'importance de ce Commerce, & de la diminution qu'il a éprouvée d'année en année, cauſée, ſans doute, par notre mauvaiſe politique dont nos Rivaux ont ſçu profiter.

Entre l'année 1720 & 1740, la valeur de nos exportations pour Turquie, en draps & quel-

ques autres marchandises, étoit estimée à 180, 000 livres sterling, (4, 140, 000 liv. tournois) année commune; les importations pour le même tems, presque toutes en matieres de Manufactures, étoient évaluées à 236, 470 liv. sterling par an (5, 438, 810 livres tourn.)

Par un extrait de la Douane; il paroît qu'il fut

IMPORTE'.	*Année commune.*	*Liv. de 24 onces.*
Soyes crues.	De 1720 à 1740.	206000. liv.
	1722 à 1726.	196000.
	1737 à 1741.	88336.
Poil de chevre filé.	De 1720 à 1740.	206000.
	1734 à 1738.	158406.
	1739 à 1743.	82046.
EXPORTE'.		*Piéces.*
Draps longs.	De 1734 à 1738.	13023.
	1739 à 1743.	6224.
Draps courts.	De 1734 à 1738.	1796.
	1739 à 1743.	1379.

Ce fut donc sans aucun fondement, qu'une Compagnie espéra ou fit espérer à l'Angleterre de la rendre maîtresse du Commerce du Levant par le secours de son administration, de ses présens (*a*) & de ses pratiques; services infructueux dont la Nation pouvoit se passer. Ses Ministres & ses Consuls pouvoient y protéger son Commerce par les moyens qui sont d'usage dans ce pays; sa puissance lui répondoit des égards qui lui sont dûs, & c'étoit aux Marchands Anglois à mériter la préférence sur les autres Nations, par les avantages

---

[*a*] Par les comptes de la Compagnie, il paroît qu'entre 1733 & 1740, ses charges & dépenses compris les présens, à Constantinople, Alep & Smyrne, ont monté par an à 8000 l. sterl. [184000 l. tournois.]

que les Turcs trouveroient avec eux. Mais c'eſt à quoi ils ne parviendront jamais, ſi on ne leur laiſſe la liberté & le choix des Ports, des Vaiſſeaux, du tems & des conditions de l'achat & de la vente des marchandiſes tant exportées, qu'importées en retour; & les Réglemens qui peuvent importer au bien de ce Commerce, ſeront toujours ſuſpects & dangereux, tant qu'ils ne ſeront pas l'ouvrage d'un Comité de Marchands intelligens & en même tems ſans intérêt dans ce Commerce. (*a*)

[*a*] Les plaintes & requêtes nombreuſes des principaux Ports & Manufactures d'Angleterre, portées devant le Parlement, ont obtenu dans la derniere ſeſſion vingt-ſixiéme année de George II un Acte, dont le Bill n'avoit pû paſſer dans le Parlement précédent, lequel porte entr'autres diſpoſitions,

CONCLUSION.

Ainsi cinq Compagnies exclusives se sont mises en posses-

Qu'à compter du 24 Juin 1754, tout Sujet de la Grande-Bretagne pourra sur sa Requête présentée au Gouverneur de ladite Compagnie y être admis en payant seulement 20 liv. sterl. à ladite Compagnie pour son entrée.

Que tous Membres de la Compagnie pourront exporter séparément ou en société, pour les mers du Levant, toutes marchandises permises en telle quantité & tel tems, expédiées de tel Port de la Grande Bretagne, & sur tels vaisseaux que bon leur semblera.

Qu'aucun Réglement particulier de la Compagnie n'aura de force, que quand il aura passé dans deux Assemblées générales; & que tous Membres de la Compagnie, plaignans, au nombre de sept, seront admis à appeller par-devant les Commissaires du Commerce & Colonies, desdits Réglemens qu'ils jugeront contraires à leur intérêt.

ſion des trois quarts du Monde connu, & le Commerce libre de l'Angleterre s'eſt trouvé réduit à l'Europe & aux poſſeſſions bornées qu'elle a dans les trois autres parties du monde.

Du reſte, il ſemble prouvé par les détails & l'examen de l'origine des droits, & du ſuccès des Compagnies ci-deſſus,

1°. Par rapport au Commerce extérieur, que ſi des Compagnies excluſives ont pû être néceſſaires dans un tems, elles peuvent ceſſer de l'être dans d'autres circonſtances ; & que leur diſſolution, une fois devenue poſſible, eſt un profit certain pour le Commerce en général.

2°. Que dans le moment préſent, des Compagnies excluſives ſont moins néceſſaires que jamais, (ſi elles l'ont jamais été) pour établir des Commerces nou-

veaux, & qu'elles sont nuisibles & ruineuses dans les Commerces déja établis.

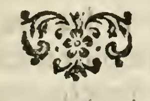
3°. Que même dans le cas des Compagnies, dites libres, & non exclusives, que l'on jugeroit utiles, l'esprit exclusif des Gouverneurs & Directeurs y introduit toujours à la fin le monopole avec toutes ses conséquences fâcheuses.

4°. Que si des Forts & des Troupes sont nécessaires pour protéger quelque Etablissement de Commerce, ces Forts, comme tous les autres, doivent être entretenus aux frais & aux ordres de la Nation : suivant ce principe que tout Commerce appartient à la Nation, & par conséquent ses charges aussi.

5°. Enfin, pour dire quelque chose qui convienne en même tems au Commerce intérieur

&

& extérieur, tous les Etabliſſemens ou Réglemens concernant le Commerce doivent être eſſayés ſur les principes ſuivans, comme ſur autant de pierres de touche; ſçavoir, que dans le Commerce, l'induſtrie naît de la liberté; la conſommation intérieure & extérieure, du bon marché, ſuite de la concurrence; de la conſommation enfin, l'Emploi des hommes & la Population, ſeuls principes actifs & créateurs dans un Etat.



V.

QUELQUES RÉFLEXIONS sur la Population ; l'Emploi des Hommes ; les Pauvres ; les Mariages ; & la Naturalisation.

C'Est en proportion du nombre des hommes qu'il possede, qu'un Etat peut être estimé puissant ; c'est en proportion du nombre de ses hommes, que ses terres peuvent être le mieux cultivées ; que les bras qui manufacturent, & les bras qui le défendent sont plus nombreux ; que les taxes & les charges sont moins pesantes sur chacun.

Mais que l'intelligence des hommes est bornée ! Ces hommes à qui, sous la direction suprême

d'une Providence qui embrasse tout l'Univers, le soin des choses terrestres est confié, connoissent à peine quelle est la forme de Société sous laquelle il leur est plus avantageux de vivre; quelle est la distribution des hommes la plus favorable au systême qu'ils ont préféré. Tant de circonstances qui n'ont pas dépendu des hommes, ont contribué à former ces Sociétés, ces systêmes, ces distributions, que ceux qui les trouvent établies sont tentés de les croire l'ouvrage du hazard; le plus grand nombre des hommes existent sans en appercevoir les causes, & en sont l'effet sans le sçavoir: elles sont si combinées, & d'ailleurs l'intérêt de les connoître touche si peu d'esprits! Il est pourtant dans tout systême de Gouvernement, une proportion plus favorable qu'une autre, de

l'usage de la Terre & des eaux & des productions qu'on arrache de son sein ; de la distribution locale des hommes, dans les Campagnes, Bourgs, Villages & Villes; de la distribution des différens emplois de la Société parmi ces hommes ; de la distribution des travaux dans chaque classe, & du produit de ces travaux les richesses ou l'aisance. Mais cette proportion supposée existante, est sujette à tant de changemens violens, comme les disettes, les pestes, les guerres ; à tant de changemens imperceptibles, comme les progrès du Commerce, du luxe, des mœurs ! Tant de variations que les rapports avec les autres Etats occasionnent ; tant d'autres qui sont l'ouvrage des Loix que les hommes font, sans en prévoir toutes les conséquences !

Cependant il n'eſt pas indifférent pour les hommes d'être éclairés ſur cette économie, ſes proportions, ſes changemens, & leurs ſuites; c'eſt du rapport parfait de toutes ces cauſes entr'elles, que dépend l'exiſtence du ſyſtême ſous lequel ils vivent; eux-mêmes ſont ſoumis, pour leur conſervation, à l'action de ces reſſorts qu'ils font mouvoir ſans en pouvoir calculer sûrement les effets; un ſeul de ces reſſorts détruit ou affoibli, étend quelquefois ſes déſordres juſques ſur les ſources de la vie, & ces ſuperbes créatures qui s'imaginent être les cauſes des choſes terreſtres, périſſent par leurs propres ouvrages & avec eux.

Je laiſſe aux vaſtes ſpéculations des génies légiſlateurs à imaginer les ſyſtêmes les plus favorables à la Population; aux Hiſtoriens cri-

tiques, à chercher quelle étoit la population des anciens empires; aux Politiques, à étudier quelle eſt celle des Etats avec leſquels ils ont des rapports, & ce qu'ils ont à en craindre : je me réduis à examiner les moyens de parvenir à la connoiſſance circonſtanciée de la population de l'Angleterre, & de faire un uſage utile de cette ſcience, bien intéreſſante, ſans doute, toute ſimple qu'elle eſt, puiſque la Population eſt le ſigne certain qui nous apprend l'état de la ſanté du corps politique : le moment où elle eſt la plus floriſſante, eſt ſûrement le moment de la plus grande force de tous les Etats, dans tous les Gouvernemens. On donne des éloges dans la Société, à celui qui s'occupe de l'étude des moyens de multiplier ces animaux vils & utiles que l'homme

force à le ſervir dans ſes travaux; combien doit-il paroître plus louable de méditer, & de contribuer à la multiplication de l'eſpece de l'homme, cet Etre le plus noble à ſes yeux, d'entre tous ceux qui reſpirent ſur la terre (*a*)?

(*a*) Claude Quillet, Poëte François, en dédiant au Cardinal Mazarin ſon Poëme Latin, intitulé *Callipedia*, ou *de la maniere d'avoir de beaux enfans*, lui diſoit avec autant de vérité que de graces: *Diu multumque cogitavi, Cardinalis Eminentiſſime, prudentis ne animi foret, hujus Poematis editionem ſub ſacri tui nominis auſpicio moliri: ab hoc propoſito me deterrebat tenerioris, nec abunde gravis, ut multi ex prima fronte cenſebant, argumenti conditio . . . .*

Sic divini Maronis opus Georgicon . . . C. C. Mecœnati totius Imperii Romani ipſiuſque Auguſti Imperatoris adminiſtro inſcriptum quondam fuit. . . . . .

Enimverò quis ſegetes etiamſi lœtas, lœtis thalamis; ulmis adjunctas vites, ſponſis ad pulchram ſobolem delectis; boum

Les moyens de parvenir à une connoiſſance utile de l'état de la Population, ſe réduiſent aux dénombremens des terres & des hommes : il eſt dans l'ordre de commencer par celui des terres ; parce que les hommes ſont plus ſubordonnés à la terre, pour vivre & ſe multiplier, que la terre même ne l'eſt aux hommes pour

---

curam habendique pecoris cultum, ipſius hominis coaleſcentis, naſcentis & adoleſcentis curæ preponat, niſi malus rerum æſtimator haberi non erubeſcat?....

His liceat addere rationem, quæ carmen hoc noſtrum Regibus etiam Regnorumque moderatoribus ſerio commendet. Quum enim ipſorum Imperium Imperiique moderamen non in ſegetes aut pecora, ſed in ipſos homines proprio & convenienti modo procedat; quis hæc noſtra de humanæ pulchræque prolis habendæ ratione præcepta, ad Regnorum decus roburque conducere, Salicis*que etiam legibus adjungenda eſſe non concedat?....*

produire. Je ne me propoſe point de donner le plan exact de ces dénombremens, & je me contente d'en indiquer les intentions générales.

Du Dénombrement des Terres.

Sans doute un Pays peut contenir plus d'habitans, qu'il n'en peut nourrir & employer avec les productions de ſon propre cru: mais un peuple qui ne tient pas de lui-même, au moins les choſes néceſſaires à la vie, tout puiſſant qu'il ſoit, n'a qu'une puiſſance mal aſſurée; puiſſance précaire, que le tems peut réduire à ſa juſte valeur, c'eſt-à-dire à celle de ſes terres.

Un dénombrement des terres, tel qu'il le faudroit pour répondre aux utilités qu'on en préſume, ſe-

roit une carte exacte, qui outre les distances, les rivieres, les canaux, contiendroit;

1°. La superficie du sol des Villes, Villages, Bourgs, le nombre des maisons & de leurs étages.

2°. Le nombre des Fermes & maisons répandues dans la campagne, appartenant à la culture des terres.

3°. Le nombre d'acres de terre appartenant à chaque Ville, Village ou Bourg.

4°. Le nombre d'acre de terre en valeur, distingué par chaque espece de production.

5°. L'étendue & nature des terres incultes.

6°. Le dénombrement des bestiaux de toute sorte.

De toutes ces vérités connues, comparées avec le nombre des hommes, on conclueroit certainement,

1°. Quelle eſt l'eſpece de production de la terre qui employe le plus de terrein & le plus d'hommes à ſa culture, & en quelle proportion il convient de diſtribuer la terre entre ces différentes eſpeces : on ne laiſſeroit point ſans connoiſſance de cauſe, s'étendre l'une aux dépens des autres : ſi une augmentation ſubite d'exportation ou de conſommation venoit à abſorber une eſpece lente à ſe réparer, comme il eſt arrivé des bois de l'Angleterre, le dénombrement & la comparaiſon des années avertiroit du commencement & des progrès du mal, à tems d'y remédier.

2°. On compareroit le nombre d'acres de terres miſes en valeur, avec le nombre des Fermes appartenant à leur culture : il eſt naturel que ſuivant la différence de productions ou de fertilité, ces

Fermes ſoyent plus ou moins prochaines les unes des autres : d'après cette connoiſſance on favoriſeroit le changement de Communes & pâturages, en terres encloſes & labourables, & en même tems la multiplicité des Fermes, qui dans les pays riches deviennent tous les jours moindres en nombre, en proportion de l'affermé, par les réunions que font les propriétaires pour diminuer les frais d'exploitation : enſorte que mille livres ſterling de fermages dans des terres mauvaiſes ou médiocres, feront ſubſiſter trente à quarante ménages de laboureurs, tandis que dans un pays riche elles en employeront à peine ſix.

3°. Dans un pays de Manufactures & de Commerce, les productions de la terre ne pouvant être multipliées qu'au plus

grand avantage de la consommation & de l'exportation, il ne doit point rester de terres incultes : on avanceroit donc chaque année les travaux que la terre demande des hommes pour être habitable, comme les défrichemens, navigation des rivieres, canaux & chemins. En appellant, s'il étoit nécessaire pour cet effet, des Etrangers, l'État y gagneroit la nouvelle valeur de ses terres, & un nouveau fonds de citoyens.

4°. Les animaux utiles, particuliérement les bestiaux, tiennent entre les productions de la terre, & par rapport à elles, un rang bien important : la propagation en seroit encouragée dans les lieux où elle seroit du plus grand avantage : on remédieroit à leur décroissement provenant des maladies ou d'autres causes, en proposant des prix pour qui trouveroit

des remédes ſpécifiques, qui ſe-roient rendus publics avec au-tenticité, & en accordant aux propriétaires des beſtiaux affligés du fléau, une gratification priſe ſur la taxe des pauvres.

DU DENOMBREMENT DES HOMMES, conſidérés quant à la population générale, & quant à la diſtribution locale par Comtés, Villes, Bourgs, Villages & Paroiſſes.

Pourquoi ſur un objet auſſi important, s'en tenir à des conjectures, à des calculs de ſuppoſition, dont la juſteſſe dépend de tant de circonſtances, la plûpart mal connues, lorſqu'il eſt aiſé de ſe procurer chaque année un état exact du nombre des hommes vivans dans chaque paroiſſe de l'Angleterre, & même des trois Royaumes, maiſon par maiſon?

Jusqu'à présent réduits aux Etats des naissances, des morts & des maladies, qui sont tenus pour quelques villes seulement, qu'avons-nous pû sçavoir de l'état général du Royaume? Londres même n'a pas de science positive sur sa population : les uns la portent jusqu'à un million d'hommes, d'autres à huit cent mille, d'autres enfin plus vraisemblablement à six cent quatre-vingt-quinze mille, suivant les calculs du Docteur Short.

Par le moyen d'un dénombrement général, que de connoissances se déclareroient à nos yeux, que d'erreurs s'évanouiroient, que de vérités prouvées par des faits, que d'effets inconnus nous feroient remonter à des causes nouvelles pour nous!

On observeroit, en comparant entr'eux les Etats des mariages & des naissances des Villes, des

Bourgs & des Campagnes, quel eſt de ces différens aſſemblages des hommes, le plus favorable à la population.

A l'égard de Londres ſeulement, l'état de ſes naiſſances & de ſes morts (qui ne contient point les mariages) (*a*) nous préſente des faits dont les conſéquences doivent nous effrayer, & qui méritent l'attention la plus particuliere de la Nation.

On y trouve, par exemple, que de 1600 à 1750, la ſomme des morts s'eſt augmentée d'année en année de 6000 juſqu'à 25000, & celle des naiſſances ſeulement

(*a*) Les billets de mortalité de Londres comprennent 135 paroiſſes, contenues dans l'enceinte des Villes de Londres & de Weſtminſter, bourg de Southwark & environs, dans les provinces de Middleſex & de Surrey.

de 6060 à 14250 : ainſi à meſure de l'accroiſſement du nombre des morts, (celles de la peſte non-compriſes) la différence des naiſſances aux morts a toujours été en croiſſant ; enſorte que de 1000 à 1010 qu'étoit au commencement du dix-ſeptiéme ſiécle la proportion des morts aux naiſſances, elle eſt devenue inſenſiblement de 1000 à 570.

Pour ce ſiécle ſeulement, la différence du total des naiſſances au total des morts, paſſe 400,000: ce ſont 400, 000 perſonnes qui ſeroient de moins actuellement dans Londres, ſi les Provinces, (ainſi que l'expérience de tous les tems le prouve)ne lui euſſent remplacé cette deſtruction annuelle, qui, dans ces quinze dernieres années a monté toujours en croiſſant, juſqu'à dix mille, année commune.

Le dénombrement des hommes & l'état des morts de chaque lieu, avec les circonſtances des âges, ſaiſons, maladies, peſtes, famines, nous apprendroit quelle eſt la diſtribution la plus favorable à la vie & à la ſanté des hommes.

L'état des naiſſances & des morts des Campagnes & des Villes d'une médiocre étendue, nous aſſureroit de ce que l'opinion commune prétend, c'eſt-à-dire, que la ſomme des unes & des autres y eſt à peu près égale, ſi elle n'eſt pas en faveur des naiſſances.

La comparaiſon des dénombremens de diverſes années mettroit en évidence l'accroiſſement ou le décroiſſement de la population générale ; on deſcendroit dans les détails de la population particuliere ; on verroit quelles

Comtés, Villes ou Paroiſſes ſe dépeupleroient plus tôt; ou quelles, feroient un progrès contraire; ces effets étant l'ouvrage de la Nature ou de la diſpoſition même des hommes, on remédieroit aux déſordres de la Police générale, & l'induſtrie ſuppléeroit ou augmenteroit les avantages naturels.

Je ſuis perſuadé d'avance, que la comparaiſon de tous ces dénombremens nous apprendroit les vérités ſuivantes, fâcheuſes ſans doute, mais qu'il eſt important de ne pas ignorer.

1°. Que Londres vis-à-vis des autres Villes de l'Angleterre, & quelques Villes vis-à-vis des Bourgs & Campagnes ont un déſavantage ſenſible, quant à la ſanté, la durée de la vie, le nombre des Mariages, des Pauvres & Mendians, des vols & autres excès.

2°. Que Londres s'est accru & s'accroît encore aux dépens de la diminution sensible d'autres Villes & Bourgs, & enfin aux dépens de la Classe des Laboureurs : que quelques Villes capitales en font de même dans leurs Comtés.

On conclueroit de-là, que ç'a été l'effet de l'inconsidération, & de la plus mauvaise politique,

1°. D'avoir concentré dans Londres le Commerce des Indes Orientales, du Levant, de la mer du Sud, &c. en établissant le siége de ces Compagnies de Commerce dans le Port de Londres,

2°. D'y favoriser ou d'y souffrir l'Etablissement de nouvelles Manufactures.

On seroit convaincu, que ces opérations ou telle autre qui tend

à accroître Londres ou toute autre Ville déja confidérable, font mauvaifes,

1°. Par cela feul qu'elles produifent cet effet, ou qu'elles y tendent.

2°. Parce que l'affluence & la multitude des hommes occupés dans Londres par ces Commerces & Manufactures dans les emplois de Facteurs, Embaleurs, Porteurs, Commiffionnaires, Ouvriers, y caufent une chéreté de vivres & de main-d'œuvre dont ces Commerces, les Manufactures, (*a*) la Culture enfin

(*a*) Notre manufacture de Porcelaine de Chelfea en eft un exemple entr'autres. Ses ouvrages ne foutiennent point la comparaifon de ceux de Saxe pour la pâte, la blancheur, le deffein, ni les couleurs, & cependant font plus chers au moins d'un tiers.

ſouffrent ; tant de Pauvres que l'Etat nourrit, tant d'hommes ſuperflus dans les Villes, tranſportés ou attirés par quelque moyen que ce ſoit dans les Campagnes & dans les terres incultes, produiroient deux grands biens, le ſoulagement de l'Etat & des lieux qu'ils quitteroient, de nouvelles richeſſes dans le pays qu'ils habiteroient.

Ces conjectures & les conſéquences qui en dérivent paroiſſent ſi évidentes aux yeux ſeuls du bon ſens, qu'on ne peur voir ſans étonnement le Chevalier G. Petty diſcuter ſérieuſement, laquelle de ces deux combinaiſons ſeroit la plus avantageuſe à l'Angleterre, c'eſt-à-dire, de laquelle des deux il ſeroit mieux qu'elle approchât ; l'une, dans laquelle Londres ſeul contiendroit 4 millions 690 mille habi-

tans, & les autres Villes & Villages de l'Angleterre, ſeulement 2 millions 710 mille : l'autre, ſuivant laquelle Londres n'auroit que 96 mille habitans, les 7 millions 304 mille reſtant, diſtribués, ſçavoir, 104,000 en petites Villes, & 7 millions 200 mille en 1200 mille maiſons ayant chacune un territoire de 24 acres. L'inclination qu'il marque pour la premiere, ou au moins l'indéciſion dans laquelle il reſte, mérite ſans doute, la qualification qu'il donne lui-même à ſes deux ſuppoſitions qu'il nomme extravagantes.

Du Dénombrement des Hommes, conſidérés quant à leur Emploi.

L'homme hors de la Société, comme dans la Société, ne tire

ſa ſubſiſtance & ſa défenſe que de ſon travail : dans la Société, tous doivent contribuer aux dépenſes qui procurent la ſûreté & le bonheur commun ; ces charges ſont payées par chacun, du ſurplus de ce qu'il poſſede, ou de ce qu'il a gagné par ſon travail, au-delà de ſon néceſſaire. Il importe donc à l'Etat de multiplier les moyens d'employer les hommes ; mais il eſt différens degrés de néceſſité & d'utilité parmi ces Emplois : un dénombrement qui diviſe les hommes par les claſſes diverſes que forment ces Emplois, peut ſeul mettre en état de faire un uſage certain & le meilleur uſage poſſible de la population.

Sans entrer dans la diſcuſſion des préférences ou préſéances dûes ou accordées à certains Emplois de la Société ſur d'autres, on

on diviſeroit généralement les hommes en trois claſſes.

La premiere claſſe, comprenant ceux qui forment proprement la maſſe de l'Etat & lui fourniſſent ſa ſubſiſtance, tels que les Propriétaires des terres & Laboureurs, les Commerçans & Manufacturiers.

La ſeconde, les hommes qui reçoivent leur ſubſiſtance de l'Etat pour les ſervices qu'ils lui ont voués; c'eſt-à-dire, le Clergé, les Troupes de terre & de mer, les gens de Loi.

La troiſiéme, les hommes qui tiennent leur ſubſiſtance de l'Etat gratuitement; tels que les Rentiers, les Gens ſans emploi, les Mendians.

Cette diviſion ſimple indique clairement, de quel œil l'Etat doit regarder ces trois claſſes.

PREMIERE CLASSE des Hommes.

Cette claſſe comporteroit deux grandes diviſions,

Les Propriétaires des terres & Laboureurs,

Les Manufacturiers & Commerçans.

Leurs intérêts ſont évidemment communs ou plutôt ne ſont qu'un, puiſque les terres ne valent que par la conſommation de leurs productions, & que le Commerce ne s'exerce que ſur les productions de la terre.

A l'égard des Propriétaires des terres & des Laboureurs, on obſerveroit que ce premier emploi des hommes étant le fondement de tous les autres, cette claſſe mérite les plus grandes attentions à y étendre les progrès du travail & de la population.

On ne pourroit donc décrire dans un trop grand détail le nombre des Laboureurs dans chaque Paroisse, le nombre des Mariages, leur fécondité, la durée de la vie de ces hommes précieux qui exercent l'emploi le plus nécessaire, le plus pénible, & le moins payé, de la Société; l'humanité & l'intérêt général concourreroient unanimement à leur faire un sort doux & aisé : l'Etat en seroit récompensé par l'augmentation de ses richesses en hommes & en productions.

On reconnoîtroit, que les secours de Chirurgie & de Médecine trop abondans dans les Villes, ne sont point assez répandus dans les Campagnes ; que les Païsans sont sujets à des maladies assez simples, mais qui faute de soins, dégénérent en une langueur mortelle ; la rage, le mal

caduc & autres accidens font des ravages continuels; on cite une multitude de remédes tous spécifiques. En est-il un certain? Quel est-il? De pareilles découvertes ne méritent-elles pas une récompense signalée & une notoriété autentique?

Les Manufacturiers & les Commerçans ajoûtent une valeur aux productions de la terre, & procurent la consommation extérieure & intérieure. Les sommes que l'Etat reçoit par la balance du Commerce, sont le produit du travail de cette classe des hommes; on sent tous les égards qu'elle mérite, puisque la culture de la terre lui doit absolument tous ses progrès.

Industrie main-d'œuvre. Le profit que l'Etat tire des Manufactures & du Commerce, doit être estimé bien moins à raison du nombre de livres sterling

que monte cette balance, qu'à raiſon du nombre des hommes à qui ce Commerce a donné les moyens de ſubſiſter en les employant; tel eſt le vrai principe du Commerce, & tel doit être l'eſprit de toutes ſes Loix.

L'Emploi des hommes augmente par la conſommation; la conſommation par le bon marché, qui dépend du prix de la Main-d'œuvre; la Main-d'œuvre ſuit le prix des choſes néceſſaires à la vie, comme ſa regle générale & la plus immédiate.

L'Induſtrie & le génie des hommes influe enſuite ſur le prix de cette Main-d'œuvre, en diminuant le travail ou le nombre des mains employées: tel eſt l'effet des moulins à eau & à vent, des métiers & autres machines d'une invention précieuſe: j'en citerai pour exemples entr'au-

tres, la machine à mouliner les ſoyes, dont j'ai parlé à la pag. 182; les moulins à ſcier les planches, dans leſquels, ſous l'inſpection d'un ſeul homme, par le moyen d'un ſeul axe, on peut dans une heure de bon vent, travailler 90 planches de trois toiſes de long; les métiers à rubans, à vingt & trente navettes, que Mancheſter & Glaſgow tiennent des Hollandois, & qui ſont connus ailleurs ſans doute.

Un Auteur qui a de la réputation en France (*a*) a avancé avec raiſon, en parlant de l'Induſtrie & de l'uſage des machines, que ſçavoir faire avec un homme, ce qu'on faiſoit avec deux, c'eſt ſçavoir doubler le nombre des Citoyens.

On lui objectoit, comme on

(*a*) M. Melon.

objecte encore parmi nous,

Que toute machine qui diminue la main-d'œuvre de moitié, ôte à l'inſtant à la moitié des ouvriers du métier, les moyens de ſubſiſter, à moins qu'ils ne trouvent un emploi nouveau dans leur induſtrie, ou dans quelqu'autre métier qui manque de ſujets; ou à moins que le bon marché de l'ouvrage, cauſé par la machine, ne vienne à en doubler la conſommation intérieure & extérieure. Que l'induſtrie n'eſt pas toujours prompte à remplacer à un homme l'emploi qui lui eſt ôté. Qu'il n'eſt gueres croyable que d'autres métiers manquent d'ouvriers, tandis que tant de pauvres ſont à la charge de l'Etat; que ces ouvriers ſans emploi, choiſiront plutôt d'être entretenus dans l'état de mandiant, que dans un métier qui

leur ſera étranger ; enfin que la conſommation a des bornes, & que même en la ſuppoſant augmentée du double, elle diminuera dès que l'Etranger ſe ſera procuré une machine pareille ; qu'alors il ne reſtera à l'Inventeur aucun avantage de ſon invention. On ajoûtoit d'autres raiſons, de la force à peu près de celles que les Bateliers de la Tamiſe alléguoient contre la conſtruction du pont de Weſtminſter, & les Charrons de Londres, contre la réſolution tant de fois inutilement propoſée, de rendre le pavé de cette ville praticable.

Mais ces objections ne ſont pas même ſpécieuſes, ſi ce n'eſt, pour les eſprits prévenus & qui prennent les abus & les gênes dont l'état actuel du Commerce eſt embarraſſé, pour des principes néceſſaires & ſacrés. Quoi ;

parce qu'on a multiplié les moyens de ſubſiſter dans l'Etat ſans travailler; parce qu'on a diminué les moyens de ſubſiſter par le travail en gênant ſa liberté; parce que la longueur des apprentiſſages prive tous les métiers d'une infinité de ſujets qui y ſeroient propres; parce que les privileges & les monopoles du Commerce extérieur empêchent la conſommation de s'étendre; il faudra renoncer au bien de diminuer le prix du travail, ſi ce ne peut être qu'en diminuant le nombre des mains? Ce n'eſt point aſſez prétendre; ſuivant ces mêmes principes, à meſure que la conſommation diminuera, (comme elle diminue tous les jours) il faut inventer des machines qui augmentent le nombre des mains pour ſuppléer au défaut d'emplois.

Ainſi, des gênes impoſées à l'Induſtrie, n'enfanteront que de nouvelles gênes ; au contraire, les efforts de l'Induſtrie rendue libre, produiront une nouvelle Induſtrie entre les hommes qui vivent de leur travail, animés par l'émulation & la néceſſité.

Pourquoi attendre que l'induſtrie des autres Nations à ſe ſervir de machines, nous force à en adopter l'uſage pour nous conſerver la concurrence dans les mêmes marchés ? Le profit le plus sûr ſera toujours pour la Nation qui aura été la premiere induſtrieuſe ; & toutes choſes égales, la Nation dont l'Induſtrie ſera la plus libre ſera la plus induſtrieuſe. J'approuve en même tems qu'on retarde, ou qu'on prépare avec prudence l'uſage des machines qui feroient ſubitement un trop grand vuide

dans les professions qui employent les hommes. Cependant cette prudence n'est particulierement nécessaire que dans l'état de gêne tel qu'il subsiste actuellement; d'ailleurs, soit découragement d'invention, soit proximité de la perfection, notre industrie semble être dans un point où ses gradations sont douces, & les secousses violentes moins à craindre.

Les occasions d'emploi pour les Manufacturiers, ne connoissent de bornes que celles de la consommation; la consommation n'en reçoit que du prix du travail. La Nation qui possédera la main-d'œuvre au meilleur marché, & dont les Marchands se contenteront du gain le plus modéré, fera le commerce le plus lucratif & le plus étendu, toutes circonstances égales; si nos draps

ſont au prix le plus bas dans les marchés du Levant, la conſommation s'en étendra ſans bornes dans la Perſe, dans la Tartarie, &c. La liberté & la concurrence entre les divers ouvriers en clinquaillerie à Birmingham, a établi à ſi bon marché les ouvrages de ſes manufactures, que malgré le prix des vivres & de la main-d'œuvre, communément plus cher en Angleterre qu'en France, malgré les droits d'entrée ſur le fer & l'acier étranger qu'elles employent, les frais de tranſport en France, par Hambourg & autres Ports étrangers, les droits d'entrée en France, comme clinquaillerie d'Allemagne, elles y obtiennent la préférence ſur les ouvrages de toute autre manufacture pareille; & la conſommation s'en eſt accrue en France, au point d'égaler

presque la somme que l'Angleterre lui paye actuellement pour ses Cambrais, Batistes, &c. somme beaucoup diminuée, à la vérité, par la prohibition, & par l'avancement de nos manufactures de lin. Telle est la puissance de la liberté d'Industrie, lorsqu'en même tems les voyes du Commerce intérieur & extérieur sont libres : elle sçait ouvrir à la consommation des marchés nouveaux, & forcer même l'entrée de ceux qui lui sont fermés.

Le prix des choses nécessaires à la vie étant la regle du prix de la main-d'œuvre, la sobriété qui regne dans les campagnes, n'indique-t-elle pas évidemment combien on devroit y favoriser l'établissement des Manufactures, par préférence sur les Villes de luxe ? Combien de momens oisifs

dans les jours courts de l'hiver, les payſans pourroient employer à faire de la toile & des étoffes groſſieres? Ces profits tourneroient à l'avantage de la population des campagnes, & de la culture des terres, qui s'étendroit en ſuperficie.

Le dénombrement général de tous les hommes qu'employent les Manufactures, celui des Manufactures en particulier, nous avertiroit de l'état de chacune, & le réſultat général de leurs ſuccès & de leur population nous inſtruiroit mieux que les inductions du change & de la balance, du véritable état de notre Commerce, en nous indiquant en même tems les parties qui auroient beſoin de ſecours, de réformes & d'encouragement.

SECONDE CLASSE *des Hommes.*

Le Clergé, les Troupes de terre & de mer, les Gens de Loi, étant uniquement des Miniſtres gagés par l'Etat pour conſerver le dépôt de la Religion, exercer la juſtice, & repouſſer les attaques de l'ennemi, quel peut être le véritable intérêt de la Société par rapport à ces trois ordres, ſi ce n'eſt de les réduire au nombre juſte des hommes qui ſera néceſſaire, c'eſt-à-dire, de ſe procurer l'exercice des Loix divines & humaines, & ſa ſûreté, aux moindres frais qu'il ſera poſſible.

Troisieme Classe des Hommes.

Elle comprendroit les Rentiers, les Gens ſans profeſſion, les Mendians.

On reconnoîtroit que le nombre des rentiers ne s'augmente que par l'oiſiveté, & aux dépens du Commerce; qu'un rentier eſt un ſujet inutile, dont la pareſſe met un impôt ſur l'induſtrie d'autrui: on ſentiroit que les dettes publiques doivent être dites doublement charges de l'Etat, puiſqu'elles multiplient les moyens de ſubſiſter dans l'Etat ſans travailler.

Sous le nom de Gens ſans profeſſion, on comprendroit:

1o. Les agioteurs, entremetteurs, ſolliciteurs de procès, & autres gens vivans d'induſtrie,

c'eſt-à-dire exerçant leur induſtrie, non à produire dans l'Etat une nouvelle richeſſe, mais à faire paſſer à eux-mêmes la richeſſe des autres.

2°. La multitude d'hommes, que le luxe des riches, plutôt que leurs beſoins, entretiennent oiſifs au ſervice, plutôt de leur vanité, que de leurs perſonnes.

3°. Tant de maîtres & de ſuppôts des arts les moins utiles, bien mieux payés que ceux des arts néceſſaires, dont le nombre a crû à un point d'extravagance incroyable.

4°. Tant d'Ecrivains frivoles, que l'impoſſibilité d'entrer en apprentiſſage, ou le mépris d'une profeſſion mécanique, a voués au métier de faire des Livres. Tous les Théologiens, Controverſiſtes, Sermonaires, Interprêtes, Commentateurs, à qui l'eſprit de diſ-

pute & de curiosité, plutôt que celui de la Religion, dicte des volumes sans nombre dans toutes les Sectes, & même dans l'Eglise Anglicane; au grand dommage de la vraie croyance, au scandale des foibles, au détriment de l'humanité, de la paix, & des autres vertus chrétiennes & morales, & à la honte de l'esprit humain.

5°. Les mendians, dont je parlerai ci-après.

Le dénombrement général de ces trois différentes classes des hommes & des subdivisions de ces classes, nous apprendroit la proportion existante entre elles; proportion si importante à connoître, pour réduire celles dont les progrès sont redoutables aux autres, & contenir chacune dans les bornes, à raison de sa nécessité ou de son utilité.

Des Pauvres et des Mendians.

Il n'y a certainement point d'Etat où l'on trouve autant de Loix concernant les Pauvres, des Loix plus ſages en apparence, plus humaines, plus équitables, autant de livres & d'excellens mémoires ſur ce ſujet, autant d'hôpitaux, enfin, un auſſi grand fonds de générosité & de charité qu'en Angleterre: il n'eſt peut-être pas de pays en même tems, où il y ait autant de pauvres.

Les Loix ſont mauvaiſes ſans doute, qui, étant auſſi importantes à chaque Membre de la Société, n'ont pas la force de ſe faire exécuter, ou qu'on peut aiſément éluder.

La taxe des Pauvres pour l'An-

gleterre ſeulement, qui eſt de deux shelings, juſqu'à ſix & huit shelings pour livre dans quelques cantons, paſſe trois millions & demi ſterling, (quatre-vingt millions tournois) ſi on y joint les charités particulieres & hôpitaux fondés; ſomme ſuffiſante à nourrir le dixiéme de ſes habitans: les dépenſes des chemins & des travaux publics ſont encore des reſſources immenſes & continuelles pour ceux qui manquent d'emploi. Les Ecoles charitables nourriſſent & élevent le vingtiéme des enfans qui y naiſſent: cependant dans les Villes, les rues ſont pleines de pauvres, qui bientôt mendient ſur les grands chemins les armes à la main.

L'abus des adminiſtrations particulieres du revenu des Pauvres, & l'inſuffiſance des Loix, ſont d'une trop grande évidence, &

les conſéquences du mal ſont trop redoutables, pour que cette administration ne devienne pas l'affaire de la Nation.

Il n'eſt d'autre moyen efficace d'y remédier, que d'établir un Comité de Membres de Parlement, devant qui chaque année ſoit porté un Etat des ſommes levées ou données pour l'entretien des pauvres, & un dénombrement des pauvres, entretenus dans chaque Comté.

Par les détails de ces états & dénombremens, par des comparaiſons & des faits indiſpenſables on reconnoîtroit:

1°. Que les principales cauſes qui font les pauvres ſont, les privileges, maîtriſes & Communautés excluſives; la diſtribution indiſcrete autant qu'infidele des aumônes des Paroiſſes; l'argent répandu dans les Villes & les

campagnes au tems des Elections par les Candidats ; la multiplicité des cabarets, tavernes, & autres piéges infâmes de l'oisiveté & de la débauche.

2°. Que les voleurs doivent leur origine, non à la misere ; mais à l'aumône indiscrete : la classe des hommes qui n'a pas droit aux charités de la paroisse, est bien moins féconde en voleurs que celle qui y a droit : ce droit est l'encouragement & la ressource certaine de la fainéantise ; d'où naissent la débauche & les crimes.

Enfin, on demeureroit convaincu, que le seul remede prompt à apporter au mal pressant, seroit,

1°. De faire une masse commune à toute l'Angleterre, des sommes levées dans toutes les paroisses sous le nom de taxe des

pauvres, à laquelle on réuniroit les fonds de toutes les anciennes fondations charitables ; laissant néanmoins la liberté aux donateurs à venir, d'appliquer particulierement leurs charités aux Comtés & paroisses qu'ils jugeroient bon.

2°. De recueillir dans des maisons ou hospices charitables, tout homme mendiant, même toute personne se présentant à la charité des Paroisses, en cas de maladie comme de santé, sans distinction quelconque, même des pauvres, se disant honteux ; parce qu'il ne doit point y avoir de pauvres honteux, dans une Nation où ce n'est pour personne une honte de travailler.

3°. D'assigner à chacun de ceux qui seroient reçus dans ces Hospices, le genre de travail dont il seroit capable ; ensorte que les

malades, & ceux qui feroient privés de l'ufage de tous leurs fens, en fuffent feuls difpenfés.

4°. De divifer ces Hofpices en deux quartiers, l'un pour les pauvres, qui travailleroient librement; l'autre, où ils feroient tranfportés, pour y être corrigés & forcés au travail, en cas de refus de s'y foumettre.

5°. Il feroit bien néceffaire de raffembler ainfi dans une Maifon Commune, tous les enfans répandus dans les Ecoles & Etabliffemens charitables de chaque Paroiffe: le foin de leurs premieres années & de leur éducation au travail feroit mieux adminiftré dans une Maifon Commune, que chez des nourrices publiques, qui facrifient inhumainement, dans le berceau même, tant de victimes innocentes, à leur avarice barbare: c'eft une vérité prouvée par

par la comparaiſon du nombre des morts au-deſſous de l'âge de ſept ans, parmi les enfans élevés par ces nourrices publiques, & parmi ceux élevés à l'Hôpital des Enfans trouvés.

7°. Chaque Hoſpice de toute l'Angleterre, rendroit compte de ſon adminiſtration, atteſté des Magiſtrats ou Officiers de chaque Ville ou Paroiſſe, par-devant le Comité de la Nation; ces comptes ſe ſerviroient de contrôles les uns aux autres; au compte de l'adminiſtration générale ſeroient appellés les Membres de chaque Comté; & ſur le rapport de ce Comité général, la taxe des pauvres ſeroit fixée & paſſée par la Nation.

D'une pareille forme d'adminiſtration naîtroient les avantages ſuivans.

La véritable miſere des ma-

lades & des eſtropiés recevroit le ſoulagement qui lui eſt dû.

L'infidélité des Adminiſtrations particulieres ſeroit remédiée.

Le nombre des pauvres diminueroit ſenſiblement. Pluſieurs reçoivent des aumônes ſecrettes, qui ſe réſoudroient alors à travailler, plutôt qu'à recevoir l'aumône publique.

La Société ſeroit délivrée des mendians, dont l'exemple & les excès ſont ſi redoutables.

Le travail de ceux qui lui ſeroient rendus librement, le travail des pauvres renfermés ſeroient un profit nouveau pour l'Etat.

La taxe des pauvres diminueroit conſidérablement.

Tous les Dénombremens des trois claſſes des hommes & de leurs ſubdiviſions ſeroient dreſſés

dans chaque Paroiſſe par les Marguilliers, Syndics, Inſpecteurs des pauvres, ou tels autres Officiers de Paroiſſe qu'il appartiendroit; un tems aſſez court, avec beaucoup d'ordre, ſuffiroit pour les porter à la perfection requiſe pour en faire tout l'uſage qu'on s'en promet, ſans grands frais.

QUELQUES MOYENS d'augmenter la Population.

L'encouragement des Mariages,

Et la Naturaliſation.

DES MARIAGES.

Il peut être vrai que l'harmonie de la ſociété qui réſulte du mariage aſſujetti aux Loix que nous connoiſſons, ſoit la plus parfaite de celles que pourroient

produire toutes les Loix connues ſuivant leſquelles l'homme & la femme ſe ſont unis pour remplir le vœu de la Nature ; mais il n'eſt peut-être pas vrai de même, que le mariage tel que nous en jouiſſons, ſoit le ſyſtême le plus favorable à une grande population ; la grandeur & l'indiſſolubilité d'un engagement pareil, peuvent offrir à des eſprits trop conſidérans des réflexions capables de tempérer l'attrait doux & violent qui porte naturellement à cette union, & altérer l'idée du bonheur qu'on peut s'en promettre. Il ſemble qu'il n'a jamais été plus beſoin qu'à préſent de Loix excitatives ou même coactives, pour rappeller à cet état trop de Sujets rébelles ou ſourds à la voix de la Nature.

Dans le même-tems, à l'ombre de la morale & de l'honnêteté

publique on entend des Déclamateurs s'élever contre la facilité de nos mariages clandeſtins. Ils veulent qu'aux Loix preſcrites pour ce nœud, on ajoûte des formes, des termes, des gênes nouvelles : mais que produiroient des contraintes pareilles, ſi ce n'eſt la diminution du nombre des mariages ? Toute formalité reſtrictive ou gênante n'eſt-elle pas deſtructive de l'objet auquel elle eſt impoſée ?

Quels inconvéniens ſi fâcheux a donc produit juſqu'à préſent cette liberté des mariages, qu'on ne puiſſe ſupporter maintenant ? Des diſproportions de naiſſance & de fortunes dans l'union des perſonnes ? Mais qu'importent les méſalliances dans une Nation où l'égalité eſt en recommandation, où la Nobleſſe n'eſt pas l'ancienneté de la naiſſance, où les grands

honneurs ne sont pas dûs privativement à cette naissance, mais où la constitution veut qu'on donne la noblesse à ceux qui ont mérité les grands honneurs? L'assemblage des fortunes, les plus disproportionnées, n'est-il pas de la politique la meilleure & la plus avantageuse à l'Etat ? C'est cependant ce vil intérêt, qui bien plus que l'honnêteté publique, bien plus que les droits des Peres sur leurs enfans, insiste pour anéantir cette liberté des mariages : ce sont les Riches plutôt que les Nobles qui font entendre leurs imputations : si l'on compte quelques mariages que l'avis des parens eût mieux assortis que l'inclination des enfans, (ce qui est presque toujours indifférent à l'Etat) ne sera-ce pas un grand poids dans l'autre côté de la balance, que le nombre des mariages que

le luxe des Parens, le desir de jouir, le chagrin de la privation peuvent supprimer ou retarder, en faisant perdre à l'Etat les années précieuses & trop bornées de la fécondité des femmes. (*a*)

(*a*) Par Acte de la derniere Session 1753, il a été ordonné pour l'Angleterre seulement (l'Ecosse & les Terres au-delà de la Mer, la Famille Royale, les Quakers & les Juifs non soumis audit Acte) qu'à compter du 25 Mars 1754,

Sept jours avant la publication des Bans de mariage, chacune des Parties enverra par écrit son nom de Baptême & surnom, le lieu & la date de son domicile, au Ministre des Eglises choisies pour la publication.

Que la publication des Bans se fera par trois Dimanches consécutifs précédans la célébration, dans chacune des Paroisse ou Chapelle (publique) la plus voisine du domicile des Parties.

Que la célébration se fera dans l'une desdites Paroisse ou Chapelle; en quel

Le dénombrement des mariages & des naissances dans les divisions de chacune des trois classes, & leur comparaison nous apprendroit ;

1°. Que le nombre des hommes non mariés & des filles prostituées dans les Villes, croissent & naissent réciproquement l'un

---

cas, quoique les Parties soient au-dessous de 21 ans, la publication & le mariage seront valides, si les Pere & Mere ou Tuteurs, &c. ne font opposition : le Ministre non répréhensible.

Que la célébration ne pourra se faire dans autre Eglise que l'une de celles où les publications auront été faites (à moins qu'il n'y ait dispense, laquelle ne sera accordée que pour la Paroisse ou Chapelle du domicile actuel des Parties, durant au moins depuis quatre semaines) sinon le Ministre transporté pour 14 ans * comme coupable de félonie ; & le maria-

* Aux Colonies d'Amérique.

de l'autre ; & de-là les querelles & les désordres dans les ménages.

2°. Que le grand nombre des filles de débauche dont Londres seul compte au moins dix mille, vient en partie du peu d'attention qu'on a eu de réserver aux femmes les moyens de subsister qui conviennent à leur sexe ; la mode de France, en place de Coëffeuses, de Femmes de Chambre, de Cuisinieres, a introduit

---

ge déclaré nul, s'il est attaqué dans les trois ans.

Que dans les cas de mariages célébrés à la faveur de pareille dispense, le défaut de consentement des Pere & Mere ou Tuteurs des Parties au-dessous de 21 ans, les rendra absolument nuls.

Que dans tous les cas, la célébration sera faite en présence de deux Témoins outre le Ministre ; l'Acte signé d'eux, & des Parties : les Registres des Mariages tenus publics dans les Paroisses, &c.

des Perruquiers, des Valets de Chambre pour femmes, des Cuiſiniers, &c.

3°. Que les Rentiers, du moins les Viagers, les Gens ſans emploi, les Valets, les Pauvres ſont preſque inutiles à la population : les Maîtres s'oppoſent aux mariages de leurs Domeſtiques ; des Miniſtres même ont la cruauté de refuſer le mariage à ceux qu'ils connoiſſent pauvres, ſous prétexte que leurs enfans ſeroient une nouvelle charge à leur Paroiſſe.

4°. Enfin, qu'ainſi que la miſere, l'excès des richeſſes, le luxe & la molleſſe des Villes ſont devenus contraires à la fécondité comme au nombre des mariages.

A quelques-uns des déſordres ſi funeſtes à l'eſpéce humaine, j'oſe propoſer modeſtement quelques remédes ;

1°. De ſubſtituer à la dépenſe des Fêtes publiques, celle de doter dans les Campagnes ou Villes de Manufactures, un nombre de garçons & de filles ; comme la France en a donné l'exemple à la naiſſance du Duc de Bourgogne : *Etiam ab hoſte conſilium.*

2°. De doter chaque année dans les Campagnes un nombre de garçons & de filles, à condition de défricher un certain nombre d'acres de terre pris à bienſéance : ce que les Seigneurs ſeront invités de faire chacun dans leurs Terres, en conſidération de l'intérêt de l'Etat, comme du leur propre.

3°. D'exempter dans les Campagnes de la taxe des pauvres chaque ménage qui auroit........ enfans, ou tel nombre qu'on fixeroit.

4°. De régler dans toutes les

Assemblées publiques quelconques, les rangs entre égaux par le nombre des enfans de chacun.

5°. De déclarer tous Sujets non mariés, incapables de remplir les premieres places dans la Magistrature, administration des Villes, Communautés, &c. les Emplois utiles de Finance, comme de Receveurs, Collecteurs des Taxes & Doüanes, les Emplois publics, (sauf les dispenses qu'il conviendroit d'accorder, par la considération des talens supérieurs requis pour certains Emplois, & le militaire aussi excepté) enfin, de voter dans les Elections, & d'être élus Membres du Parlement.

6°. Déclarer déchu du bénéfice de successions collatérales, legs universels, ou donations, tout Célibataire âgé de trente

ans, s'il ne ſe marie dans l'an de l'ouverture de ſon droit.

7°. D'impoſer ſur les Maîtres, à raiſon du nombre de leurs Domeſtiques, une ou pluſieurs taxes d'entre celles ci-deſſous, ou compoſée d'icelles.

Taxe ſur le nombre des Domeſtiques des Villes, non égale par tête, mais proportionnelle à leur nombre, comme de 1. 4. 16. 64. &c. shelings, ou en telle autre proportion qu'on imagine.

Taxe particuliere de.......livres ſterling pour les Cuiſiniers, (au lieu de Cuiſinieres) Bouteillers & Valets de Chambre.

Taxe de......... shelings par Valet de la taille au-deſſus de ....pieds....pouces, pour conſerver à l'agriculture & au ſervice militaire, les hommes les plus robuſtes & les mieux faits.

Taxe de.........shelings par tête

de Domeſtique de tout ſexe non marié.

8o. D'établir une taxe dite des *Célibataires*, pour les deux ſexes, différemment réglée par les âges de 15, 18, 21, 25 ans & au-deſſus, payable par les peres & meres, ou par les enfans jouiſſans de leurs droits & de leurs biens.

Taxe des Veufs & Veuves ſans enfans.

De la Naturalisation.

Le décroiſſement de la population indique auſſi naturellement la néceſſité d'inviter les Etrangers à venir l'augmenter, qu'une population trop grande ou ſeulement floriſſante, indique la néceſſité & la convenance de faire paſſer une partie des Citoyens dans des contrées étrangeres, pour y acquérir à eux & à leur

Patrie, de nouvelles fortunes & des terres nouvelles.

Un Acte qui naturalisât généralement tous les Etrangers, les Proteſtans par préférence, c'eſt-à-dire, qui exemptât des formalités & de la dépenſe d'un Bill particulier ou de Lettres-Patentes de naturaliſation, tout Etranger qui viendroit s'établir parmi nous, étoit ſans doute le ſeul moyen & le moindre effort que nous duſſions faire, pour engager des hommes à quitter leur Patrie pour la nôtre. Mylord Bacon, le Chevalier Joſ. Child, & autres bons Juges de l'intérêt de la Nation, en avoient il y a long-tems ſenti & annoncé les avantages & la néceſſité. La ſeptiéme année du Regne de la Reine Anne fut célébre par la naturaliſation générale des Etrangers Proteſtans: mais cette Loi ſalutaire révoquée

trois ans après par un esprit de parti, dura à peine le tems de devenir publique : plus d'une fois inutilement depuis on a tenté de remettre cette Loi en vigueur ; la voix du peuple (mais non celle de Dieu) s'est élevée contre elle, & a toujours prévalu : graces néanmoins soient rendues aux généreux Citoyens, qui dans cette cause ont plus d'une fois courageusement défendu les intérêts de la Nation, sans crainte des outrages & des fureurs d'une populace follement animée contre eux. (*a*)

(*a*) En 1747 la cause de la Naturalisation générale ayant été débattue dans le Parlement, le peuple de Bristol entr'autres se distingua par une vive opposition contre ce Bill, tandis que d'un autre côté le Maire M. de la Roche, fils de Protestans François réfugiés, & M. Josiah Tucker, Ministre de la même Ville, se dé-

Mais comment eſpérer de déraciner des préjugés opiniâtres, tranſmis juſqu'à nos jours par une tradition injuſte, & entés ſur le caractere de la Nation; ou plutôt comment effacer ce reproche depuis long-tems mérité, *Britannos hoſpitibus feros?*

En effet, ſi nous ouvrons les Annales de notre Commerce des tems les plus reculés, quelles traces nous y trouvons de notre barbarie! Des Loix qui défendoient aux Etrangers parmi nous

---

claroient hautement en ſa faveur. Le ſoir que la nouvelle vint à Briſtol que le Bill n'avoit point paſſé, le Peuple fit des feux de joie par toute la Ville, ſonna toutes les cloches, & termina ſes réjouiſſances inſenſées par bruler le Maire en ſes habits de cérémonie, avec cette Inſcription, *Proteſtant Étranger*, le Miniſtre & le Pape, chacun en effigie de grandeur naturelle.

de vendre leurs marchandiſes à d'autres Etrangers ; d'exporter les marchandiſes importées par d'autres Etrangers ; de faire aucun marché chez nous qu'au comptant ; enfin qui permettoient de ſaiſir le bien d'un Etranger pour la dette d'un autre Etranger ! Quels excès, quelles violences commiſes envers des Etrangers qui avoient tranſporté ici leurs Manufactures, nouvelles pour nous ! On impoſoit des taxes ſur ces Artiſans étrangers qui n'auroient point fait d'apprentiſſage en Angleterre : on les forçoit de ſortir du Royaume, ou de quitter leurs Manufactures & Métiers, pour ſervir en qualité de Compagnons ſous des Maîtres Anglois.

De-là ces Communautés excluſives, ces Privileges des Villes obtenus contre les Etrangers

& exercés enſuite contre les Naturels : de-là le monopole du Commerce d'Eſpagne, de France, de Dantzick, de Flandre, des mers d'Allemagne, de Hollande, ſollicité & obtenu par les Marchands de Londres, avec droit de n'admettre dans leur Compagnie que ceux qui payeroient 20 liv. ſter. Qui ne reconnoît encore dans ces préjugés & dans cette baſſe jalouſie, les principes de la dépendance tyrannique dans laquelle nous avons tenu l'Ecoſſe & l'Irlande, dépendance étendue bien au-delà des bornes qu'une politique juſte & prudente pouvoit exiger!

Le Chevalier J. Child propoſe cette queſtion ;

S'il ſeroit de l'intérêt de la Nation de comprendre les Juifs dans la naturaliſation des Etrangers, & il ſe déclare aſſez poſitivement pour l'affirmative.

Un Acte de la treiziéme année de George II (1740) a accordé les droits de Naturalisation , aux Juifs qui auroient demeuré, pendant sept années consécutives sans absence plus longue que de deux mois , dans nos Colonies d'Amérique. On sçait les efforts inutiles qu'ils ont faits en divers tems , pour obtenir qu'en étendant cette grace , on les reçût à être naturalisés sur le Bill présenté en Parlement comme tous autres Etrangers ; cette cause a été débattue plus d'une fois , mais à mon gré, de part & d'autre avec des raisons assez indifférentes, ou du moins communes pour la plûpart à tous les Etrangers.

En effet, quel si grand avantage nous promet-on de la naturalisation des Juifs en nous vantant leurs fortunes immenses, à moins qu'on ne pense, que pour prix de

cette faveur, la Nation Juive s'offrira de rembourſer la moitié de nos dettes ? Notre Commerce manque-t-il de fonds ? Il en a bien moins beſoin, que de voir ſes Canaux ouverts & multipliés: ce n'eſt pas des Particuliers immenſement riches qu'il nous importe d'acquérir, mais des Citoyens, dont la fortune médiocre prenne chez nous un grand accroiſſement par une induſtrie active, principe de la circulation.

D'un autre côté, qu'allégue-t-on contre eux ? Leur génie agioteur, leur mécréance ? Comme ſi ces inconvéniens étoient nouveaux ou augmentés par la Naturaliſation : au contraire, elle ſemble un moyen pour s'aſſurer les fortunes de ceux qu'elle fixeroit ici : ils perdroient inſenſiblement cet eſprit de banque & d'agiotage, que la privation d'une

Patrie leur a néceſſairement inſpiré : enfin, quant à leur croyance, le bénéfice de la Naturaliſation n'eſt-il pas un moyen plus sûr & plus humain de les convertir, qu'un horrible *Auto da fe ?* L'ambition d'être admis à tous les droits des Citoyens, en amenera pluſieurs à notre Communion, & leurs enfans ſeront croyans d'auſſi bonne foi qu'aucun de nous. Mais aucunes de ces raiſons ne ſeront celles qui ameneront cet événement : la ſomme offerte au Miniſtere, & les reſſources qu'il s'en promettra pour l'avenir, ſeront les vraies raiſons de décider. (*a*)

(*a*) Par Acte de la ſixiéme Seſſion 1753, il eſt ordonné qu'à compter du 1 Juin 1753 tout Juif de l'âge de 18 ans & au deſſus, connu pour profeſſer la Religion Juive depuis trois ans au moins, domicilié dans tout pays de la domination de la Grande-Bretagne au moins de-

Pour revenir à la Naturalisation générale des Etrangers, c'est-à-dire, la faculté d'acquérir sans aucuns frais le droit de naturalité par un séjour en Angleterre, que peut-on opposer à une Loi si pleine d'humanité & de raison ? A Dieu ne plaise, qu'on accorde la moindre croyance aux insinuations odieuses qu'on a voulu répandre à cette occasion, contre la Famille regnante. Nous n'en sommes point à cet excès d'infortune, d'avoir un Roi dont le projet ou l'intérêt soit de se former au sein

---

puis trois ans en-çà, sans absence plus longue que de trois mois, sera admis à être naturalisé sur Bill présenté en Parlement: déclaré néanmoins incapable d'acquérir aucun patronage ou droit de présentation, aucun droit aux biens Ecclésiastiques, Ecoles, Hôpitaux, &c.

Les cris du Peuple viennent de faire révoquer cet Acte. 7e Session, 1753.

même de l'Angleterre, un peuple de Sujets étrangers, qui ne soient point Anglois par le cœur, non plus que par la naissance.

Je ne vois donc rien de contraire à la Naturalisation générale, si ce n'est la résistance d'un Peuple aveugle qui crie qu'il n'y a que trop de pauvres, & que ce seroit ôter les moyens de subsister au reste des Citoyens qui sont employés. A cela je réponds, bien moins pour répondre au Peuple, que pour rendre à une cause aussi bonne l'hommage qui lui est dû;

1°. Que s'il est effectivement un grand nombre de pauvres de bonne foi, c'est-à-dire, à qui les occasions d'emploi manquent, cela ne vient point d'une superfluité d'habitans, mais du manque de circulation de travail, & du resserrement de la consommation

causés par les gênes que j'ai indiquées, & par le haut prix de la main-d'œuvre ; qu'ainsi de nouveaux Sujets acquis à l'Angleterre, loin de lui être à charge, pourroient augmenter sa richesse, en nous apportant de nouvelles connoissances de Manufacture ou de Commerce, & en ajoutant leur industrie à la nôtre.

2°. Que le bruit de la grande opposition que la Nation a témoigné contre la Naturalisation générale, bien plus que les frais même de la Naturalisation quoiqu'assez considérables, éloignent de notre Patrie bien des Etrangers, que le desir d'une fortune meilleure ou nouvelle pourroit tenter, bien des Protestans persécutés, qui sur la promulgation d'une loi si sage, se hâteroient d'adopter pour patrie le Pays, qui plus qu'aucun autre, jouit

de la réputation d'être libre, & d'avoir le Commerce en honneur.

3o. Que parmi les Etrangers, ceux-là ſeuls viendroient profiter du bénéfice de la Loi, qui auroient dans leur fortune ou dans leur induſtrie les moyens de ſubſiſter, ainſi que l'expérience du paſſé l'a prouvé.

Quelques - uns viendroient jouir parmi nous des fortunes dont ils ont déja dépoſé une partie dans nos fonds publics; ainſi la Nation gagneroit chaque année des fonds conſidérables, que les intérêts à payer font ſortir du Royaume.

4o. Ces Etrangers induſtrieux que l'on craint d'appeller parmi nous, ce ſont ceux-là même qui privent nos Pauvres des moyens de ſubſiſter, en travaillant dans leur pays à bien meilleur marché

que nous ne pouvons faire. Ce ſeroit donc un double gain pour la Nation, que de faire perdre à leur Patrie ce travail en nous l'appropriant.

5°. Que s'ils ſe répandent dans nos manufactures, ce que l'on doit en attendre, c'eſt que par la concurrence, l'émulation, & l'avancement de l'induſtrie, enfin par l'exemple de la ſobriété, ils forcent les Marchands & les Artiſans à ſe contenter de profits modiques.

6°. Que, ſi partagés en Colonies iſolées ils fondent de nouvelles manufactures, comme l'exemple du paſſé peut nous le faire eſpérer, alors même ſans exercer l'agriculture, ils contribueront à l'étendre dans les terres incultes, par leur conſommation.

7°. Que quand même dix mille

de ces Etrangers ne retireroient de leur travail que la dépense de leur consommation sans aucun profit, l'Etat en seroit toujours plus fort de dix mille hommes.

8o. Que le produit des taxes sur la consommation en augmenteroit, en diminution des autres dépenses & charges de l'Etat, qui n'augmenteroient aucunement à raison de ces nouveaux habitans.

9o. Qu'une augmentation de population, seroit en faveur de nos plantations, une augmentation de consommation & d'encouragement pour leur culture; que réciproquement, nos Sujets passant en plus grand nombre dans nos Colonies, y augmenteroient le marché de nos denrées & manufactures.

10o. Enfin, que l'Angleterre peut aisément nourrir une moitié

en ſus de ſa population actuelle, ſi l'on en juge par ſes exportations de bleds, & l'étendue de ſes terres incultes ; que ce Royaume eſt peut-être de tous ceux de l'Europe, le plus propre à une grande population par ſa fertilité naturelle, & par la facilité des communications entre ſes différentes Provinces par des trajets de terre ou de mer aſſez courts ; avantages refuſés à la France, ou aux autres Etats qui ont de grandes terres à traverſer, & qui ont négligé les canaux de communication.



VI.

DES RICHESSES DE CIRCULATION. DES DETTES PUBLIQUES. DES TAXES.

IL y a cent projets pour rendre l'Etat riche & puissant, contre un seul, dont l'objet soit de faire jouir chaque particulier de la richesse & de la puissance de l'Etat. Depuis un siecle, les particuliers ont sacrifié avec profusion leurs biens & leurs vies pour rendre l'Etat plus riche & plus puissant; en sont-ils eux-mêmes plus riches & plus heureux? l'Etat est-il effectivement devenu plus riche & plus puissant? L'intérêt de l'Etat seroit-il donc opposé à l'intérêt des Parti-

culiers ; ou ne feroit-ce pas qu'on appelle fouvent intérêt de l'Etat, l'intérêt des Miniftres de l'Etat ?

Gloire, Grandeur, Puiffance de la Nation ; que ces mots font vains & vuides de fens, auprès de ceux de liberté, aifance, & bonheur des Particuliers ! Mais plutôt, eft-il donc un autre moyen de rendre une Nation riche & puiffante, que de faire participer chacun de fes Membres aux richeffes de l'Etat, par une diftribution fagement proportionnée ?

Les Richeffes font, des terres fertiles, les Manufactures & le Commerce, l'or & l'argent qui en font le fruit : mais que font-ce ces richeffes, fi ce n'eft des refforts auxquels il faut appliquer des forces pour les mettre en mouvement ?

S'il refte des terres incultes &

beaucoup de Pauvres dans une Nation, c'eſt que des vices dans l'adminiſtration, empêchent que la diſtribution des terres ne s'établiſſe ou ne ſubſiſte.

Si le Commerce & les Manufactures ne s'ouvrent pas continuellement de nouvelles branches & de nouvelles voies; c'eſt ſans doute que des gênes ne permettent pas à tous de moiſſonner librement dans un champ, dont les productions ſont ſans nombre & ſans bornes.

L'or & l'argent, s'ils ne circulent pas, qu'eſt-ce autre choſe que l'or & l'argent dans la mine avant qu'elle ſoit ouverte?

Les avantages de la circulation ſont médiocres, ſi elle ſe fait par des canaux trop diſproportionnés ou trop inégalement remplis; que l'on prenne une fortune de 25 mille livres ſterling de

rente, & d'autre part 25 ménages de mille livres ſterling de rente chacun; que l'on faſſe de chaque côté le dénombrement & le détail des domeſtiques de Ville & de Campagne, des conſommations quant à la quantité & à la nature, du nombre des Mariages, &c, les effets de la circulation ſe trouveront bien plus étendus, à l'avantage de l'emploi des hommes & des conſommations, dans le ſecond que dans le premier exemple.

Dans un Etat, comme dans le corps humain, la ſanté & la maladie, la vie & la mort, ne ſeront que la circulation bien ou mal établie, continuée ou interrompue, des richeſſes dans l'un, des fluides dans l'autre.

Dans un Etat iſolé, c'eſt-à-dire, ſans aucun rapport quelconque avec les autres, la quantité de

l'or & de l'argent ou de telle autre représentation circulante, seroit indifférente. Il n'en est pas de même dans la Société établie entre les Peuples qui ont pris l'or & l'argent pour signe ou mesure commune de leurs richesses, parce que toutes choses égales d'ailleurs, le Peuple qui aura le plus d'or & d'argent circulant, sera le plus fort. Or dans l'état de guerre continuelle où les Empires subsistent entr'eux, il n'est pas indifférent d'être le plus fort.

L'or & l'argent chez les Peuples qui n'ont pas de mines, est le produit de leur Commerce; & entre les Peuples rivaux dans le Commerce, toutes choses égales, celui qui vend au meilleur marché fera le plus grand commerce: mais l'or & l'argent que reçoit le Marchand du Commer-

ce extérieur, n'étant qu'en échange de l'or & de l'argent dont il a payé les marchandifes au Marchand du Commerce intérieur, la quantité de l'or & de l'argent venant à augmenter par le profit de cet échange, le prix des marchandifes augmentera, fi la quantité des marchandifes fabriquées & exportées demeure la même. Cette difproportion & la chereté augmenteront, fi on multiplie par des repréfentations ce figne or & argent, comme par billets de Banque, de l'Etat, de diverfes Compagnies, &c. Mais le prix de toutes chofes augmentera, même en plus grande proportion que la quantité d'or & d'argent, fi la diftribution de cet or & argent eft exceffivement inégale. Si la moitié de la Nation poffede les trois quarts de l'or & de l'argent, elle achetera plus cher fes

besoins que l'autre moitié, & la forcera de suivre son prix.

Alors le prix des choses commerçables deviendra tel dans l'intérieur, qu'on ne trouvera que peu ou point de profit à les porter dans les marchés étrangers, & le Commerce cessera : une partie de la Nation deviendra pauvre, & sa population diminuera sensiblement.

Dans un Etat bien peuplé, pour qui le Commerce & les Manufactures sont nouvelles, ou qui s'est ouvert un Commerce nouveau, l'importation de l'or & de l'argent est bien plus de tems à faire sentir l'inconvénient qui naît de son abondance; parce que à mesure que l'argent augmente, l'industrie se dévelope, les besoins du luxe se multiplient, le nombre des ouvriers augmente, de nouvelles voies de Commerce

extérieur s'ouvrent; l'argent se soutient rare en proportion de ces emplois & du travail: l'importance des effets que produit l'accroissement de l'or & de l'argent dans cette hypothèse, apprend quelle doit être l'inquiétude & la vigilance d'une Nation, chez qui ces mêmes effets commencent à ne plus s'opérer qu'avec peine.

Mais que penser de la politique d'une Nation, qui dans le point de l'abondance a commencé de multiplier avec excès les signes représentatifs de l'or & de l'argent, & a renchéri les denrées & les moyens du Commerce, tandis que les occasions de travail & d'emploi, diminuées par des gênes imposées à son Commerce, la forçoient de pourvoir à la subsistance d'une grande partie de ses citoyens oisifs.

C'est ce qu'a fait l'Angleterre,

par l'abus de ſon crédit, & la multiplicité de ſes taxes.

Quel a été le fruit de cette politique, & quel en ſera le ſuccès, l'état des dettes nationales nous l'apprendra.

DES EFFETS DE L'ABUS du CRÉDIT national.

La ſomme du Commerce intérieur ſe diviſe en deux parts; l'une très-bornée, qui ſe fait par échange mutuel de marchandiſes; l'autre par échange de marchandiſes contre l'or & l'argent, ou contre le crédit des Commerçans. A cette ſomme de fonds circulans, la Nation, par un abus toujours croiſſant de ſon crédit, a ajouté depuis ſoixante ans pour environ quatre - vingt millions ſterling (*a*) de papiers ayant cours

(*a*) 1840 millions de livres Tournois.

ſur la Place, avec avantage même ſur l'argent, ſous le nom de fonds publics, qu'il a plu à quelques-uns d'appeller nos richeſſes artificielles; enſorte que ſi l'on joint enſemble la ſomme des eſpeces monnoyées, le capital originaire des différentes dettes de la Nation, augmenté de 4, 10, 30 juſqu'à 90 pour cent, que quelques-uns de ces fonds ſe vendent au-deſſus du pair, les billets de banque au porteur, ceux de l'Echiquier, les obligations de la Compagnie des Indes, &c. (*a*), on ne trouve pas moins qu'une ſomme de cent vingt millions ſterling; (deux milliards, ſept cens ſoixante millions tournois) : ſomme prodigieuſe ſans doute,

(*a*) Montant près de 4 millions ſterling, renouvellées tous les ſix mois, portant intérêt de 3 pour cent.

& hors de toute proportion avec la ſomme d'eſpeces monnoyées, nationales & étrangeres, ayant cours dans le Commerce, que j'eſtime à dix-huit millions ſterl. ſeulement, d'après les Ecrivains & les hommes les plus au fait de cette matiere, dont l'eſtimation depuis vingt ans n'a varié qu'entre quinze & dix-huit millions. M. le Chevalier Gérard V. *N-k.* eſt le premier qui ait oſé la porter à trente millions, & pour la premiere fois, chez Monſieur le Duc de *N-c-le*, un jour d'audience très-nombreuſe ; c'étoit dans les tems de la derniere guerre, qu'il étoit intéreſſé à parler ainſi, pour favoriſer les ſouſcriptions des emprunts, que le Gouvernement l'employoit à faire remplir, pour la continuer : auſſi cette propoſition ne fut crue que de lui ſeul peut-être, & de M. A. Hooke,

qui la repéta ensuite dans *les Oracles de Bristol*: mais cet Oracle a trouvé peu de croyance, & l'on ne se persuade pas aisément que la somme de l'argent effectif ait presque doublé depuis soixante ans, quand on considere tout ce qu'il en a dû sortir du Royaume pour la dépense & l'entretien de nos Armées au-dehors, pendant trois guerres longues & coûteuses ; pour les subsides étrangers payés dans la guerre & en tems de paix ; pour les intérêts des sommes que l'Etranger possede dans nos fonds publics ; tout ce qu'il en a passé à Hanovre enfin ; & d'un autre côté, combien peu en a pû faire rentrer un Commerce chargé des taxes énormes & toujours croissantes, de douane, d'excise, &c, & diminué considérablement, par le renchérissement des denrées, & par l'ac-

croiſſement preſque incroyable de l'induſtrie & du Commerce des Nations nos rivales, pendant cette période de tems.

Quoiqu'il en ſoit, l'accroiſſement exceſſif des fonds circulans a néceſſairement changé la proportion qui exiſtoit entre les marchandiſes & l'argent ; & comme il a été trop ſubit, & n'a pas été le même chez les autres Nations commerçantes, le prix des denrées a dû monter en Angleterre plus ſenſiblement que chez nos rivaux, toutes autres circonſtances ſuppoſées égales.

Cette caiſſe d'emprunt, que la Nation n'a jamais fermée depuis le premier jour qu'elle l'ouvrit, s'eſt continuellement remplie de l'argent de ceux, qui ont commencé à préférer un intérêt certain & payé tous les ſix mois, aux profits lents & douteux du

Commerce. Quelle perte pour l'Etat que ce nouvel emploi de l'argent! c'étoit l'Etranger qui en payoit précédemment l'intérêt par la balance du Commerce; c'est la Nation maintenant qui le paye.

Les profits de l'usure exercée par les gens riches envers l'Etat nécessiteux, répétés sans mesure, & concentrés en un petit nombre de mains, ont augmenté l'inégalité de la distribution des richesses; chacun des Sujets a payé sa part des sommes contribuées pour les besoins de l'Etat, plus, les intérêts de ces sommes à ceux qui en ont fait les avances : ensorte que ceux-ci devenant plus riches, en même tems que les autres se sont appauvris; les besoins de l'Etat répétés ont augmenté la difficulté des recouvremens sur les pauvres, & en même tems la

dépendance de l'Etat envers les gens riches, dans toutes les occasions d'emprunt (*a*).

(*a*) L'usure, c'est-à-dire, l'emprunt d'argent à intérêt, est pour l'Etat, comme pour les particuliers, une ressource dans les besoins, plus utile à l'Etat, quand les particuliers l'exercent entre eux, que quand c'est l'Etat qui contracte avec les particuliers, ruineuse même pour l'Etat, quand il contracte avec l'Etranger : mais l'excès de l'usure, c'est-à-dire, l'intérêt excessif, & l'abus que l'Etat fait & est quelquefois forcé de faire de cette ressource, naissent certainement de l'excessive inégalité de la distribution des richesses, qui fait quelques particuliers riches dans l'Etat pauvre. Si donc on n'attaque les principes vicieux de cette distribution, les efforts des Loix contre les excès & l'abus de l'usure seront toujours inutiles, comme ils l'ont été dans tous les tems. L'industrie libre a seule le pouvoir de dispenser & de distribuer les richesses de la Culture & du Commerce, entre les particuliers, dans

Enfin la réputation de la ſolidité du crédit de la Nation en a étendu l'abus auſſi loin qu'il pouvoit aller ; les Etrangers, par une confiance ruineuſe pour nous, ont placé dans nos fonds publics, quoique à un intérêt plus modique qu'ailleurs, des ſommes conſidérables ; on ne les fait pas monter moins qu'au quart, même, ſelon quelques-uns, au tiers de la dette nationale. Cependant nous nous ſommes crus riches des richeſſes d'autrui ; & à peine en ſommes-nous détrompés, quand la baiſſe de notre Change nous apprend les fortes remiſes que nous faiſons tous les ſix mois à l'Etranger pour l'intérêt de ſes fonds : le capital en eſt encore dû, & il a déja été payé & au-delà, en intérêts. Si dans les dernieres

---

la proportion la plus favorable à la circulation.

années ce désavantage du change a été moins sensible, cela vient de la ressource heureuse que nous avons trouvée dans l'abondance de nos bleds, & dans la disette qu'éprouvoient nos créanciers étrangers. Qu'on juge maintenant du bon sens ou de la bonne foi de ceux qui envient, ou qui nous vantent nos richesses artificielles, qui prétendent que la dette nationale n'est rien ; que c'est la main droite qui doit à la main gauche : mais quand ce seroit là le seul effet de la dette, n'est-ce pas même un très-grand mal que la main droite doive toujours plus & plus à la main gauche : un membre qui s'accroît monstrueusement aux dépens de la substance des autres, qui deviennent secs & paralitiques, ne menace-t-il pas le corps d'une destruction totale ?

CAUSES ET PROGRÉS des DETTES de la Nation

Les guerres des Regnes de Guillaume & d'Anne, les liaiſons offenſives & défenſives de la famille regnante avec le continent, nous donnent les époques de l'origine & des progrès de la dette nationale ; elles en furent la cauſe, ou du moins le prétexte ; tous les Actes du Parlement qui ont autoriſé les dépenſes, & aſſuré la pauvreté de la Nation, déclarent dans leur titre, que l'argent des citoyens eſt deſtiné pour pouſſer la guerre avec vigueur contre *la France* & les autres ennemis de la Nation : ces guerres furent violentes & opiniâtres ; les Traités de Paix ne ſont plus dictés par un eſprit inſpiré d'union qui touche tous les cœurs ; ils ne ſont plus que le triſte effet de la laſſitude

& de l'épuiſement des combattans. A quel point ces guerres étoient néceſſaires ; combien elles ont été glorieuſes ; ſi les intérêts qu'elles défendoient ont été ceux de la Nation ; ſi la paix & notre puiſſance en ſont mieux établies ; ce ſont des queſtions qui ne ſont pas décidées entre les politiques : mais, par l'état de nos dettes, chacun peut juger combien cette gloire & ces intérêts ont coûté cher à l'Angleterre, & chacun pourra préſumer modeſtement, que ſi une petite partie de tant de dépenſes eût été employée à pouſſer nos véritables intérêts en Amérique, ſeuls maîtres d'un continent qui nous eſt diſputé par une nation rivale, nous n'euſſions laiſſé aucun prétexte à une vaine querelle ſur des limites.

Lorſque Guillaume monta ſur le

le Trône, la ſomme des dettes de la Nation étoit au-deſſous de 700 mille livres ſterling (16 millions tournois). Son Regne en treize années porta la dépenſe de la Nation à 70 millions ſterling (1610 millions tourn.) dont il reſtoit dû à ſa mort en 1702, dix millions ſt. (230 millions tourn.)

Les douze années & demie du Regne d'Anne coûterent à la Nation 75 millions ſt. de dépenſe, & les dettes en 1714 paſſoient 53 millions ſt. (1, 219 mill. tourn.)

Les treize années du Regne pacifique de Georges I ſembloient devoir nous promettre quelque diminution dans les dettes de la Nation: mais George les laiſſa en 1727 comme il les avoit trouvées, à quelques 200 mille livres ſterling près, c'eſt-à-dire, toujours à 53 millions ſterling, (1,219 millions tourn.)

Après les onze premieres années du Regne présent (Georges II) qui précéderent la guerre, les Etats de la dette nationale, reconnue en Parlement (celles de la Marine non comprises) la portoient au-delà de 46,000,000 l. st. La guerre de 1740 à 1748 la fit monter jusqu'à 71, 340, 397 l. st.

La dépense fut de 55 millions st.

En 1750 la dette...	75,028,886
En 1751	74,309,562
En 1752	74,368451
A quoi ajoutant la dette de la Marine	1,665493
Et le million emprunté sur la retenue sur les pensions	1,000000
On trouve la dette actuelle de . . .	77,033944 l.

sterl. (1,761,780, 712 l. tourn.)

dont les intérêts, nonobſtant toutes les réductions opérées, montent par an à environ trois millions ſterling, (ſoixante-neuf millions tourn.)

Sans doute ce ne furent pas les amis de la Nation qui conſeillerent à Guillaume de s'aſſurer le cœur de ſes Sujets, en ſe rendant maître de leurs fortunes par des emprunts publics, dont la ſolidité & l'intérêt pût les ſéduire: expédient employé avec ſuccès déja par le Pape Sixte V pour réduire les Romains à une ſoumiſſion ſans bornes. Le Miniſtere d'Anne, & ceux des deux Regnes ſuivans ont adopté volontiers une politique favorable à l'autorité Royale : les intérêts perſonnels des Membres du Parlement dans les deux Chambres, l'influence de la corruption, ont ſouvent étouffé les cris impuiſſans de la Nation

contre les progrès d'un mal devenu trop évident & trop ſenſible.

Trois Compagnies fameuſes, ſous le nom de Banque, Compagnies des Indes Orientales, Compagnie de la Mer du Sud, furent les reſſorts & les machines qui éleverent le monſtrueux édifice de nos dettes.

Un prêt fait au Gouvernement en 1694 de la ſomme de 1,200,000 livres ſterling à 8 pour cent d'intérêt, rembourſables après 1705, donna la naiſſance à cette grande Compagnie, qui ſous le nom de *Gouverneur & Compagnie de la Banque d'Angleterre*, a réuni en elle comme en un point, tout le crédit de la Nation, & la confiance des particuliers. Au moyen, & en conſidération de diverſes autres ſommes que la Banque a prêtées depuis au Gouvernement dans ſes

besoins, & de diverses réductions d'intérêts, consenties à 4, 3 ½ & 3 pour cent ; elle a mérité d'être continuée jusqu'en 1732, 1742, enfin jusqu'en 1764, & sa créance sur le Gouvernement est montée au-delà de dix millions sterl. (230 millions tournois.)

La préférence que ses billets ont obtenu sur l'argent, les grandes sommes dont les particuliers la font dépositaire, les profits grands & répétés qu'elle fait sur son Commerce d'argent avec les particuliers, & sur ses avances au Gouvernement, 12 à 1300 mille livres sterl. (près de 30 millions tourn.) qu'elle en reçoit pour intérêts, à distribuer entre ses actionnaires, & propriétaires de diverses annuités dont elle s'est chargée, forment le mystere, le fondement & les moyens de son crédit : mais plus ce crédit

opere de prodiges , c'eſt-à-dire, plus la diſproportion entre ſes moyens réels & ſes engagemens devient grande, plus augmente l'impoſſibilité d'y ſatisfaire dans le moment critique d'un diſcrédit : on ne ſe ſouvient point ſans frémir, des allarmes & de la détreſſe où elle ſe trouva en 1745, lorſque le fils du Prétendant n'étoit qu'à 120 miles , (environ 40 lieues) de Londres : la déclaration publique , & l'accord que firent entre eux pluſieurs Commerçans propriétaires de fonds publics, de ne point refuſer de payemens en nottes de banque , lui fut plus ſalutaire ſans doute, que la foible reſſource de payer en menue monnoie pour gagner du tems : mais ſi les rebelles n'euſſent été bientôt forcés de ſe retirer , faute du ſecours qu'ils attendoient d'une deſcente

dans le nord du Comté de Norfolck, que devenoit la Banque? Quel crédit eût-elle trouvé alors, & quels secours eussent pû la soutenir? Dans un tel désastre ç'eût été peut-être une consolation, que d'avoir l'occasion honnête d'une banqueroute forcée envers l'Etranger intéressé dans nos fonds publics, & de perdre à jamais par-là l'avantage ruineux de sa confiance.

Sous le même Regne en 1698, deux millions sterling prêtés au Gouvernement à huit pour cent, firent éclore une nouvelle *Compagnie des Indes Orientales*, bientôt réunie à l'ancienne, continuée de 1711 jusqu'à nos jours, & jusqu'en 1780, en faveur des réductions successives d'intérêts qu'elle a consenties, & des autres sommes par elle prêtées, qui ont porté son capital à

4,200,000 livres ſterling, (96 millions 600 mille livres tournois.)

En la IXe année du regne d'Anne, le Gouvernement eut beſoin d'une ſomme d'environ neuf millions & demi ſterling, dûe en grande partie à la Marine, qu'on avoit long-tems payée en billets & Ordonnances, qui perdoient alors 40 & 50 pour cent contre l'argent. Une Compagnie qui retira ces effets diſcrédités, s'offrit de prêter les neuf millions ſterling à ſix pour cent, & obtint le privilege excluſif du Commerce des Mers du Sud & autres parts de l'Amérique, dont elle prit le nom de *Compagnie de la Mer du Sud*; le Gouvernement lui a dû depuis, plus de trente-trois millions ſterling en même tems: après quelques rembourſemens & réduction d'intérêts à 4 & 3

pour cent, elle eſt reſtée créanciere de 25 millions ſterling. (575 millions tournois.)

Telles ont été les funeſtes reſſources de la Nation, endettée de plus en plus, & entraînée à une ruine certaine, par les emprunts les plus onéreux, comme l'engagement de ſes revenus, par des annuités à une, deux & trois vies; emprunts ſur revenus engagés, avec intérêt & prime pour les avances; emprunts par voie de loteries à intérêt de 9, 6, 5 & 4 pour cent, avec prime de 25, 30, juſqu'à 34 pour cent; billets de l'Echiquier, renouvellés pendant quatre ou cinq ans, de trois mois en trois mois, l'intérêt ſucceſſivement ajouté au principal de quartier en quartier, ſur le pied de ſix pour cent; c'eſt, dis-je, par une adminiſtration de finances auſſi ruineuſe, & par les profits

énormes des prêteurs avec le Gouvernement, que la Nation s'eſt vûe de plus en plus embarraſſée dans leurs liens, & que le poids en eſt devenu plus accablant & plus difficile à ſecouer.

L'immenſité des dettes nationales démontre ſans doute d'une maniere trop preſſante, combien il eſt important de pourvoir à leur rembourſement, afin d'éteindre les intérêts ruineux que paye le public & d'opérer la libération des revenus de l'Etat : on en avoit ſenti la néceſſité dès 1717, lorſqu'on forma le fonds Général, dit depuis fonds d'Amortiſſement deſtiné à cet uſage. La Compagnie de la Mer du Sud nous propoſa en 1719 une reſſource nouvelle, lorſqu'elle offrit d'acquérir plus de 33 millions ſterling de dettes publiques, rachetables & non rachetables, pour pareille

Syſtême de la Me: du Sud.

ſomme de nouvelles actions de ſon ſtock (*a*), dont elle conſentit l'intérêt être réduit par le Gouvernement à 4 pour cent après 1727, pour être le revenant bon de ladite réduction, employé au rembourſement de ladite dette.

La jalouſie de la Banque, qui par ſes offres au Gouvernement, força la Compagnie de s'engager de payer en outre cinq millions ſterling à l'acquit de la dette nationale, pour avoir la préférence, donna une ſi grande idée du marché, qu'avant même que l'Acte fût paſſé, le ſtock du Sud étoit monté à 375 livres pour cent. Le preſtige s'accrut de plus en plus par l'empreſſement du public, & par les diſcours des Directeurs, qui ſur les prétendus

(*a*) On appelle ainſi le capital diviſé en actions.

profits du Commerce de la Compagnie, ne promettoient pas moins de 30, 40 & 50 pour cent de dividende pour les six derniers mois de 1720. La Compagnie, dont la premiere intention étoit de n'ouvrir de souscriptions que pour les propriétaires de la dette nationale, fut forcée d'ouvrir successivement quatre souscriptions en argent, sur le pied de 300, 400, 800 & 1000 pour 100 liv. de nouveau stock, qui furent toutes remplies avec précipitation; les deux premieres seules passerent neuf millions sterling, dont un million & demi fut payé comptant.

On se souvient comment le charme finit, même avant que l'opération fût consommée: l'envie de réaliser ayant succédé à la fureur de souscrire, le nombre des vendeurs se trouva tellement

excéder celui des achetteurs, qu'avant la fin de 1720, le ſtock de 1000 fut tombé à 200 livres ſterling.

Le Parlement réuſſit mal à réparer les déſordres cauſés par des opérations, autant ſuſpectes de mauvaiſe foi que d'imprudence, lorſqu'il déclara les ſouſcriptions valides : la taxe d'environ 1700 mille livres ſterling, impoſée ſur les biens de trente-trois Directeurs, eſtimés alors à près de deux millions ſterling, & répartie entre les propriétaires du nouveau ſtock de la Compagnie, fut un bien foible dédommagement pour tous ceux qui avoient troqué leur argent ou leurs parts de la dette nationale, contre des actions & ſouſcriptions de la Compagnie : ainſi la fortune de pluſieurs particuliers fut renverſée, & la Nation ſe trouva tout auſſi pauvre qu'auparavant.

Fonds d'Amortissement. Cependant le Fonds d'Amortissement formé en 1717 sembloit donner des espérances plus solides. Plus de cinquante branches de droits, alors engagées en partie, furent continuées pour toujours, & le produit lui en fut approprié, à mesure qu'il deviendroit libre des assignations. Le produit annuel de ce fonds passoit douze cent mille livres sterl. dès 1727, malgré les sommes qu'on en avoit détournées; & le calcul démontre qu'un million remboursé chaque année, en y joignant à mesure le revenant bon des intérêts des sommes remboursées, eût éteint en moins de trente années plus de cinquante millions de nos dettes: mais par une fatalité déplorable, même pendant les longues années de paix dont le Ciel a favorisé les regnes de George I & de George II, diver-

ſes dépenſes occaſionnées par les liaiſons de la Famille Regnante avec le continent, des ſubſides annuels payés dans l'Etranger, depuis cinq cent mille livres, juſqu'à un million ſterling dans des années de guerre; la liſte civile (*a*) portée de cinq cent mille livres, à près d'un million ſterling; enfin, le ſervice courant, ont chaque année abſorbé ce fonds, qui devoit être ſacré: la ſomme de la dette nationale au contraire a été regardée comme une ſomme ſacrée, à laquelle chaque Regne, loin d'en retrancher, a ſcrupuleuſement ajouté, avec la même religion que les Monarques de

(*a*) La liſte civile eſt compoſée des revenus particuliers de la Couronne, & des autres ſommes accordées au Roi pour l'entretien de ſa Maiſon, & autres dépenſes & charges de la Couronne.

l'Inde augmentent le Trésor Roïal qui leur a été laissé par leurs prédécesseurs.

Le fonds d'Amortissement porté au-delà de 1, 400, 000 liv. st. par an en 1749, est monté à plus de 1, 700, 000 livres, & passera deux millions sterling, au moyen du revenant bon de la réduction des intérêts de plus de 57 millions st. de 4 pour cent, à 3 ½ & 3 pour cent, à compter du 25 Décembre 1750, & du 25 Décembre 1757. Mais l'exemple du passé nous rend si peu confians pour l'avenir, qu'on reproche presque à l'illustre citoyen qui a conseillé & démontré possible l'exécution d'une réduction aussi avantageuse, de n'avoir fait que préparer de nouveaux moyens pour de nouvelles dépenses.

Pour terminer cet article ; si l'on considere les moyens & l'effet

des diverses réductions d'intérêts opérées successivement depuis la révolution ; la promptitude avec laquelle fut rempli en 1748 l'emprunt d'un million sterling à 3 pour cent ; les motifs, qui dans la derniere réduction d'intérêts annoncée, déterminerent une grande partie des propriétaires de la dette nationale à 4 pour cent, à préférer 3 pour cent, à compter de Décembre 1757, avec l'assurance de jouir de 3 ½ depuis 1750 jusqu'à 1757, au remboursement dont on les menaçoit dans un terme fort court ; l'empressement avec lequel l'autre partie des créanciers de l'Etat, qui n'avoient point souscrit dans les termes de l'Acte, profita du délai qu'on leur donna pour souscrire, acceptant comme une grace, la peine dont on punit leur retardement, en ne leur accordant les 3 ½

pour cent que juſqu'à Décembre 1755 ſeulement, on reconnoîtra pluſieurs vérités qu'il eſt fâcheux de ne pouvoir ſe diſſimuler, ſçavoir,

Qu'on a toujours plutôt viſé à groſſir le fonds d'Amortiſſement, qu'à amortir effectivement; que lorſque les réductions d'intérêts ont été opérées par des rembourſemens, la ſomme de la dette n'a point été diminuée, au moyen des emprunts faits dans les mêmes tems, au moins égaux aux rembourſemens: qu'elle a même été augmentée par de nouveaux emprunts faits ſur le revenant bon des intérêts réduits.

Que les trois grandes Compagnies dévouées au Gouvernement, ou plutôt aux avantages qu'elles trouvoient à lui prêter, ont été la cauſe trop funeſte de la facilité que la Nation a rencontré à s'endetter.

Que ces Compagnies ont trouvé que leur intérêt leur permettoit de replacer ſur le Gouvernement, même à une uſure diminuée, les grands profits qu'elles avoient faits avec lui.

Que cent dix Gouverneurs & Directeurs de ces Compagnies, en place ou hors de place, prêts à y rentrer, deſireux des graces de la Cour, engagés par les remiſes qu'on leur fait ſur les ſommes qu'ils avancent, ont forcé les Compagnies même à réduire les intérêts au-deſſous de leur intention, en ſe chargeant d'ouvrir des ſouſcriptions dont ils étoient ſûrs de voir bientôt les actions gagner ſur la place.

Que ces Créatures du Miniſtere, ces trois Compagnies donnent au Miniſtere ſur la Nation, un avantage bien funeſte ; & ſurtout, cette correſpondance inti-

me que des intérêts réciproques ont établie entre la Banque & la Cour ; la Banque, pour les profits qu'elle fait, à lui prêter les fonds qui sont à sa disposition, & qu'elle multiplie à son gré, à faire circuler les billets de l'Echiquier, &c ; la Cour, pour les secours prompts & puissans qu'elle reçoit de la Banque sans la participation du Parlement, & qu'elle applique à l'avancement de ses vûes particulieres.

Que les emprunts toujours croissans, & en même proportion les intérêts par un payement exact, entre les mains des propriétaires de la dette nationale, leur ont été toujours une raison d'accepter un intérêt moindre & moindre, & qu'il est presque sûr que l'on parviendra à réduire les intérêts de la dette à 2 ½ pour cent après 1757.

Que la crainte d'être remboursés par le Gouvernement marque bien l'avilissement dans lequel les terres sont tombées, & en même tems l'état violent & le resserrement du Commerce, qui n'obtient pas la préférence sur un placement d'argent à 3 ½ pour cent.

Que dans le Parlement, par une fatalité difficile à surmonter, tous les membres du parti de la Nation, comme de celui de la Cour, concourent d'une ardeur égale à éloigner le remboursement de la dette nationale, s'ils sont propriétaires des terres, par leur opposition à ce qu'on charge les terres pour l'accélérer; les propriétaires de la dette, par l'avantage qu'ils trouvent à n'être point remboursés.

Que plus le fonds d'Amortissement se grossira, soit par les réductions d'intérêts, soit par l'af-

fluence des fonds qui s'y réunissent à mesure qu'ils deviennent libres, plus s'étendront les moyens d'augmenter la dette nationale par de nouveaux emprunts sur ces fonds : enfin, que plus la dette nationale s'accroîtra, plus s'avancera le moment inévitable de la déplorable catastrophe du crédit de la Nation.

Unde novus rerum ordo renascetur.

Des Taxes.

Des guerres, des intérêts étrangers à la Nation, poursuivis & défendus indiscrettement, ont produit les dettes; les dettes répétées ont causé la multiplication des taxes; le manque d'exactitude à rembourser, la continuation des taxes, & leur éternité.

L'histoire des Taxes de tout genre qui ont composé les reve-

nus de la Couronne & de la Nation, depuis la conquête jusqu'à ce jour, formeroit sans doute une énumération immense : mais le tableau de celles qui subsistent actuellement, en présente une idée suffisamment complette : depuis un siécle notre imagination a été admirablement séconde à en créer de nouvelles, ou à faire revivre les anciennes sous de nouvelles formes : toujours marchant d'un pas égal avec nos dettes, on les a vûes d'annuelles, fixées à deux ou trois ans, ensuite prolongées, enfin, continuées pour toujours, se multiplier sans mesure : quinze ou vingt branches de droits qui existoient sous Charles II, dont à peine six de perpétuelles, en ont engendré plus de cent, dont la plûpart subsistent de nos jours.

Ce tableau nous présente des droits de *Douane*, perçus à l'im-

portation, & restituables à la vérité dans le cas d'exportation dans un terme fixé, mais toujours fort onéreux au Commerce, soit qu'on les paye comptant, soit qu'on en donne son obligation, en ce que cette pratique employe de gros fonds sans profit pour le marchand, & ne lui laisse pas la liberté de choisir les tems favorables pour la vente : droits d'ailleurs si multipliés & si compliqués, que leur perception devenue une grande science dans le préposé, & un mystere pour les marchands, a causé des questions qui ont partagé nos plus habiles arithméticiens, & ont demandé la décision du Parlement.

Droits sur le Tabac tellement combinés, que l'Etranger l'achetant chez nous 2 $\frac{1}{2}$ deniers sterl. la livre, tandis que l'Anglois la paye 8 $\frac{5}{8}$ deniers, malgré la gratification

tification de 36 $\frac{3}{4}$ deniers par six livres de tabac manufacturé reçue lors de l'exportation , six livres de tabac exporté par l'Anglois lui reviennent à 23 $\frac{1}{2}$ den. sterl , tandis que six livres exportées & manufacturées par l'Etranger , ne lui coutent que 17 $\frac{1}{2}$ den. ce sont 35 pour cent de différence, qui lui méritent bien sans doute quelque préférence sur nous dans les marchés étrangers, sans compter l'avantage qu'il a de n'employer que 100 livres quand nous en employons 345, pour la même quantité de marchandises.

Droits perçus dans quelques-unes de nos Isles, sur l'exportation de leurs productions: destinés pour l'amélioration des Colonies; mais employés ici à d'autres usages.

Droits sur l'exportati on des

charbons de terre, des ſels, chandelle, &c. & ſur l'importation des baleines de nos pêcheries.

Des droits d'Excise, additionnels & ſuperadditionnels, ſur la fabrication & conſommation intérieure des marchandiſes & denrées les plus néceſſaires à la vie, ou qui ſont la matiere la plus naturelle de notre Commerce : droits qui par la multiplicité de leurs objets ont multiplié les Régiſſeurs, Commiſſaires prépoſés, &c. toutes places à la dévotion de la Cour ; droits funeſtes dans leur exercice à la liberté des Particuliers & à la liberté de la Nation, par l'influence que les Exacteurs des droits ont ſur les volontés & les voix des Conſommateurs dans le tems des Elections, par leurs menaces, leurs rigueurs, ou leur indulgence.

Droit ſur le Malt, dont le pro-

duit a été trouvé ſi grand, d'une perception ſi aiſée, ſi peu ſujette à la fraude & ſi peu couteuſe, qu'il a été continué exactement d'année en année depuis ſoixante ans : taxe que le pauvre paye en entier ſur le prix de la bierre qu'il achete, (outre les droits ſur la vente en détail,) tandis que le Riche en paye à peine la moitié, étant admis à compoſer pour le droit du Malt qu'il fait chez lui, à cinq shelings par tête de ſon domeſtique.

Droits ſur le ſavon & la chandelle, ſur le houblon, ſur les papiers, cartes, &c. ſur les cuirs tannés en Angleterre à plus de trente pour cent de leur valeur.

Droits ſur les Sels, ſi immédiatement oppoſés à l'avancement de nos pêcheries, & dont on a tant tardé à les affranchir :

taxe en même tems la plus couteuse dans sa perception, puisqu'elle ne porte pas à l'Echiquier la moitié de la somme perçue.

Droits sur le Thé, restitués à l'exportation, mais si exorbitans, qu'avant leur réduction toute récente, il en entroit autant en contrebande que sur déclaration. Abus, moindre sans doute, mais toujours très-grand, sur les vins & eaux-de-vie, sur-tout de France, causé par l'excès des droits de Douane : Commerce frauduleux, dont le désavantage est double pour l'Angleterre, puisqu'il se fait en échange de nos laines ou de nos guinées, dont il remplit les Ports de France & de Hollande les plus voisins de nos côtes.

Je remarquerai en passant, que les Taxes sur es consommations

en général ont été préférées aux autres, par bien des raiſons dont quelques-unes vraies, quelques-unes ſpécieuſes, (ſans parler des motifs particuliers d'intérêt qui ont pû ſéduire les Légiſlateurs même en leur faveur;) comme par exemple,

Parce que ces taxes ſont les plus générales, c'eſt-à-dire, celles dont il eſt moins poſſible de s'exempter, ſur-tout, plus leur objet eſt d'une conſommation néceſſaire.

Parce que le droit ſemble d'un poids médiocre & d'un produit preſque infini en même tems, par l'infinie ſubdiviſion des petites ſommes dont il eſt compoſé.

Parce que c'eſt une impoſition non arbitraire ni violente, qui ſemble être payée librement, puiſque chacun peut fixer à ſon gré les bornes de ſa conſommation.

Enfin, parce que l'Etranger nous paye une grande portion de ces droits ajoûtés au prix des marchandises qu'il achete de nous.

Mais pour ne rien dissimuler sur la nature & les effets de ces Taxes, & pour faire sentir le danger d'en abuser, il convient de dire en même tems,

1°. Qu'Elles ont le défaut d'être inégales & injustes, en ce que pour la portion des choses absolument nécessaires à la vie, le pauvre & le riche payent la même somme, ensorte que comme la population est partagée en deux parts à peu près égales, dont l'une n'a que son industrie pour vivre, l'autre possede les richesses, jouit & paye le travail de celle-ci, ces deux moitiés si différentes pour la force, partagent néanmoins également le poids de ces taxes, sur tous

les objets dont la consommation n'admet que peu ou point d'abus ou de luxe. La contribution est légere pour le célibataire aisé & oisif ; elle est excessive pour le Citoyen utile, dont la famille est nombreuse & la fortune médiocre.

2°. Si le produit si considérable de ces taxes n'étoit pas beaucoup réduit par la dépense de la Régie & de la perception, pourquoi les avoir multipliées ou répétées, comme on a fait tant de fois sur les mêmes objets, jusqu'à ce qu'enfin la diminution de consommation ait averti de rendre le droit plus léger ?

3°. Nous nous sommes trop flattés, si nous avons cru qu'en augmentant les taxes sur la consommation, nous amenerions nos Manufacturiers à la sobriété Françoise qui vit, ou plutôt meurt de

faim, avec des racines, des chataignes, du pain & de l'eau; ou à la mesquinerie Hollandoise qui se contente de poisson sec & de laitage; lorsque nos ouvriers ne peuvent plus hausser le prix de la main-d'œuvre à leur gré, il leur reste encore deux grandes ressources contre le travail, la charité des Paroisses, & le vol.

4°. Les taxes de consommation rencherissant nécessairement le prix des marchandises, si elles vont toujours en augmentant, en même proportion doit diminuer la part que l'Etranger est supposé en payer, par la diminution naturelle de la quantité de nos marchandises consommées au-dehors.

Nous avons deux preuves du rencherissement excessif de nos Manufactures & productions,

L'une, dans l'excès du prix

des ſucres de nos Iſles ſur le prix des autres Nations, qualité pour qualité, cauſé par l'excès du prix des denrées qu'elles tirent d'Angleterre, ſur le prix de celles que la France & les autres Nations envoyent à leurs Colonies : telle eſt du moins la raiſon très-vraiſemblable que donnent la Jamaïque & nos Iſles ſous le vent, du prix exceſſif de leurs ſucres ; vérifiés depuis la guerre plus chers à Londres, de 40 juſqu'à 70 pour cent, que ceux des Iſles Françoiſes à Bordeaux, qualité pour qualité : ç'a été en même tems le motif honnête de leur demande en Parlement, à ce qu'il leur fût permis de tirer certaines denrées néceſſaires, de France & autres lieux où ils peuvent les avoir à meilleur marché : invitation aſſez publique ce me ſemble aux Etrangers, de les y introduire en contrebande.

L'autre preuve c'eſt la *Bounty* ou gratification, que nous avons pris le parti d'accorder ſur l'exportation de quelques articles de notre Commerce, pour mettre nos Marchands en état de ſoutenir la concurrence avec les autres Nations dans les marchés étrangers : reméde ſans doute très-ſage, & qu'il faudra étendre aux autres branches de notre Commerce, à meſure que l'Induſtrie de la France, & le ſuccès des nouvelles Manufactures que la Suiſſe, l'Allemagne & le Nord font éclore chaque jour, nous y contraindront : cependant ſi on analyſe cette opération, à ſuppoſer même que la gratification reſtitue une ſomme égale aux droits perçus par la taxe de conſommation, on trouve des droits perçus & reſtitués ſans aucun avantage, & les frais de percep-

tion & de restitution en pure perte.

Mais on ne sera pas persuadé que la gratification suffise à réparer les torts que font au Commerce les taxes sur les consommations, si l'on s'en rapporte au sentiment du Chevalier M. Deker, Auteur judicieux & d'une impartialité reconnue ; il prouve par un calcul exact & modéré auquel Loke & Davenant l'ont conduit, que les taxes sur les consommations & matieres premieres, sont plus que doublées sur la marchandise, par l'accroissement que prennent les taxes mêmes à être payées & repayées par toutes les mains dans lesquelles la marchandise passe avant d'arriver au Consommateur, & par les accroissemens que cette somme accrue ajoûte au prix des matieres premieres, au prix de la main-d'œuvre, à la dé-

pense des Ouvriers & des Marchands sur leur propre consommation, enfin au profit du Marchand qui se prend sur le prix de la marchandise, lequel comprend tous ces accroissemens, &c. (*a*) Ajoûtant ensuite à la somme des

---

(*a*) Il prend pour exemple la taxe des cuirs, par le moyen de laquelle, il trouve que le prix des souliers est chargé de douze accroissemens que le cuir a payés, en passant successivement des mains du Marchand de bœuf, par celle du Boucher, du Tanneur & de ses Ouvriers, du Coupeur de cuirs, du Cordonnier & de ses Ouvriers; sçavoir sept accroissemens à raison des souliers rencheris, dont chacun d'eux use, dépense que chacun reprend sur le cuir; l'accroissement de la taxe même, & quatre accroissemens à raison du profit que les Boucher, Tanneur, Coupeur & Cordonnier, prennent chacun sur le prix du cuir ainsi enflé.

Pareille taxe opérera le même effet sur

taxes de Douane & d'Excise ainsi doublée, la somme des autres taxes des Terres, des Pauvres, &c. il trouve que la somme totale de

---

la fabrication de la chandelle, de la biere & du savon.

Mais ces Marchands de bœufs, Tanneur, Cordonnier, &c. usent de chandelle, de biere, de savon & autres denrées nécessaires; c'est donc encore pour chacun de ces articles douze accroissemens sur le prix des souliers.

Maintenant, tous ceux qui contribuent à la fabrication & au Commerce des draps depuis le Berger jusqu'au Marchand en gros, usent des souliers; chacun d'eux chargera de l'augmentation de leur prix, & la laine & toutes les façons sans nombre qu'elle doit recevoir avant de devenir drap. Ainsi les accroissemens de la taxe sur les cuirs, & de toute autre taxe sur les consommations nécessaires se répéteront à l'infini, jusqu'à ce qu'enfin toutes ces sommes soient payées en une par le dernier Consommateur : on n'aura pas de peine à croire qu'avant

ces taxes eſt à 31 pour cent de la dépenſe annuelle de toute la population de l'Angleterre, qu'il eſtime à huit millions d'hommes à huit livres ſterling (184 l. tourn.) par tête, depuis la derniere guerre. Je demande après cela, quelle eſt la Nation avec laquelle nous puiſſions entrer en concurrence dans le Commerce à termes égaux; & qu'eſt-ce que ſont deux pour cent d'avantage que nous avons ſur quelques-uns de nos Rivaux, ſur l'intérêt de l'argent, pour rétablir le niveau entr'eux & nous?

En reprenant l'énumération

---

de parvenir juſqu'à lui, la taxe ſoit plus que doublée, ſur-tout, ſi l'on remarque que la taxe eſt accrue par chacun de ceux qui la payent & la reprennent ſur la marchandiſe, au moins de l'intérêt de l'avance qu'il en fait, à compter dès le premier qui paye le droit nud.

des taxes interrompue, on trouve

Des taxes ſur les Apprentifs, les Colporteurs à pied & à cheval, & ſur les Mariages, les Naiſſances & Enterremens, ſur les Coches publics, & Caroſſes de place (les Caroſſes des Particuliers exempts,) c'eſt-à-dire, des taxes contre l'Induſtrie & la population, ſur les beſoins des Pauvres, & non ſur le luxe des Riches :

Droits de Timbre qui ne comprennent pas moins de trois cent objets différens qui y ſont ſoumis, & qui contribuent à vendre bien cher la Juſtice aux Sujets :

Taxes ſur les Lettres & Paquets de la Poſte, devenues aſſez fortes, pour que le Commerce ait droit de ſe plaindre de n'y être pas ménagé :

Taxe ſur les fenêtres, afin que

des choſes néceſſaires à la vie ; l'air même , ne fût pas exempt d'être taxé , & afin que le Pauvre payât le jour néceſſaire à ſon travail, comme le Riche , la lumiere qui éclaire ſon oiſiveté :

Taxes ſur les terres , taxes ſur les héritages , maiſons , biens perſonnels , Offices ; retenues ſur les penſions , gages , ſalaires donnés par le Roi , &c.

Cette Taxe des terres , la plus ſage ſans doute , & la moins couteuſe de toutes dans ſa perception, puiſque ſes frais ne montent qu'à ſix deniers & demi ſterling par livre , a deux grands défauts ; l'un , la lenteur de ſon recouvrement qui eſt de près de deux ans ; l'autre , ſon inégalité qui dure depuis ſon inſtitution : la déclaration premiere encore ſubſiſtante , & l'eſtimation du revenu des terres ayant été faite alors ſi iné-

galement, que quoique la taxe soit la même pour toutes les Provinces, les unes payent quatre sols & peut-être plus, tandis que les autres n'en payent que trois ou deux; ensorte qu'on ne doute point, qu'au moyen d'un dénombrement & estimation plus exacts & plus vrais, le sol pour livre estimé cinq cent mille livres sterl. n'eût rapporté près d'un million. Une pareille ressource sur une taxe toujours continuée d'année en année, eût sans doute bien avancé le grand ouvrage du remboursement de nos dettes; mais les Propriétaires des terres dans tous les tems n'ont eu d'autres soins, que de faire baisser la taxe des terres de 4 sols à 3, & jusqu'à 2 en tems de paix, inspirés par la volonté & le pouvoir qu'ont toujours les Riches, de rejetter le fardeau sur les Pau-

vres, & sans s'appercevoir que le poids des taxes qu'ils perpétuoient par cette économie, retomberoit à la fin sur les terres par la diminution de la consommation intérieure & extérieure.

La considération des différentes taxes qui font les revenus de l'Etat & des inconvéniens de chacune, conduit naturellement un Citoyen au desir de trouver les moyens de taxer tous les biens qui doivent & peuvent contribuer, d'une maniere juste, simple & égale, c'est-à-dire, de taxer chaque Sujet à proportion de l'avantage qu'il retire de la Société; ensorte que pour celui qui n'a point de propriété, loin de lui ôter l'espérance d'en acquérir, l'influence des taxes ne soit qu'un aiguillon léger à son industrie, & qu'elle tombe non arbitrairement sur ceux qui ont quelque proprié-

té, en proportion des biens réels & personnels dont ils jouissent.

Une taxe libre portant uniquement sur les divers objets de luxe & de consommation, ceux d'absolue nécessité exceptés, semble la plus propre à remplir ces intentions ; c'est ce que l'Auteur ci-dessus cité paroît avoir exécuté heureusement dans un tableau de divers exemples de luxe, comme l'usage des carosses, chaises, chevaux, de vaisselle d'argent, joyaux, diamans ; du vin dans sa cave, eau-de-vie, du thé, caffé, chocolat chez soi ou en maison publique, &c. Il prend chacun de ces articles pour le signe d'un bien de tel revenu, sur lequel il asseoit une taxe de trois deniers sterling pour livre, double sur les Célibataires, dans les ménages simple sur le chef de famille, d'un quart sur les femmes, d'un hui-

tiéme pour chaque enfant non majeur, &c. taxe qui se percevroit sur chacun des articles de luxe, pour lesquels tout Citoyen prendroit de l'État des licences chaque année. Il démontre cette taxe, la plus libre, la moins aisée à frauder, ayant pour objet un luxe public que chacun a intérêt de déceler; la plus facile & la moins couteuse dans sa perception; prompte dans son recouvrement, en accordant une remise pour prompt payement dans les 2, 6, ou 9 mois, d'un profit certain pour les Propriétaires des biens réels & personnels, pour les Marchands & pour ceux qui n'ont point de propriété, si on la substitue aux autres taxes actuelles. (*a*) Ce projet est le moyen

(*a*) Les matieres premieres, les consommations nécessaires, la main d'œuvre étant

qu'il propose, pour parvenir à des réformes intéressantes; mais si les changemens qu'il projette paroissent d'une grande entreprise, personne néanmoins ne lui a refusé cette justice, que son projet ne soit le plus désirable & le

---

déchargées des droits & des conséquences qui les portent au double, cette diminution augmentera le Commerce, les revenus & l'aisance de chacun; ainsi chacun aura des moyens pour le luxe; mais la taxe qu'il portera sera si équitable, qu'elle sera plus forte, plus ce luxe s'éloignera de la consommation nécessaire: elle sera libre ainsi que le luxe; le luxe sera modéré dans le Commerce & les autres professions utiles, par les grands avantages que trouveront dans leur modération, les hommes sages & sobres, sur ceux qui ne le feroient pas.

Les droits actuels se répétent & s'accroissent en proportion de la nécessité des objets de consommation qui y sont soumis, le Consommateur paye 200, lorsque l'Etat ne reçoit que 100; la

meilleur à ſubſtituer au ſyſtême des droits de Douane, d'Exciſe & autres, & le plus capable de ſuffire aux beſoins ordinaires, & de ſe prêter aux beſoins extraordinaires.

Cependant, ſoit qu'on adopte ou non ce ſyſtême, un ſol pour livre ſeulement de plus de la taxe des terres actuelle, ou plutôt les deux ſols pour livre (comme à préſent) mais ſur nouveaux dénombrement & eſtimation exacts & vrais, appliqués fidélement chaque année avec le fonds

---

taxe ſur le luxe ſera d'autant plus éloignée de cet inconvénient, que ſes objets ſeront plus éloignés de la conſommation néceſſaire & générale.

Les frais de perception de droits d'Exciſe & de Douane ſont au moins de 10 pour cent; ils ne ſeront pour la taxe propoſée que de trois deniers pour livre ou 1 $\frac{1}{10}$ pour cent.

d'amortiſſement au rembourſe-ment de nos dettes, ſuffiroient pour opérer en moins de vingt années la libération de la Nation, & l'extinction de plus de quatre millions ſterling de taxes annuelles ou intérêts : mais il n'eſt pas permis aux Citoyens d'eſpérer pour leur Patrie tout le bien qu'ils imaginent & voient poſſible ; les Propriétaires des dettes ont acquis un trop grand crédit ; les Propriétaires des terres reſteront aveugles ſur leurs vrais intérêts ; enfin le miniſtere continuera de ſuivre ſes voies ordinaires ; la ſéduction & la corruption ſont devenues pour lui les reſſorts du gouvernement, les Taxes multipliées ſous tant de formes produiſent des places utiles ſans nombre à donner, & multiplient ſon influence dans les élections ; il ne renoncera point au plus fer-

me appui de l'empire qu'il a ufurpé fur la Nation & fur le Roi même à qui il laiffe peu de difpofition , fous le fpécieux prétexte de ménager fon intérêt.

Lors donc que tant d'intérêts réunis s'oppofent au bien public, quel efpoir peut nous préfenter l'avenir, fi ce n'eft d'inutiles regrets fur le renverfement déplorable de la conftitution la plus fage, la plus noble, la plus capable de rendre heureux des hommes qui veulent être libres, & la plus digne d'un Roi content & glorieux de commander à des hommes libres & qui méritent de l'être !

FIN.





